Saint Augustin et Saint Jérôme

Lettres

VALDEMAR TEODORO ÉDITEUR
Niterói - Rio de Janeiro - Brésil

Saint Augustin et Saint Jérôme

Lettres

Traduit et annoté par L'Abbé Bareille

VALDEMAR TEODORO ÈDITEUR
Niterói - Rio de Janeiro - Brèsil
2026

Crédits

Originel : *Epistolæ*
Traduit du latin et annoté par L'Abbé Bareille in *Œuvres Complètes de Saint Jérôme*. Paris, 1878. Louis Vivès, Libraire-Éditeur.
Organisation, édition, révision et notes supplémentaires : Souza Campos, E. L. de
© 2026 Valdemar Teodoro Éditeur : Niterói – Rio de Janeiro – Brésil.
Toute copie et diffusion sont autorisées, à condition d'en citer la source.

Lettres

Saint Augustin et Saint Jérôme

Lettre 056 – Augustin à Jérôme. Année 394-395.

Augustin questionne Jérôme sur la nouvelle traduction de l'Ancien Testament, quand on avait déjà celle des Septante et puis, à propos de la représentation faite à Pierre par Paul[1]*, il lui demande compte du patronage accordé dans cette circonstance au mensonge officieux.*

Au bien-aimé maître, au frère si digne d'un profond respect et d'une affection sincère, prêtre comme lui, Augustin à Jérôme.

01.

Jamais personne n'a facilement été connu de quelqu'un comme vous l'êtes de moi, par la douce joie que m'ont donnée vos études dans le Seigneur et vos exercices vrai-

[1] Galates II.

ment libéraux. Je désirerais bien vous connaître personnellement.

Mais, sous ce rapport encore, j'ai de vous un gage assez précieux. Je ne suis pas tout à fait privé de cette connaissance.

Après vous avoir vu, mon frère Alypius[2], heureusement évêque aujourd'hui, digne alors de l'être, l'a gravée profondément en moi, je ne puis le nier, par la fidèle relation qu'il m'a faite à son retour. Avant même qu'il fut revenu, pendant qu'il vous voyait là-bas, je vous voyais aussi, mais par ses yeux.

Quiconque nous connaît déclarera sans peine que nous sommes deux par le corps seulement et, nullement, par l'âme. Accord parfait, même confiance, même amitié. Je ne dis point mêmes mérites, il me dépasse trop en cela.

Puis donc que vous avez pour moi de l'affection, par l'étroite union des esprits d'abord, par ce qu'il vous a dit ensuite, ce ne sera pas une témérité, comme si j'étais un inconnu, que je recommande il votre tendresse fraternelle le frère Profuturus, qui, je l'espère, justifiera son nom et fera

[2] Après avoir accompli le pèlerinage de l'Orient, Alypius, l'avenu dans sa patrie, fut fait évêque de Tagaste, l'année même où saint Augustin écrivait probablement cette lettre.

des progrès réels. Moins par mes efforts que par votre secours[3] et peut-être est-il déjà tel qu'il me recommandera auprès de vous beaucoup mieux que je ne le recommande.

Ici devrait s'arrêter ma lettre, si je pouvais me contenter des solennelles formules usitées dans le monde. Mais je sens mon cœur déborder, je brûle d'entrer en rapport avec vous concernant les études que nous cultivons dans le Christ Jésus notre Seigneur, qui nous a fourni tant de secours et de tels viatiques pour le chemin qu'il nous a tracé et qui maintenant nous vient encore en aide d'une manière si puissante par votre charité.

02.

Je vous demande donc et toutes les réunions studieuses des Églises africaines vous demandent avec moi de vouloir bien vous imposer le soin et la peine d'interpréter les livres de ceux qui on commentèrent si parfaitement en grec nos saintes Écritures.

[3] L'auteur, selon sa coutume, joue sur le nom de Profuturus. Celui-ci fut élevé sur le siège do Cirtba, comme il se disposait à partir pour la Palestine et mourut bientôt après. Il est mentionné par saint Paulin de Nole, Epist. XXXII.

Vous pouvez, en effet, nous mettre en possession de ces hommes illustres. D'un surtout dont le nom revient si souvent dans vos lettres.

Quant à traduire en latin les livres canoniques, je ne voudrais pas vous y voir travailler, à moins qu'il ne s'agisse d'une interprétation semblable à celle de Job, afin que des signes non équivoques marquent bien la différence qu'il faut établir entre la traduction que vous faite et celle que nous devons aux Septante, dont l'autorité mérite tant de respect.

Je ne puis pas assez admirer comment tant d'habiles interprètes ont fouillé le texte hébreu et les différents exemplaires, de telle façon que rien ne paraisse leur avoir échappé.

Je n'ai pas à dire si cette réunion même des Septante et le parfait accord qui règne entre eux dans la poursuite d'un but unique, ne l'emportent pas sur les efforts d'un seul homme. Je n'ose me prononcer sur une telle question. J'estime, cependant, qu'ils doivent obtenir sans contredit une tout autre confiance.

Ils m'impressionnent d'autant plus qu'étant les derniers interprètes et voulant s'en tenir d'une manière invariable au texte seul, à la valeur réelle des expressions hé-

braïques, non-seulement ils refusèrent de se concerter, mais encore laissèrent de côté tant de témoignages qui devaient être retrouvés et publiés dans la suite des âges.

Si le texte est obscur, on se persuade aisément que vous avez pu vous y tromper comme eux ; sil est manifeste, on ne croit pas qu'ils aient pu s'y tromper. Voilà pour quoi je vous conjure de m'expliquer charitablement cela et de m'en dire les causes.

03.

La feinte patronne le mensonge.

J’ai lu, de plus, quelques écrits, qu'on vous attribuait, sur les épitres de Paul et, tandis que vous interprétiez celle aux Galates, s'est présenté sous votre main ce passage où l'apôtre Pierre est retiré d'une pernicieuse dissimulation.

Or, que le mensonge soit patronné là ou par vous-même, un homme si éminent ou par un autre, si toutefois cet écrit est d'm autre auteur, j’en éprouve une vive peine, je l'avoue, tant qu'on n'aura pas réfute ces choses, en supposant même qu'on puisse en effacer la pénible impression.

Pour moi, je regarde comme extrêmement funeste l'idée qu'il peut se rencontrer quelque mensonge dans nos Livres Saints, c'est-à-dire, que les hommes chargés d'écrire

ces livres et de nous les transmettre, aient glissé là le plus léger mensonge.

Autre chose est de se demander si l'homme vertueux peut quelquefois mentir ; autre chose, si un écrivain sacré à jamais dû mentir. Mais non, ce n'est pas une question différente, ce n'est pas même une question.

Une fois que le mensonge officieux est admis à ce faite suprême de l'autorité, il ne restera pas une parcelle ce ces mêmes livres ; dés qu'une parole sera jugée par qui que ce soit, ou trop difficile dans la pratique, ou trop ardue pour la foi, il sera toujours possible, en suivant ce dangereux principe, d'y voir un mensonge officieux de l'écrivain.

Supposons que l'apôtre Paul manquait quand il adressait ce reproche à l'apôtre Pierre : « Si vous, étant juif, vivez à la manière des Gentils et n'observez pas la loi, comment contraignez-vous les nations à judaïser ? »[4]

S'il approuvait la conduite de Pierre, alors qu'il la condamnait verbalement et par écrit, dans le but d'apaiser l'agitation des esprits et le tumulte de la foule, que répondrons-nous lorsque s'élèveront les hommes pervers qui prohiberont le mariage et qu'il nous a lui-même annoncés ; lors-

[4] Galates II, 14.

qu'ils diront que tout ce passage où l'apôtre affirme le droit de se marier, n'est aussi qu'un mensonge fait pour calmer ceux qui seraient entrainés par la passion, que ce n'est pas son vrai sentiment, mais un stratagème pour désarmer les opposants ?

Il n'est pas nécessaire de faire une longue énumération. Les préceptes concernant les louanges divines pourront également paraître des mensonges officieux ayant pour objet d'exciter l'amour dans les âmes les plus paresseuses. Ainsi ne subsistera plus nulle part dans les saintes lettres le pouvoir de la chaste vérité.

Ne remarquons-nous pas que le même apôtre, voulant recommander la vérité avec toute la sollicitude possible, s'exprimait en ces termes : « Mais si le Christ n'est pas ressuscité, vaine est notre prédication, vaine aussi votre foi. Nous sommes reconnus les faux témoins de Dieu, puisque c'est contre Dieu que nous rendons témoignage, en disant qu'il a ressuscité le Christ, alors qu'il ne l'aurait pas ressuscité ? »[5].

Que quelqu'un vienne lui dire : En quoi ce mensonge vous fait-il horreur, ce que vous enseignez, quand même ce

[5] 1 Corinthiens XV, 14 et 15

serait faux, devant éminemment contribuer à la gloire de Dieu ?

Pour repousser une telle démence, de quelles expressions n'aurait-il pas usé, à quelles démonstrations ne se serait-il pas livré pour mettre en lumière tous les secrets de son cœur ? Ne se fat-il pas écrié que louer en Dieu le mensonge est un crime aussi grand, plus grand même que dénigrer la vérité ?

Il faut donc tâcher de ramener un tel homme à la connaissance des divines Écritures. Mais à cette connaissance pieuse et vraie qui ne lui pernette de s'arrêter nulle part dans toute l'étendue des saints Livres à la pensée d'un mensonge officieux. Qu'il passe sur ce qu'il ne saurait comprendre, plutôt que de substituer à cette vérité ses rêves et ses penchants.

Quand il parle de la sorte, il entend, évidemment, qu'on le croie et sa prétention va jusqu'à nous ôter la croyance à l'autorité des divines Écritures.

04.

Pour moi, j'emploierais tout ce que Dieu peut me donner de forces à tourner dans un autre sens tous les témoi-

gnages qu'on invoque pour établir l'utilité du mensonge, à maintenir partout l'inébranlable vérité du texte sacré.

Si chaque texte doit, nécessairement, n'impliquer aucune erreur, il ne doit pas moins ne favoriser aucun mensonge. Mais c'est à votre intelligence que je livre cela. Avec une lecture plus attentive et mieux méditée, vous le verrez probablement d'une manière plus facile que moi.

Or, c'est la piété qui vous imposera cette étude, car vous n'ignorez pas combien est ébranlée l'autorité des divines Écritures. Au point que chacun croit ce qu'il veut et ne croit pas ce qui lui répugne, ce qui ne pouvait manquer d'arriver du moment où l'on avait la persuasion que les hommes de qui nous les tenons ont pu mentir officieusement dans leurs livres. Il vous faudrait autrement établir certains principes d'après lesquels nous saurions où commence et finit le domaine du mensonge.

N'allez pas, je vous prie, appuyer une tel explication sur des raisons fausses ou douteuses. Ne me traitez pas non plus d'importun ou d'impudent, je vous en conjure par l'humanité de notre Seigneur, source de toute vérité.

Si je ne suis pas tout à fait exempt de faute, ma faute n'est pas assurément bien grande, puisque la vérité profite

de mon erreur, en supposant qu'elle puisse chez vous favoriser licitement le mensonge.

05.

Je désirerais qu'il me fit permis de vous entretenir sur beaucoup d'autres sujets, en me confiant à votre entière droiture et de conférer sur nos études sacrées. Mais aucune lettre ne serait assez longue pour satisfaire un tel désir.

Cela me devient, néanmoins, possible par l'intermédiaire du frère Profuturus et je suis heureux de vous l'avoir envoyé, pour qu'il lui soit donné de se mêler à vos doux entretiens et de se nourrir de vos utiles leçons. Mais non, lui-même n'en retirera pas, sans doute, soit dit sans l'offenser, tout l'avantage que je voudrais, bien que je ne me préfère à lui sous aucun rapport.

Je me regarde comme pouvant beaucoup plus recevoir de vous. Je le vois seulement recevant davantage et c'est une incontestable supériorité qu'il a sur moi.

Quand, plus tard, il sera de retour, après un heureux voyage que Dieu daignera lui accorder, je pourrai puiser dans son âme et participer aux trésors dont vous l'aurez comblé. Mais il ne remplira pas ce vide de la mienne, insa-

tiable de vos pensées. Il arrivera de là que je serai plus pauvre alors et qu'il sera plus riche.

Ce même frère emporte avec lui quelques-uns de mes écrits. Si vous daignez les lire, chatiez-les sans ménagement, avec une sévérité toute fraternelle.

C'est une grâce que je vous demande et je ne comprends pas autrement cette parole de l'Écriture : « Le juste me corrigera dans sa miséricorde, se fera mon accusateur et huile du pécheur n'oindra pas ma tête »[6].

Cela veut dire que le censeur qui se propose de nous guérir, nous témoigne plus d'amour qu'un adulateur versant des parfums sur notre tête.

Quant à moi, il m'est bien difficile de juger sainement ce que j'écris. Je suis trop timide ou trop ambitieux. Je vois, de temps en temps, mes défauts. Mais je préfère les entendre relever par ceux qui valent plus que moi, de peur qu'après m'être par hasard adressé de justes reproches, je ne revienne me flatter encore, me persuadant que j'ai prononcé contre moi une sentence méticuleuse plutôt qu'un équitable jugement.

[6] Psaume CXL, 5

Lettre 067 – Augustin à Jérôme. Année 397.

Il l'interroge concernant le titre du livre publié par lui sur les écrivains ecclésiastiques. Il revient aussi sur la sincérité de la réprimande faite par Paul à Pierre, ce dont il l'avait entretenu déjà dans une précédente lettre (LVI). Il le prie, enfin, de lui signaler les erreurs d'Origène et des autres hérétiques.

A son seigneur bien-aimé, objet de l'affection la plus sincère et du plus profond respect, à son frère dans le sacerdoce, Jérôme. Augustin.

01.

Je vous suis reconnaissant de ce que, pour une simple salutation comme celle qui précède, vous m'avez adressé une lettre tout entière[7]. Beaucoup plus courte, il est vrai, que je n'eusse voulu la recevoir de vous, d'un homme aussi éminent, et dont la parole, quelque temps qu'on doive y consacrer, n'est jamais longue.

Tout assiégé que nous sommes par les affaires des autres, souvent même séculières et par des sollicitudes sans

[7] Cette lettre n'est pas arrivée jusqu'à nous, eu n'a pas encore été retrouvée,

fin, je ne pardonnerai pas aisément à la brièveté de votre lettre, si je ne songeais au peu de mots qui m'ont valu cette réponse.

Je vous en prie donc, entrez résolument dans ce commerce littéraire avec nous, de peur que l'éloignement corporel ne soit une cause trop efficace de séparation, bien que nous demeurions toujours unis d'esprit dans le Seigneur, alors même que nous laissons reposer la plume et que nous gardons le silence.

Les livres que vous avez composés sur le grenier du Seigneur, vous montrent à nous, en quelque sorte, tout entier. S'il est permis de dire que nous ne vous connaissons pas par la raison seule que nous n'avons jamais vu les traits de votre visage, on pourrait bien dire aussi que, de cette façon, vous ne vous connaissez pas vous-même, puisqu'en réalité vous ne les voyez pas.

Du moment donc où connaissant votre âme, vous vous connaissez vous-même. Nous qui voyons clairement cette âme dans vos écrits, nous bénissons le Seigneur de ce qu'il vous a offert tel à vous, à nous et à tous les frères qui vous lisent.

02.

Un livre dont vous êtes l'auteur nous est depuis peu tombé, parmi plusieurs autres, entre les mains et nous ne savons pas encore quel en est l'intitulé, car exemplaire ne le portait pas à la première page, comme on a coutume de l'y consigner.

Le frère chez qui nous l'avons trouvé lui donnait le nom d'Épitaphe et volontiers nous croirions que vous eussiez choisi ce titre, si nous ne lisions là que la vie ou les œuvres des hommes qui sont déjà morts. Mais comme on y voit mentionnées les œuvres de plusieurs qui vivaient dans le temps même où vous l'écriviez et dont quelques-uns vivent encore, nous sommes surpris que vous l'ayez intitulé de la sorte, ou qu'on vous en ait même attribué la pensée.

Quant au livre, nous approuvons fort que vous l'ayez composé. C'est une œuvre utile.

03.

Dans votre exposition de l'Épitre de Paul aux Galates, nous avons trouvé quelque chose qui nous a singulièrement ému. Sil est une fois admis que les saintes Écritures renferment comme des mensonges officieux, quelle autorité pourront-elles conserver, comment y puiser une sentence dont le

poids soit capable d'écraser de fallacieuses et criminelles erreurs ?

Vous n'aurez pas plus tôt fait cette citation que votre contradicteur, en vertu même des idées qui le préoccupent, vous dira que celte proposition n'est qu'un mensonge avancé par l'écrivain sous un honnête prétexte.

Où ne le pourra-t-il pas, des qu'il l'a pu dans cette narration que l'Apôtre commence en ces termes : « Quant aux choses que je vous écris, j'atteste devant Dieu que je ne mens pas »[8] ; sil est permis de croire et d'affirmer que Paul ne parle pas d'une manière sincère, lorsqu'il dit ensuite de Pierre et de Barnabé : « M'étant aperçu qu'ils ne marchaient pas avec rectitude dans la vérité de l'Évangile »[9] ?

Si ces derniers marchaient dans la voie droite, le premier n'a pas dit la vérité et, sil a menti dans cette circonstance, où dit-il vrai ? Sera-ce dans les passages où sa parole flatte la pensée du lecteur ? Lors donc qu'il ira contre cette pensée, faudra-t-il dire qu'il commet un mensonge officieux ?

[8] Galates I, 20.
[9] Galates II, 14.

Les raisons ne manqueront pas pour prétendre que non-seulement il a pu, mais encore qu'il a dû mentir, du moment où l'on aura posé ce principe.

Il n'est pas nécessaire d'établir cela par de longs raisonnements, surtout en s'adressant à vous, dont l'intelligence et la perspicacité n'ont besoin que d'un mot.

Je n'ai certes pas la prétention de vouloir enrichir de mes oboles un génie que la bonté divine a fait d'or et personne mieux que vous n'est capable de corriger cette œuvre.

04.

Ce n'est pas à moi de vous apprendre comment il faut interpréter ce que dit le même apôtre : « Je suis devenu comme juif en faveur des Juifs, pour les gagner à Dieu »[10] et les autres choses qui sont dites là par condescendance et par commisération, non par feinte ou tromperie.

Il devient comme malade pour être plus en état de traiter la maladie. Non qu'il déclare à tort avoir la fièvre, mais parce qu'il songe, dans un sentiment de charité fraternelle, comment il voudrait être servi s'il était réellement malade.

[10] 1 Corinthiens IX, 20.

En fait, il était juif. En devenant chrétien, il n'avait pas abandonné les sacrements que ce peuple avait reçus pour les observer dans le temps opportun. Son intention, en les célébrant alors que déjà il était apôtre du Christ, ne pouvait être que d'enseigner que de telles observances ne tournaient pas au préjudice de ceux qui voulaient les garder comme elles leur avaient été transmises par leurs pères et selon la loi.

En y demeurant fidèles, après avoir embrassé la foi du Christ, ils ne devaient pas y fonder l'espoir du salut, puisque le salut, figuré par les anciens mystères, était venu par le Seigneur Jésus.

Aussi jugeait-il qu'il ne fallait, en aucune façon, les imposer aux Gentils et que ce lourd fardeau, inaccoutumé pour eux et nullement nécessaire, pourrait éloigner de la foi.

05.

S'il reprit donc Pierre, ce n'est pas parce que celui-ci restait fidèle aux anciennes traditions, ce qu'il pouvait, sans mensonge et sans inopportunité, ces observances, quoique superflues, n'étant nullement nuisibles, dès qu'elles rentraient dans l'éducation.

Le tort de Pierre était d'obliger les Gentils à judaïser[11], ce qu'il n'eût jamais fait s'il n'avait pas eu la persuasion que les observances judaïques étaient encore nécessaires au salut, après l'avènement du Seigneur. Voilà l'idée fausse que la vérité dissipa vivement par le ministère de Paul.

Ce n'était pas, cependant, ignorance de la part de Pierre. Il agissait ainsi parce qu'il craignait ceux qui venaient de la circoncision. Il fut donc vraiment corrigé et le récit de Paul ne renferme aucun mensonge, car il ne fallait pas que la sainte Écriture, établie pour la foi des générations à venir, fût ébranlée tout entière et perdit son autorité, en admettant une duplicité quelconque.

On ne saurait exposer dans une lettre et il serait même inutile de le tenter, à quelles désastreuses conséquences on serait entraîné par une telle concession.

Nous pourrions essayer de le démontrer avec plus de sagesse et moins de danger, s'il nous était donné de conférer ensemble.

[11] Cf. Galates II, 14.

06.

Paul avait donc repoussé les usages de sa nation qui impliquaient un mal et surtout l'ignorance de la justice de Dieu. Lui-même reprochait aux Juifs de se donner pour fondement leur propre justice et de s'élever ainsi contre la justice divine[12].

Il les repoussait, en second lien, par la raison que, le mystère de la grâce, étant désormais donné et manifesté selon l'ordre de Melchisédech, ils se persuadaient encore devoir célébrer les anciens mystères. Non à cause des solennités établies, mais comme un moyen nécessaire de salut.

Cette nécessité n'était pas douteuse pour les temps antérieurs, car, autrement, les Macchabées auraient en vain subi le martyre pour les défendre et les maintenir[13].

Enfin, les Juifs persécutaient les prédicateurs de la grâce chrétienne comme des ennemis de la loi.

Voilà les erreurs et les vices, avec d'autres du même genre, que Paul déclare avoir estimés une boue nuisible et

[12] Cf. Romains X, 3
[13] Cf. II Macchabées VI.

fétide, pour gagner le Christ[14] et ce n’est pas en condamnant les observances légales telles que les pratiquaient les anciens et qu'il les pratiquait lui-même sans en faire dépendre le salut. Il condamnait la pensée des Juifs dans de semblables pratiques, ou bien la trompeuse dissimulation qu'il reprochait précisément à Pierre.

S'il avait, en effet, célébré les anciens mystères, en se donnant pour juif dans le but de gagner ceux de sa nation, pourquoi n'aurait-il pas aussi sacrifié avec les idolâtres, puisqu'il s'était fait comme n'ayant pas la loi en faveur de ceux qui ne l'avaient pas en réalité, toujours avec la même intention ?

C'est qu'il avait tenu cette conduite comme étant juif de naissance. Son langage n'impliquait, nullement, l'idée de tromper ou de feindre ce qu'il n'était pas et n'exprimait qu'un sentiment de miséricorde, le désir de dissiper leur erreur, comme s'il en avait lui-même été la victime. Là ni mensonge ni ruse, mais uniquement la compassion, selon qu’il s'en explique, dans le même endroit, en généralisant sa

[14] Cf. Philippiens III, 8

pensée : « Je me suis fait infirme pour les infirmes, dans l'espoir de gagner les infirmes à Dieu »[15].

Il résume tout ainsi : « Je me suis fait tout à tous, pour les gagner tous »[16], ce qui veut dire que, dans sa commisération, il a pris sur lui les infirmités de chacun de ses frères.

Quand il disait également : « Qui est infirme sans que je le sois avec lui ? »[17], assurément, il ne voulait point paraître simuler l'infirmité d'autrui. Il exprimait une sympathie réelle.

07.

Ainsi donc, je vous en conjure, montrez une sévérité véritablement chrétienne, qui parte du cœur et s'inspire de la charité, pour corriger cette œuvre. Ne craignez pas de chanter, comme on dit, la palinodie.

La vérité des chrétiens l'emporte incomparablement en beauté sur l'Hélène des Grecs. Nos martyrs ont combattu pour celle-là contre Sodome avec beaucoup plus de courage que n'en montrèrent ces anciens héros contre la ville de Troie.

[15] I Corinthiens IX, 22
[16] I Corinthiens IX, 22
[17] II Corinthiens XI, 29

En vous tenant ce langage, je ne vous souhaite pas de recouvrer les yeux du cœur, comme si vous les aviez perdus, ce qu'à Dieu ne plaise. Je vous demande de les reporter, les ayant sains et clairvoyants, vers le but dont vous les avez détournés par je ne sais quelle feinte, au point de ne pas apercevoir les funestes conséquences auxquelles donnerait lieu cette opinion, qu'un écrivain de nos saints Livres peut, sans blesser la conscience et la piété, mentir en une partie quelconque de son œuvre.

08.

Je vous avais adressé déjà sur cette question une lettre qui ne vous est point parvenue, parce que celui à qui je l'avais remise n'a pas accompli son voyage. En la dictant, j'avais eu cette pensée que je ne dois pas non plus omettre dans celle-ci, d'implorer votre indulgence en faveur de ma timidité, si votre opinion diffère de la mienne et qu'elle soit mieux fondée.

Si réellement vous pensez d'une autre manière, si, de plus, votre sentiment est le vrai et sans cela il ne saurait être meilleur, ma faute n'est pas grande, bien que je ne la nie pas absolument, car mon erreur peut tourner à l'avantage de la

vérité et certes on ne peut pas dire que la vérité favorise jamais le mensonge.

09.

Ce que vous avez daigné me répondre concernant Origène, je le savais déjà. Ce n'est pas seulement dans les auteurs ecclésiastiques, c'est dans tous qu'il faut approuver et louer ce que nous y trouvons de bien, condamner et reprendre ce qu'il y a de pervers et de faux.

J'attendais, de votre sagesse et de votre érudition, tout comme j'attends encore que vous nous signaliez les passages erronés dans lesquels ce grand homme s'est évidemment éloigné de la véritable foi.

Dans ce livre où vous avez mentionné tous les écrivains ecclésiastiques dont vous avez pu vous souvenir, ainsi que leurs écrits, il eût été plus utile, à mon jugement, qu'après avoir nommé ceux que vous connaissiez comme des hérésiarques, n'ayant pas voulu même omettre ceux-là, vous eussiez indiqué les points dangereux qu'ils renferment. Vous en avez passé quelques-uns sous silence et je désirerais savoir dans quelle intention.

Si par hasard vous avez craint de surcharger ce volume, en ajoutant à la notice que vous avez donnée, ce que

l'Église catholique a condamné dans chacun d'eux, je vous prie de ne point regarder comme trop pénible de compléter cette œuvre littéraire par laquelle vous avez déjà, grâce à la bonté du Seigneur notre Dieu, enflammé et secondé dans la langue latine les études des saints. C'est la voie que la charité fraternelle trace devant vous par mon humble parole.

Si vos occupations vous en laissent le temps, réunissez et publiez dans un petit livre l'aperçu succinct des perverses doctrines de tous les hérétiques qui se sont efforcés jusqu'à ce jour d'altérer l'intégrité de la foi chrétienne, soit par témérité, soit par ignorance, soit par esprit de contention et ce travail offrira surtout l'avantage d'instruire ceux qui n'ont pas le loisir, à raison de leurs affaires ou même la possibilité, à cause de la différence des langues, de lire et d'étudier de si nombreux ouvrages.

Je vous prierais plus longuement, n'était la crainte de paraître douter de votre charité.

Je veux aussi recommander spécialement à votre bienveillance ce Paul, notre frère en Jésus-Christ. Il à mérité, dans nos contrées, que nous lui rendions un bon témoignage devant Dieu.

Lettre 100 – Augustin à Jérôme. Année 402.

Il déclare n'avoir pas écrit de livre contre lui, à moins que quelqu'un n'ait appelé livre une lettre assez étendue.

À son bien-aimé seigneur et très-honoré frère en Jésus-Christ, à son cher compagnon de sacerdoce, Jérôme, salut en notre Seigneur, Augustin.

01.

J'ai appris que ma lettre était parvenue en vos mains et, si je n'ai pas encore mérité d'avoir une réponse, je n'en accuse pas votre affection. Évidemment, quelque obstacle a dû se présenter.

Je reconnais donc que je n'ai qu'à prier le Seigneur de vous fournir une occasion favorable pour m'envoyer ce que vous aurez écrit. La faculté d'écrire, vous l'avez toujours à votre disposition.

02.

Il m'est revenu autre chose que je n'osais pas croire, mais je n'hésite pas à vous en parler. Voici brièvement ce que c'est.

Je ne sais quels frères auraient suggéré, dit, à votre charité que j'avais écrit un livre contre vous et que je l'avais envoyé même à Rome.

Sachez que c'est faux ! J'atteste notre Dieu que je n'ai rien fait de semblable.

Si dans quelques-uns de mes écrits je me trouve par hasard avoir exprimé certaines idées différentes des vôtres, cela n'était nullement dirigé contre vous. J'ai simplement écrit ce que je regardais comme vrai et je pense que vous devez en avoir connaissance, ou, si vous ne pouvez pas le savoir, m'en croire sur parole.

En exprimant mon opinion, j'étais parfaitement disposé, dans le cas où quelque chose pourrait vous choquer, à recevoir fraternellement tout ce que vous diriez en sens contraire, prêt à me réjouir, soit de votre correction, soit de vos encouragements. Je voulais même vous le demander comme une grâce.

03.

Oh, s'il m'était donné, sinon d'avoir une habitation commune, au moins d'être votre voisin, pour jouir fréquentent d'un doux et religieux colloque !

Mais, puisque cela ne m'est pas accordé, je vous demande de faire que notre union dans le Seigneur, telle qu'elle peut exister, se conserve, s'accroisse et se perfectionne.

Ne dédaignez pas de répondre à mes lettres, assez rares déjà.

Offrez mes humbles saluts au saint frère Paulinien, ainsi qu'à tous les autres frères qui sont avec vous et se glorifient de vous dans le Seigneur.

Ne nous oubliez pas et que le Seigneur vous exauce dans tous vos pieux désirs, bien-aimé maitre, cher et vénéré frère dans le Christ.

Lettre 101 – Jérôme à Augustin. Année 403.

Ayant reçu la lettre d'Augustin, où se trouve la question concernant le mensonge officieux, mais doutant encore qu'elle soit de lui, il déclare qu'il ne répondra pas avant d'en connaître l'auteur. Il fait mention de Ruffin sous un pseudonyme.

Au seigneur vraiment saint, au bienheureux évêque Augustin, salut en Jésus-Christ, Jérôme.

01.

Au moment même du départ de notre pieux fils et sincère ami, le sous-diacre Astérius, m'est parvenue la lettre par laquelle votre béatitude me donne satisfaction, en déclarant qu'elle n'a pas envoyé à Rome de livre contre ma petitesse.

Je n'avais pas non plus appris directement ce fait. Seulement les exemplaires d'une lettre qu'on supposait m'être adressée sont arrivés jusqu'ici par notre frère le diacre Sysinnius et là vous m'engagez à chanter la palinodie sur un certain chapitre de l'Apôtre, à prendre pour modèle le poète Stésichore, qui ne savait s'il devait accuser ou louer Hélène et qu'on dit avoir recouvré, par ses louanges, les yeux qu'il avait perdus par ses diatribes.

Je vous avouerai en toute simplicité que je n'ai pas cru devoir m'en rapporter aux exemplaires de cette lettre, bien qu'il me semblât y reconnaitre votre style et votre argumentation. J'aurais pu vous blesser et m'exposer à vos justes reproches, pour ne m'être pas assuré que la lettre était de vous avant d'y répondre.

Une autre cause de retard c'est la longue maladie de notre sainte et vénérable Paule. Longtemps assidu à son lit de souffrance, nous avons presque oublié cette lettre qui

portait votre nom ou que vous aviez réellement écrite. C'est l'application de ce verset : « La musique dans le deuil, narration importune »[18]

Si la lettre est de vous, dites-le d'une manière plus claire, envoyez une plus sûre copie et nous discuterons sans aucune aigreur le texte des Écritures où je rétracterai mon erreur ou je montrerai qu'on m'a repris sans cause.

02.

Loin de moi d'oser attaquer quoi que ce soit dans les écrits de votre béatitude. C'est bien assez de surveiller les miens et je n'ai pas à critiquer ceux des autres.

Votre sagesse sait parfaitement d'ailleurs que chacun s'attache à son opinion et que c'est une puérile jactance d'attaquer les hommes illustres, comme la jeunesse en avait autrefois l'habitude, dans le but de se faire soi-même un nom.

Je ne suis pas assez dénué de sens pour me croire atteint parce que vous donnerez des interprétations qui diffèrent des miennes, car vous ne vous offensez pas non plus si mon sentiment diffère du vôtre. L'amitié n'est pas altérée

[18] Ecclésiastique XXII, 6.

lorsque, n'apercevant pas notre besace, comme dit Perse, nous examinons celle d'autrui.

Encore devez-vous toujours aimer celui qui vous aime et jeune homme ne pas provoquer un vieillard dans la carrière des Écritures. Nous aussi, nous avons en notre temps, nous avons couru de toutes nos forces. Maintenant, pendant que vous courez à votre tour et que vous franchissez de grands espaces, nous avons le droit de rester en repos.

Avec toute la déférence et l'honneur qui vous sont dus, je vous demande de ne pas vous donner seul le tort d'un souvenir poétique. Rappelez-vous Entelle et Darès, ainsi que cet adage populaire : « Le bœuf fatigué fixe mieux son pied sur le sol ».

C'est dans la tristesse que j'ai dicté ceci.

Que ne m'est-il permis de vous embrasser et d'échanger avec vous dans un doux entretien le fruit de nos études réciproques.

03.

Avec sa témérité accoutumée, Calpurnius, celui qu'on a surnommé le marchand de laines, m'a fait parvenir ses invectives et j'ai su qu'il avait pris soin de les expédier en Afrique.

Je n'ai fait à cela qu'une réponse brève et partielle. Je vous ai moi-même envoyé les exemplaires de ce court travail, prêt à saisir la première occasion favorable pour vous envoyer une œuvre plus étendue. Je me suis gardé là de blesser en rien le sentiment chrétien et je n'ai fait que confondre le mensonge et la folie d'un esprit non moins inhabile qu'aliéné.

Souvenez-vous de moi, saint et vénérable pontife. Voyez combien je vous suis attaché, puisque je n'ai pas voulu répondre à une provocation, ni croire qu'elle était de vous. Elle ne serait pas ainsi tombée venant d'un autre.

Notre commun frère vous supplie d'agréer ses salutations.

Lettre 102 – Jérôme à Augustin. Année 397.

Il lui recommande Præsidius et le prie de saluer Alypius en son nom.

Au seigneur vraiment saint et bienheureux évêque Augustin, salut en Jésus-Christ, Jérôme.

01.

L'année dernière, je vous ai envoyé par le sous-diacre Astérius, notre frère, une prompte réponse aux salutations que vous avez daigné m'adresser. J'espère qu'elle vous est parvenue.

Maintenant encore je vous écris par mon frère, le diacre Præsidius et, d'abord, pour me rappeler à votre bon souvenir. Puis, pour vous recommander le porteur même de ma lettre, vous dire qu'il m'est étroitement uni et vous conjurer de lui venir en aide avec affection partout où besoin sera.

Ce n'est pas que rien lui manque, grâces à Dieu. Mais il désire ardemment l'amitié des bons et regarderait comme le plus grand bien pour lui de se lier avec eux.

Le motif qui l'a fait s'embarquer pour l'Occident, vous pourrez l'apprendre de lui-même.

02.

Quant à nous, établis dans ce monastère, nous sommes de toutes parts battus par les flots et nous avons à souffrir les ennuis du pèlerinage. Mais nous nous en repo-

sons sur celui qui a dit : « Ayez confiance, j'ai vaincu le monde »[19].

Sous sa conduite et par sa bonté, nous obtiendrons la victoire sur notre ennemi le diable.

Je vous prie de saluer humblement, en mon nom, notre vénéré frère, l'évêque Alypius.

Les saints frères qui servent le Seigneur avec tant d'ardeur dans ce monastère, vous saluent avec empressement.

Que notre Seigneur Jésus-Christ vous couvre de sa toute-puissance et ne vous permette jamais de m'oublier, vénérable évêque, seigneur vraiment saint.

Lettre 103 – Augustin à Jérôme. Année 407.

Il l'exhorte à ne pas traduire de l'hébreu les livres de l'Ancien Testament. Il l'engage, plutôt, à rétablir, dans sa vérité primitive, la version des Septante, singulièrement altérée et pleine de variantes. Il approuve le Nouveau Testament tel qu'il l'a corrigé.

[19] Joan. XVI, 33.

Au vénérable seigneur, à son cher et saint frère dans le sacerdoce Jérôme, salut en Jésus-Christ, Augustin.

01.

Depuis le jour où j'ai commencé à vous écrire, comme à désirer vos écrits, jamais ne s'est offerte meilleure occasion de vous faire parvenir une lettre que par un fervent serviteur et fidèle ministre de Dieu, notre bien cher fils, le diacre Cyprien. Je suis tellement sûr que ma lettre vous sera remise étant entre ses mains, qu'il n'est rien dont je puisse être plus assuré dans cet ordre de choses.

Ni le zèle ne fera défaut à ce cher fils pour solliciter une réponse, ni la grâce pour la mériter, ni la vigilance pour la conserver, ni l'empressement pour la transmettre, ni la fidélité dans l'accomplissement de sa mission.

Puissé-je seulement n'être pas tout à fait indigne que Dieu seconde votre cœur et mon désir et qu'il n'y ait pas de volonté venant entraver la volonté fraternelle.

02.

Comme je vous avais déjà écrit deux lettres sans en avoir reçu de vous, j'ai voulu vous renvoyer les mêmes, croyant qu'elles ne vous étaient pas parvenues. Si je me

trompe, si c'était plutôt les vôtres qui n'ont pu me parvenir, envoyez-les de nouveau telles que vous les avez écrites, en supposant que vous en ayez gardé la copie.

Dans le cas contraire, dictez une seconde fois quelque chose à mon adresse, pourvu, cependant, qu'il ne vous soit pas trop pénible de me faire une réponse que j'attends depuis si longtemps.

Les premières lettres que j'avais préparées pour vous étant encore simple prêtre, je devais vous les envoyer par un de nos frères nommé Profuturus, qui, plus tard, devint notre collègue et depuis encore a quitté cette vie. Il ne put pas alors vous les porter, ayant reçu la charge épiscopale quand il était même sur le point de partir.

J'ai désiré encore vous les envoyer aujourd'hui, pour que vous compreniez à quel point le désir d'entrer en rapport avec vous date de loin chez moi et combien je souffre d'être séparé de vous par de si grandes distances, de ce qu'il n'est pas ainsi permis à mon âme de se mettre directement en communication avec la vôtre, frère bien-aimé et membre distingué de ce Corps dont le Seigneur est le Chef.

03.

Dans cette présente lettre, je puis faire mention de ce que j'ai su dans la suite, que vous aviez traduit le livre de Job sur l'hébreu, quand déjà nous avions une traduction latine de ce même prophète, prise sur le grec, mais où vous avez eu soin de noter, par des astérisques, ce qui se trouve dans l'hébreu et non dans le grec, par des parenthèses ce qui se trouve dans le grec et non dans l'hébreu. Tout cela est fait avec une telle précision que, dans certains passages, chaque mot est marqué d'une étoile, pour distinguer absolument les deux textes.

Or, dans cette seconde traduction faite sur le texte hébreu, on ne distingue plus les mots avec la même sûreté. On se demande à la réflexion ou bien pourquoi les astérisques sont si bien établis dans la première qu'on reconnait tout d'abord les plus légères différences existant entre le grec et l'hébreu ou bien pourquoi le même soin n'a pas été mis à la seconde et les mêmes signes n'y paraissent plus.

J'aurais voulu confirmer mon observation par un exemple. Mais, pour le moment, je n'ai pas l'exemplaire tiré de l'hébreu.

Il est vrai que votre esprit est assez subtil pour comprendre ce que j'ai voulu dire non moins que ce que j'ai dit

et vous m'expliquerez certainement la difficulté qui m'arrête.

04.

Pour moi, j'aurais mieux aimé que vous eussiez simplement traduit du grec les Écritures canoniques, celles qui reposent sur l'autorité des Septante. Il serait à regretter que votre traduction passant en usage dans un grand nombre d'Églises, celles du rite latin fussent de la sorte en désaccord avec celles du rite grec et d'autant plus que tout contradicteur peut facilement être convaincu par la citation du texte grec, cette langue étant extrêmement connue.

Quand il s'agit, au contraire, d'une traduction faite sur l'hébreu, chacun peut éprouver une pénible surprise et soupçonner le faux dans l'inconnu ; ce ne sera qu'à grand' peine, ou même jamais, qu'on pourra consulter le texte primitif pour résoudre une objection. Y parviendrait-on d'ailleurs, qu'on ne se résignerait pas volontiers à voir condamner tant d'autorités grecques et latines.

Ajoutez à cela que les Hébreux consultés peuvent répondre autre chose et vous serez alors le seul homme nécessaire pour lutter contre leur opinion. Puis, qui jugera le débat ? C'est ici que la difficulté redouble.

05.

Un évêque, notre frère, ayant établi qu'on lirait votre version dans son église, un passage se présenta, dans le prophète Jonas[20], qui différait essentiellement de celui qui était gravé dans l'intelligence et la mémoire de tous et qu'on redisait depuis tant de siècles.

Il se fit alors un tel tumulte parmi les auditeurs, les Grecs étant là surtout pour envenimer la question et glisser l'accusation de fausseté, que l'évêque fut obligé, se trouvant dans une cité romaine, d'en appeler au témoignage des Juifs. Soit ignorance, soit malice, ces derniers répondirent que le texte hébreu portait le même sens que tenaient les Grecs et les Latins.

Que dirai-je de plus ? Notre homme se vit forcé de corriger le passage comme si c'était une erreur, ne voulant pas, après une crise aussi dangereuse, être abandonné par son peuple.

Il nous semble aussi que vous avez pu vous-même vous tromper sur certains points. Voyez donc ce qu'il en est

[20] Jonas IV, 6. *Et Yahweh-Dieu fit pousser un ricin qui s'éleva au-dessus de Jonas pour qu'il y eût de l'ombre sur sa tête, afin de le délivrer de son mal et Jonas éprouva une grande joie à cause du ricin.*

dans des lettres, où les corrections ne peuvent pas se faire au moyen de langues usitées.

06.

Nous rendons, par conséquent, à Dieu, de vives actions de grâces du travail que vous avez accompli en traduisant l'Évangile du grec en latin, car nous n'avons rencontré là presque rien qui nous ait choqué, quand nous avons conféré les deux versions.

Nous en concluons que, si quelqu'un s'avisait de ramener une vieille erreur, il serait facile de l'éclairer ou de le réfuter en mettant les deux textes ensemble sous ses yeux. Alors même que, par extraordinaire, on soulèverait une difficulté réelle, qui serait assez exigeant pour ne point passer là-dessus dans une œuvre aussi considérable et qu'on ne peut pas récompenser par un simple tribut d'éloges ?

Vous devriez nous exposer votre opinion sur les nombreuses différences qui se remarquent entre les exemplaires hébreux et la version grecque qu'on appelle des Septante. Ce n'est pas une légère autorité que celle d'une version devenue si célèbre et dont les apôtres se sont servis, comme on le voit par de nombreux exemples et comme vous l'avez vous-même attesté, je m'en souviens.

Vous rendrez un grand service à l'Église en traduisant exactement en latin la version grecque que nous devons aux Septante, car la version latine varie tellement dans les divers exemplaires, que cela ne peut pas être toléré. On la soupçonne tellement d'être en désaccord avec le grec qu'on hésite à la prendre pour base d'une affirmation ou d'une preuve.

J'avais supposé que cette lettre serait très-courte. Mais, je ne sais comment, il m'est devenu si doux de la prolonger. C'est comme si je m'entretenais avec vous.

Je vous en conjure, par le Seigneur, prenez la peine de répondre à chaque chose. Autant qu'il est en votre pouvoir, faites en sorte que je vous aie présent.

Lettre 104 – Jérôme à Augustin. Année 404.

Il réclame contre une lettre d'Augustin répandue dans l'Italie et dans laquelle est relevé un passage que Jérôme aurait mal exposé dans l'épitre aux Galates.

Au seigneur vraiment saint, au bienheureux évêque Augustin, salut en Jésus-Christ, Jérôme.

01.

Vous m'adressez de fréquentes lettres et vous me sommez de répondre à celle dont un exemplaire me fut transmis par le diacre Sysinnius, mais sans votre signature. Vous m'avez appris par le frère Profuturus d'abord et puis par un autre, que vous me l'aviez envoyé.

Mais le premier fut empêché de se mettre en route, ayant alors reçu l'épiscopat et bientôt après étant mort. Quant à celui dont vous taisez le nom, il aurait redouté les périls de la mer et renoncé à l'intention de naviguer.

Les choses étant ainsi, je ne puis assez m’étonner que cette même lettre soit entre les mains de tant de personnes à Rome et dans l'Italie, à ce qu'on m'apprend et que je sois le seul à ne l'avoir pas reçue, étant le seul à qui elle était écrite.

Ajoutez en particulier que le même frère Sysinnius déclare qu’elle n’est pas restée en Afrique avec vos autres traités, ni dans votre demeure. Il déclare l’avoir trouvée, il y a cinq ans environ, dans une île de l’Adriatique.

02.

Que tout soupçon doit disparaître dans l'amitié.

L'amitié véritable n'admet aucun soupçon. Il faut parler avec un ami comme avec un autre soi-même.

Plusieurs de mes familiers, vases du Christ, que je compte en grand nombre dans Jérusalem et les saints Lieux, me suggéraient que vous n'aviez pas écrit cela dans une intention droite et que vous cherchiez les louanges, les murmures approbateurs, la gloriole populaire, en vous élevant à mes dépens. Par là, beaucoup sauraient que vous me provoquiez et que j'étais saisi de crainte. Que vous écriviez en vrai docteur et que je gardais le silence comme un ignorant. Qu'il s'était enfin rencontré quelqu'un capable d'imposer une mesure et même un terme à ma loquacité.

Pour moi, je vous déclare dans toute la simplicité de mon âme que je n'ai pas d'abord voulu répondre parce que je ne croyais pas absolument que la lettre fût de vous et que vous eussiez en main, selon l'adage vulgaire, un glaive enduit de miel.

Je voulais ensuite éviter de paraitre répondre avec trop de vivacité à un évêque de ma communion et de relever certains points dans la lettre de celui qui me relevait moi-

même, alors surtout que je croyais y voir certaines traces d'hérésie.

03.

Je ne voulais pas enfin que vous pussiez vous plaindre avec justice et que vous fussiez en droit de me dire : Eh quoi, ma lettre était tombée sous vos yeux, vous aviez découvert dans la suscription les signes d'une main connue et vous avez été si prompt à blesser un ami, à faire retomber sur moi la malice d'un autre ?

Ainsi donc, comme je vous l'ai déjà dit, ou bien envoyez cette même lettre signée de votre main, ou bien cessez de provoquer un vieillard qui se tient caché dans sa cellule. Si tant vous voulez exercer ou montrer votre science, cherchez des hommes jeunes, diserts, distingués, comme on dit qu'il y en a tant à Rome, des jouteurs qui aient la force et le courage d'entrer en lutte avec vous et qui, dans la discussion des divines Écritures, puissent marcher de pair avec un évêque.

Quant à moi, soldat jadis, aujourd'hui vétéran, je ne dois plus que louer vos victoires et celles des autres. Avec un corps épuisé, il ne faut pas songer à descendre dans l'arène.

Si, toutefois, vous me pressez trop souvent de vous répondre, je pourrais bien me souvenir du passage où l'histoire nous montre Annibal venant briser les élans de la jeunesse contre la patience du vieux Fabius.

« L'âge emporte tout et l'esprit même. Je me rappelle qu'étant enfant j'ai plus d'une fois passé les journées entières à chanter mes vers. Ils sont maintenant tombés de ma mémoire. La voix elle-même a désormais abandonné Mœris »[21].

Mais je prendrai plutôt mon exemple dans les Livres saints. Berzellai de Galaad renvoie les bienfaits de David et tous les plaisirs à son jeune fils, nous montrant ainsi que la vieillesse ne doit plus courir après ces choses, ni même les accepter quand elles lui sont offertes[22].

04.

Quand vous m'assurez que vous n'avez pas écrit de livre contre moi et qu'à plus forte raison vous n'en avez pas envoyé à Rome ; que, s'il se trouve dans vos écrits des choses qui s'éloignent de mon sentiment, vous n'avez pas eu l'intention de me blesser, ayant simplement exprimé ce qui

[21] Virgil. *Eclogas*. IX.
[22] Cf. II Samuel XIX.

vous paraissait juste ; je vous prie de m'écouter avec patience.

Vous n'avez donc rien écrit et comment alors les écrits des autres sont-ils venus m'apprendre ici ce que vous aviez à me reprocher ? Comment l'Italie possède-t-elle ce que vous n'avez pas écrit ? Comment, enfin, me demandez-vous de répondre à des choses que vous déclarez n'avoir pas écrites ?

Je ne suis pas assez dénué de sens pour me croire blessé par vous à raison d'une différence d'opinion. Mais si vous attaquez directement ce que j'ai pu dire, si vous me demandez raison de mes écrits, en m'enjoignant de les corriger et de chanter la palinodie, sans prendre la peine de me convaincre. Voilà qui porte atteinte à l'amitié. C'est une blessure faite aux relations intimes.

Pour que nous n'ayons pas l'air de nous livrer à des combats puérils et d'alimenter les contentions de nos partisans ou de nos détracteurs réciproques, je vous écris ceci, car je désire vous aimer d'une manière pure et chrétienne, sans rien garder sur mon cœur qui ne soit aussi sur mes lèvres.

Il ne convient pas, en effet, qu'après avoir travaillé depuis ma jeunesse jusqu'à cet âge, vivant avec des modèles

de sainteté dans l'étroite enceinte d'un monastère, j'ose écrire contre un évêque de ma communion, contre un évêque que j'aimais avant même de le connaître, qui le premier demanda de se lier avec moi, que je vis avec bonheur s'élever après moi dans la science des divines Écritures.

Par conséquent, reniez ce livre, si réellement il n'est pas de vous et ne me pressez pas de répondre à ce que vous n'avez pas écrit. Ou bien, s'il est de vous, avouez-le sans ambages.

S'il m'arrive alors d'écrire pour me justifier, la faute en retombera sur vous qui m'aurez provoqué et non sur moi qui me serai vu dans la nécessité de me défendre.

05.

Vous ajoutez de plus que vous êtes prêt, si quelque chose m'a choqué dans vos écrits, à tenir fraternellement compte de mes observations. Heureux, dites-vous, de ma bienveillance.

Vous allez plus loin, vous me priez d'agir de même. Encore ici je vous dis ce que je pense : vous provoquez un vieillard, vous aiguillonnez un homme qui veut se taire, vous avez l'air de vouloir faire étalage de doctrine.

On ne peut pas attribuer à mon âge un sentiment de malveillance envers quelqu'un à qui je dois de la faveur. Si les esprits pervers trouvent dans les Évangiles et les Prophètes des points sur lesquels ils s'efforcent de récriminer, vous étonnerez-vous si dans vos livres, dans ceux en particulier qui ont pour objet d'exposer les Écritures, où se rencontrent tant d'obscurités, il y a des choses qui paraissent s'écarter de la ligne droite ?

Ce que je dis ne signifie pas que vos œuvres, dans ma pensée déjà, renferment des passages répréhensibles, car je n'ai pas encore pu m'appliquer à les lire et les exemplaires n'en sont pas nombreux chez nous, si j'en excepte vos Soliloques et certains Commentaires des Psaumes.

A vouloir les discuter, je vous montrerais que ces livres sont en désaccord, je ne dis pas avec moi qui ne suis rien, mais avec les anciennes versions grecques.

Adieu, mon bien cher ami, mon fils par l'âge, mon père par la dignité. Laissez-moi vous prier en terminant de faire en sorte que je sois le premier désormais à lire ce que vous m'aurez écrit.

Lettre 109 – Augustin à Jérôme. Année 397.

Augustin s'applique à calmer Jérôme, qu'il avait quelque peu blessé par ses lettres. Il déclare avoir reçu l'apologie de ce dernier contre Ruffin, mais il déplore que des hommes aussi distingués, autrefois unis par les liens d'une étroite amitié, soient maintenant engagés dans une aussi déplorable lutte.

Au vénéré seigneur et frère bien-aimé son confrère dans le sacerdoce, Jérôme, salut dans le Seigneur, Augustin.

01.

Je pense bien qu'avant de recevoir cette lettre, vous aurez déjà reçu ma précédente, que je vous ai envoyée par le serviteur de Dieu mon cher fils le diacre Cyprien et vous avez dès lors appris, d'une manière indubitable, que la lettre dont les exemplaires, m'aviez-vous dit, étaient parvenus jusqu'à vous, est réellement de moi.

De là vient, je suppose, que je suis frappé et ballotté par vos réponses, comme le téméraire Darès l'était par les lourds et terribles cestes d'Entelle[23].

[23] Cf. Virgile. *Eneide*, V.

Je répondrai, cependant, à cette lettre que vous avez daigné m'envoyer par notre saint fils Astérius et dans laquelle j'ai vu l'expression multiple de votre bienveillance et de votre affection envers moi et, en même temps, que les traces d'une âme quelque peu blessée.

En avançant dans cette lecture, je n'étais pas plus tôt radouci et que je recevais un nouveau coup. Chose qui m'étonnait par-dessus toutes les autres. Après avoir dit que vous n'aviez pas cru devoir légèrement vous en rapporter aux exemplaires de ma lettre, de peur qu'en la réfutant vous ne me fournissiez l'occasion de me plaindre à bon droit d'avoir été condamné sans que mon juge se fût assuré si j'étais coupable, vous me sommez, après cela, de vous écrire sans détour si la lettre était réellement de moi et de vous envoyer des exemplaires authentiques, afin que nous puissions, sans amertume et sans aucun ressentiment, discuter ensemble les textes de l'Écriture.

Et comment pourrions-nous nous livrer à cette discussion sans quelque rancune quand vous êtes prêt à me blesser ?

Ou, si telle n'est pas votre intention, comment pourrais-je moi-même, alors que vous ne m’avez pas blessé, vous dire avec justice que vous auriez du vous assurer que j'étais

réellement l'auteur du discours, pour me répondre ensuite, c'est-à-dire pour me blesser ?

En effet, si vous ne m'aviez pas blessé par votre réponse, quel droit aurais-je de réclamer. Et, comme en réalité, vous me répondez d'une manière blessante, quel moyen nous reste-t-il de discuter ensemble le texte des Livres saints sans aucune amertume ?

Mais Dieu me garde d'être blessé, si vous parvenez à me démontrer d'une manière certaine que vous avez mieux compris que moi le passage controversé de l'Épitre apostolique ou quelque autre texte sacré. Dieu me garde même de ne pas vous remercier comme d'un précieux avantage, d'avoir été éclairé par vos leçons ou corrigé par vos réprimandes.

02.

Au fond, mon bien cher frère, si vous ne vous étiez pas regardé comme offensé par mes écrits, vous n'auriez pas eu l'idée que je le serais par vos réponses.

Pour moi, je ne pourrai jamais avoir de vous cette opinion, qu'à moins de vous croire blessé par moi vous m'écriviez de manière à me blesser et, si vous avez pu vous imaginer que j'étais assez dénué de raison pour me sentir offensé

dans le cas où vous ne m'auriez pas écrit de la sorte, c'est en me jugeant ainsi que vous m'offensez.

Mais non, vous n'auriez pu former, en aucune façon, un tel jugement, n'ayant jamais éprouvé de ma part rien de semblable, car, bien que reconnaissant mon style, vous n'avez pas même voulu croire que je fusse l'auteur de cette lettre.

Vous aviez parfaitement compris que je serais en droit de me plaindre, si vous alliez témérairement m'attribuer un écrit qui ne serait pas de moi. Avec combien plus de justice ne me plaindrais-je pas d'être tenu pour ce que je ne me suis jamais montré ?

Impossible donc de vous dérober par cette issue et de prétendre que, n'ayant pas reçu de réponse offensante, j'étais assez fou, dans votre opinion, pour me choquer d'une réponse qui ne le serait pas.

03.

Reste donc que vous étiez dans la disposition de ne pas m'épargner dans votre réponse, si vous veniez à savoir, par un document certain, que j'étais l'auteur de la lettre.

Or, comme j'ai la conviction que vous n'auriez pas voulu me maltraiter injustement, je n'ai plus qu'à recon-

naître ma faute, celle de vous avoir blessé le premier par une lettre dont je ne puis pas nier la paternité.

Pourquoi donc m'efforcer de lutter contre le courant du fleuve et ne pas vous demander plutôt pardon ?

Je vous en conjure, par la mansuétude du Christ, accordez-moi votre indulgence, si je vous ai blessé. Ne rendez pas le mal pour le mal, en me blessant à votre tour. Et vous me blesseriez si vous gardiez le silence sur les erreurs que je puis avoir commises, soit dans mes écrits soit dans mes discours.

En réprimant en moi ce qui ne serait pas répréhensible, ce n'est pas moi que vous blesseriez, c'est vous-mêmes. Mais ni vos sentiments ni votre vocation sainte ne permettent de supposer que vous agissiez dans le but de faire une blessure, de déchirer d'une dent gratuitement cruelle ce que dans votre cœur intérieur vous sauriez n'être point blâmable.

Il faut, par conséquent, accuser avec bienveillance celui que vous pensez devoir accuser, alors même qu'il serait exempt de toute faute. Ou bien, que vous traitiez avec une paternelle affection celui que, après tout, vous ne pouvez pas rejeter.

Il n'est pas impossible, absolument parlant, que votre opinion ne soit pas conforme à la vérité. L'essentiel est que vous ne fassiez rien qui ne le soit à la charité.

Une correction pleine de bonté, je la recevrai de votre part avec la plus grande reconnaissance, quand bien même elle ne serait pas méritée et que j'aurais un moyen légitime de défense. S'il en est autrement, je reconnaitrai tout ensemble votre bienveillance et ma faute. Le Seigneur me donnera, je l'espère, de me montrer reconnaissant et repentant.

04.

Quoi donc, vos paroles, dures peut-être, mais salutaires à coup sûr, les craindrai-je comme les cestes d'Entelle ?

Son antagoniste était frappé et non guéri. C'est pour cela qu'il subissait la défaite.

Pour moi, si je reçois avec calme votre médicinale correction, je ne me plaindrai pas. Et même si l'infirmité, soit inhérente à l'homme, soit particulière à moi, ne peut pas s'empêcher, la accusation serait-elle vraie, d'éprouver quelque tristesse, mieux vaut que la tête souffre de l'extirpa-

tion d'une tumeur, que de garder le mal dans la crainte de la souffrance.

C'est ce qu'avait parfaitement vu celui qui disait que les ennemis disposés à relever nos fautes sont ordinairement préférables aux amis dont la crainte ferme la bouche. Les uns, dans leur haine, nous signalent souvent de véritables défauts et nous mettent à même de les corriger. Les autres ne montrent pas la liberté qu'on devrait avoir pour la justice, craignant d'altérer les doux rapports de l'amitié.

Il est possible, comme vous le dites vous-même, que vous soyez un bœuf appesanti par l'âge. Mais vous conservez encore toute la vigueur de l'âme, tandis que vous arrosez de vos utiles et fécondes sueurs l'aire du souverain Maître.

Me voici et, si j'ai dit quelque chose de répréhensible, affermissez davantage votre pied. Je ne dois pas me révolter contre le poids de votre âge, pourvu que la paille de ma faute soit broyée.

05.

Aussi, ce que vous avez écrit à la fin de votre lettre, je le lis ou le repasse avec un ardent soupir. « Plût à Dieu, me disiez-vous, que j'eusse le bonheur de vous embrasser et

celui d'enseigner ou d'apprendre quelque chose dans de réciproques entretiens ».

Quant à moi, je me borne à dire : Plût à Dieu que nous fussions du moins dans des contrées plus rapprochées l'une de l'autre et qu'il nous fût donné d'échanger des lettres plus fréquentes, ne pouvant conférer de vive voix. Séparés comme nous le sommes par de si grandes distances, nous n'obéissons pas à notre pensée.

Je me souviens que, étant jeune, j'avais écrit à votre sainteté touchant le fameux texte de l'Épitre aux Galates et, maintenant que je suis vieux, je n'ai pas encore mérité d'obtenir une réponse. Les exemplaires de ma lettre vous étaient plus facilement parvenus, je ne sais par quelle occasion favorable, que la lettre elle-même, malgré les soins que je m'étais donnés.

L'homme qui s'en était alors chargé n'eut soin ni de vous la porter ni de me la rendre. Il y a dans vos lettres, dans celles que j'ai pu recevoir, tant et de si grandes choses que je ne mettrais rien au-dessus du bonheur de vivre auprès de vous.

Mais, comme cela m'est impossible, je songe à vous envoyer l'un de nos fils en Jésus-Christ, pour que vous l'ins-

truisiez à notre intention, si toutefois je mérite d'obtenir là-dessus une réponse.

Je n'ai pas, je ne puis plus même avoir, de l'Écriture sainte, la science que je vois en vous. Du reste, si j'ai quelque aptitude à cet égard, je le déverse à mesure sur le peuple de Dieu.

Quant à me livrer à des études qui dépassent ce qu'exige cette instruction, je ne le puis pas absolument, à cause de mes devoirs ecclésiastiques.

06.

Il est venu en Afrique, je ne sais quels écrits où la médisance s'attache à votre nom. Mais nous avons reçu ce que avez bien voulu nous envoyer pour répondre à ces attaques. En lisant cela, j'avoue que je me suis profondément affligé qu'une si funeste discorde se soit anise entre des hommes auparavant unis par une amitié dont la réputation s'était répandue dans presque toutes les Églises.

Que, de votre côté, vous tâchiez de vous tenir dans les bornes de la modération, d'émousser les traits de votre colère, de ne pas rendre injure pour injure, on le voit assez clairement dans la contexture de vos lettres.

Et, cependant, je n'ai pu me défendre, en les lisant, d'une douleur profonde, d'une terrible frayeur. Que serais-je devenu, si j'avais eu dans les mains celles de votre adversaire ?

« Malheur au monde à cause de ses scandales »[24].

Nous voyons se réaliser et d'une manière complète ce que la vérité prophétisai : « Parce que l'iniquité débordera sur la terre, la charité de plusieurs se refroidira »[25].

Quels seront désormais les cœurs qui se verseront l'un dans l'autre avec confiance et sécurité ? Où sera l'affection qui se jettera sans crainte dans le sein du prochain ? Quel est enfin l'ami qu'on ne redoutera pas comme un ennemi futur, si ce que nous déplorons a pu s'élever entre Jérôme et Ruffin ?

Ô condition misérable de l'homme ! Ô science du présent stérile sur la volonté des amis, dès qu'on ne saurait y joindre la prescience de l'avenir !

Mais, pourquoi me répandre en gémissements sur cette ignorance de l'un à l'égard de l'autre, quand l'homme ne sait même pas ce qu'il en sera plus tard de lui-même ?

[24] Matthieu XVIII, 7.
[25] Matthieu XXIV, 12

Il sait d'une certaine façon, souvent à peine, ce qu'il est en ce moment ; il ignore ce qu'il sera dans la suite.

07.

Or, cette connaissance, non-seulement de ce qu'on est actuellement, mais encore de ce qu'on doit être un jour, existe-t-elle dans les anges, au sein de l'innocence et de la félicité.

Le diable a-t-il jamais possédé la vraie béatitude, alors qu'il n'était pas déchu. S'il prévoyait sa future prévarication et son éternel supplice, je l'ignore absolument.

Sur cette question, en supposant qu'il soit utile de la d'élucider, je voudrais bien entendre de vous ce qu'il en faut penser.

Voyez ce que font ces terres et ces mers qui nous séparent. Si j'étais moi-même cette lettre que vous lisez, vous m'auriez déjà dit ce que je demande, au lieu que maintenant, quand est-ce que vous me ferez une réponse ? Quand l'enverrez-vous ? Quand parviendra-t-elle ici ? Quand la recevrai-je ?

Plaise à Dieu, néanmoins, qu'un jour se réalise ce qui n'arrive jamais assez tôt au gré de nos désirs, ce que nous

attendons avec toute la patience dont nous sommes capables.

Aussi j'en reviens à ces douces paroles de votre lettre, à ces touchantes expressions d'un pieux regret. Je me les approprie et je vous les adresse à mon tour : « Que ne nous est-il donné de vous serrer dans nos bras, d'enseigner ou d'apprendre quelque chose dans nos mutuels entretiens », en admettant, toutefois, qu'il me soit possible, en aucune façon, de vous rien apprendre.

08.

Dans ces mots, qui ne sont plus seulement les vôtres et qui sont aussi les miens, je me délecte et me réconforte. Je trouve une grande consolation dans ce désir qui nous anime tous deux, bien qu'il soit toujours suspendu dans le vide et n'atteigne jamais son but.

Mais, au moment même où je goûte cette joie, voilà que l'aiguillon de la douleur me transperce. Il me vient à la pensée que vous et votre adversaire ___ à qui Dieu avait largement et longuement concédé ce que chacun de vous désire : de vivre dans la plus étroite union et de goûter ensemble le miel des saintes Écritures ___, vous ayez maintenant au cœur une si fatale amertume.

Quand, où, par quel homme cela ne serait-il pas à redouter, du moment où nous l'avons vu survenir dans le temps même où, venant de rejeter les embarras du siècle, vous suiviez déjà le Seigneur avec une liberté complète. Dans cette même contrée que le Seigneur a foulée après s'être fait homme et qui de sa bouche entendit cette leçon : « Je vous donne ma paix, je vous lègue ma paix »[26], entre des hommes, enfin, d'un âge-respectable et vivant ensemble dans le commerce intime des Livres saints ?

En vérité, « c'est une tentation que la vie de l'homme sur la terre »[27].

Hélas ! Que ne m'est-il donné de vous rencontrer en même temps sur un point quelconque du monde ?

Ému, triste, alarmé comme je le suis, je tomberais à vos pieds, je pleurerais toutes mes larmes, je prierais dans la mesure de mon amour, tantôt chacun de vous pour lui-même, tantôt l'un pour l'autre et pour le reste des chrétiens, surtout pour les infirmes, tous rachetés par le sang de Jésus-Christ. Ils vous contemplent comme le plus grand danger sur le théâtre de cette vie.

[26] Jean XIV, 27.
[27] Job VII, 1

Ne répandez pas sur votre compte des écrits que vous ne pourriez plus effacer, si jamais la concorde se rétablissait entre vous, tout obstinée que soit votre discorde ou que vous craindriez de lire alors, de peur que la querelle ne vint à renaitre.

09.

Je parle sincèrement à votre charité. Rien ne m'a plus fait trembler qu'un tel exemple, pendant que je voyais dans votre lettre certains signes de courroux et ce n'est pas lorsque vous rappelez les images d'Entelle et du bœuf appesanti. Cela me paraissant plutôt une agréable plaisanterie qu'une menace sérieuse. C'est lorsque vous employez les expressions que j'ai rappelées plus haut, au delà du nécessaire peut-être, mais non certes au delà de mes craintes : « De peur que vous, sentant blessé vous n'eussiez fait entendre de justes récriminations ».

Je vous en prie, sil est possible que nous nous livrions à des recherches et à des discussions exemptes de toute amertume, propres à nourrir nos cœurs, donnons-nous carrière.

Si je ne puis pas signaler dans vos écrits ce qui me parait devoir être corrigé, ni vous dans les miens, sans qu'il on

résulte un soupçon d'envie, une atteinte à l'amitié, laissons-là ces choses, songeons à la sécurité de notre vie et de notre salut. Souffrons quelque incertitude dans la science qui enfle, pour sauvegarder la charité qui édifie[28].

Pour moi, je me sens bien loin de cette perfection dont il est écrit : « Si quelqu'un ne pèche pas en paroles, celui-là est un homme parfait »[29]. Mais avec le secours de la divine miséricorde, je compte pleinement pouvoir vous demander pardon sans peine, si je vous ai blessé et c'est à vous à me le faire comprendre, afin de gagner votre frère, disposé que je suis à vous écouter[30].

Et parce que vous ne le pouvez en tête-à-tête à cause dos distances qui nous séparent, vous ne devez pas pour cela me laisser dans l'erreur.

Quant aux points mêmes que nous voulons approfondir, si je suis ou me persuade que je suis dans le vrai, quoique vous soyez d'une opinion contraire, j'essaierai de soutenir la mienne autant que le Seigneur m'en donnera le pouvoir, sans vous faire injure.

[28] Cf. I Corinthiens VIII, 1.
[29] Jacques III, 2.
[30] Cf. Matthieu XVIII, 15.

Si je m'aperçois, néanmoins, que vous êtes offensé, malgré toutes mes précautions, j'implorerai simplement votre indulgence.

10.

Je n'irai pas m'imaginer sans raison que vous avez pu vous irriter, à moins que je ne dise une chose en me donnant des torts dans le fond ou dans la forme, car je ne suis pas étonné que nous nous connaissions moins l'un l'autre que nous ne sommes connus de nos proches et de nos intimes.

J'avoue que volontiers je me jette entièrement dans le sein de leur charité, surtout quand je suis fatigué des scandales du siècle et que je trouve là mon repos sans aucune sollicitude. Je me sens alors en pleine sécurité, sachant à qui je me confie et, dans cette douce confiance, je ne redoute plus ce lendemain ténébreux de la fragilité humaine sur lequel je gémissais il n'y à qu'un instant.

Lorsque j'ai la conviction qu'un homme dont le cœur est enflammé de la charité chrétienne est devenu mon fidèle ami, tout ce que je lui communique de mes projets et de mes pensées, ce n'est pas à l'homme que je le communique, c'est à Celui en qui cet homme doit demeurer pour être tel.

« Dieu est charité et celui qui demeure dans la charité demeure en Dieu, comme Dieu demeure en lui »[31].

S'il abandonne la charité, nécessairement il doit causer une douleur égale à la joie qu'il causait en y demeurant.

Du reste, quand d'ami intime il s'est fait ennemi, qu'il en soit réduit à d'artificieuses inventions, n'ayant rien à dévoiler dans sa colère.

Chacun peut facilement arriver à ce but. Non en cachant ce qu'il aurait fait, mais en ne faisant rien qu'il voudrait cacher.

Si la divine miséricorde permet que les hommes de bien, les hommes pieux vivent avec abandon et sécurité au milieu des amis, n'importe ce que ceux-ci pourront devenir dans la suite. Ils doivent bien se garder de manifester imprudemment les péchés d'autrui et n'en commettre aucun eux-mêmes.

Quand le méchant invente quelque chose pour nous dénigrer ou bien on ne croit pas absolument à sa parole ou bien la réputation seule est compromise et le salut reste intact.

[31] I Jean IV, 16.

Le mal dont on se rend coupable, voilà notre intime ennemi, lors même qu'il ne serait divulgué ni par la loquacité ni par la haine d'aucun de nos familiers.

Aussi, quel est l'esprit sage qui ne voit pas avec quelle patience vous devez supporter les incroyables emportements de celui qui fut naguère votre plus intime ami, ayant pour vous le consolant témoignage de la conscience et comment vous pouvez prendre les calomnies qu'il répand, en admettant même qu'il trouve crédit auprès de certaines personnes, par ces armes que Paul met dans notre main gauche et qui nous servent dans le combat contre le diable comme celles que nous tenons de la main droite ?

J'aimerais mieux, cependant, le voir, en quelque manière, plus radouci que vous voir plus armé de cette manière.

C'est un grand et déplorable prodige que d'une telle amitié on en vienne à des inimitiés telles. Le prodige sera plus grand et il sera surtout la cause d'une grande joie, si de ces inimitiés on remonte à l'ancienne concorde.

Lettre 111 – Jérôme à Augustin. Année 403/404.

Il répond, enfin, aux questions proposées dans les lettres LVI, LXVII et CIII, sur l'intitulé du livre consacré aux Écrivains ecclésiastiques, sur la réprimande adressée par Paul à Pierre et mentionnée dans l'Épitre aux Galates, sur la traduction de l'Ancien Testament et sur le nom du livre dont il est parlé dans Jonas. Il défend avec vivacité contre Augustin ses écrits et ses interprétations.

Au seigneur vraiment saint, à l'heureux pontife Augustin, salut en Jésus-Christ, Jérôme.

01.

J'ai reçu en même temps les trois lettres, ou plutôt les trois courts libelles que vous avez bien voulu m'adresser par le diacre Cyprien et qui renferment diverses questions, comme vous les appelez, des critiques sur mes opuscules, comme je le sens. Si je voulais y répondre, il me faudrait un volume entier.

Je tâcherai, néanmoins, dans la mesure du possible, de ne pas dépasser les bornes d'une lettre un peu longue et de ne pas retarder notre frère pressé de partir. Il m'a demandé mes lettres trois jours seulement avant son départ et

je me suis trouvé dans la nécessité de jeter à la hâte, sans aucune réflexion, pêle-mêle, tout ce qui se présentait à ma pensée. Ce n'est plus la maturité de l'écrivain, c'est le hasard de la dictée.

Au bout de tout cela, il ne faut pas attendre une doctrine ; c'est un coup de dé ; une attaque imprévue plonge dans le trouble les plus intrépides soldats. Ils sont forcément en déroute avant d'avoir pu saisir leurs armes.

02.

Nos armes à nous, c'est le Christ. C'est encore la discipline de l'Apôtre, qui écrit aux Éphésiens : « Revêtez-vous des armes de Dieu, pour que vous puissiez résister au jour du danger »[32].

Il continue de la sorte : « Tenez-vous debout, les reins ceints de la vérité, portant la cuirasse de la justice, ayant aux pieds la chaussure qui dispose à l'Évangile de la Paix et, par-dessus tout, prenez le bouclier de la foi, sur lequel viendront s'éteindre tous les traits enflammés de l'ennemi. Pre-

[32] Éphésiens VI, 13.

nez aussi le casque du salut ct le glaive de l'Esprit, qui est la parole de Dieu »[33].

Voilà les armes avec lesquelles le roi David s'avançait jadis au combat. Il choisit, dans le torrent, « cinq pierres »[34] parfaitement polies, montrant, par cette image, qu'il passait à travers les tourbillons du siècle, sans y rencontrer aucune aspérité, aucune souillure, buvant en route de l'eau du torrent.

C'est pour cela qu'il éleva la tête et qu'après avoir terrassé le superbe Goliath, il le décapita avec son propre glaive. Il avait frappé le blasphémateur an front[35]. Il l'avait atteint à cette partie du corps où l'usurpateur du sacerdoce, Ozias, est lui-même frappé de la lèpre[36] et qui est le siège de la divine gloire, selon cette parole d'un saint : « Sur nous est marquée la lumière de votre visage, Seigneur »[37].

Disons donc, nous aussi : « Mon cœur est prêt, ó Dieu, mon cœur est prêt. Je chanterai dans ma gloire, au son des

[33] Éphésiens VI, 14-17.
[34] I Samuel XVII, 40.
[35] I Samuel XVII, 49.
[36] II Chroniques XXVI, 20.
[37] Psaume IV, 7.

instruments. Lève-toi, psaltérion et toi Kinnor. Je me lèverai avec l'aurore »[38].

Ainsi s'accomplira pour nous cette parole : « Ouvre ta bouche et je la remplirai »[39] et cette autre : « Le Seigneur donnera le verbe à ceux qui prêcheront avec une grande vertu »[40].

Je ne doute pas que, de votre côté, vous ne demandiez à Dieu la même chose : le triomphe de la vérité dans nos discussions. Vous ne cherchez pas assurément votre gloire, mais bien celle du Christ.

Quand vous vaincrez, je vaincrai moi-même, si je reconnais mon erreur. Dans le cas où je remporterais la victoire, vous n'en seriez pas moins vainqueur, car « ce ne sont pas les enfants qui thésaurisent pour leurs pères, ce sont les pères qui thésaurisent pour leurs enfants »[41].

Nous lisons, dans le livre des Paralipomènes, que les enfants d'Israël s'avançaient au combat avec « une âme pacifique ». Au milieu des glaives, des torrents de sang, des

[38] Psaume XLVI, 8 et 9 ; CVII, 2 et 3.
[39] Psaume LXXX, 11.
[40] Psaume LXVII, 12.
[41] II Corinthiens XII, 14.

cadavres jonchant la plaine, c'est la paix qu'ils voulaient faire triompher et non eux-mêmes.

Répondons à toutes les questions, résolvons en peu de mots des difficultés multiples, si telle est la volonté du Christ. Je passe sur les formules agréables que vous versez sur ma tête comme un doux parfum. Je tais les éloges que vous mettez en avant pour adoucir vos critiques. J'en viens immédiatement aux points débattus.

03.

Vous dites avoir reçu, d'un certain frère, mon livre sur les écrivains ecclésiastiques, tant grecs que latins, mais sans aucun titre. Comme vous lui demandiez, pour me servir de vos expressions, « comment il se faisait que la page préliminaire restât en blanc et quel nom on pourrait inscrire là », il vous répondit qu'on devait l'intituler Épitaphe. À cela, vous avez dit que ce titre serait juste, si le livre renfermait uniquement les actes ou les œuvres d'hommes déjà morts, mais que, plusieurs de ceux qui vivaient alors ou qui vivent encore se trouvant mentionnés, vous étiez surpris que j'eusse choisi ce titre.

Votre intelligence aurait dû, cependant, vous faire comprendre le titre d'après la nature même de l'ouvrage.

Vous n'ignorez pas que ceux des Grecs et des Latins qui ont écrit les vies des hommes illustres n'ont jamais eu la pensée de les intituler Épitaphes et qu'ils se sont bornés à ces mots : Des hommes illustres, en déterminant la carrière qu'ils ont suivie __ généraux, philosophes, orateurs, historiens, poètes __ en ajoutant même le genre de poésie : épique, tragique, comique.

À proprement parler, l'Épitaphe, en effet, ne regarde que les morts et c'est l'expression que j'ai moi-même employée au sujet de la mort du prêtre Népotien, de sainte mémoire.

Ce livre doit donc être intitulé : Des hommes illustres, ou plus exactement : Des écrivains ecclésiastiques.

Il est vrai que plusieurs correcteurs inhabiles, d'après ce qu'on me dit, l'ont intitulé : Des auteurs.

04.

Vous me demandez ensuite pourquoi, dans mes Commentaires de l'Épitre aux Galates, j'ai déclaré que Paul n'avait pas pu relever chez Pierre ce que lui-même avait fait, blâmer dans un autre une feinte dont lui-même pouvait être accusé.

Vous affirmez que la représentation de l'Apôtre était sérieuse et vraie et non un artifice de langage ; que je ne devrais pas enseigner ainsi le mensonge ; que tout ce qui est écrit doit s'entendre selon la valeur des expressions.

Je réponds d'abord qu'il était de votre sagesse de vous souvenir de la courte préface de mes commentaires, dans laquelle je dis en mon nom : « Aurais-je donc la folie ou la témérité de promettre ce que n'a pu ce génie ? » Non cortes. Mais d'autant plus sage et plus timide que je sentais mieux la faiblesse de mon esprit, j'ai suivi les Commentaires d'Origène. Ce grand homme a composé cinq volumes sur l'Épitre de Paul aux Galates. Il en à même donné l'explication littérale et détaillée dans son deuxième livre des Stromates. Il a même écrit, là-dessus, divers traités et des fragments choisis qui seuls formeraient une explication suffisante.

Je ne dis rien de Didyme, mon voyant, ni du Laodicéen naguère sorti de l'Église, ni d'Alexandre, hérétique de vieille date, ni d'Eusèbe d'Emiséne, ni de Théodore d'Héraclée, qui tous ont commenté plus ou moins le même texte.

Si je glanais dans chacun de ces auteurs, il en résulterait une gerbe qui ne serait pas tellement à dédaigner. J'ai lu toutes ces œuvres, je l'avoue sans détour et je les ai, pour la plupart, entassées dans ma mémoire. Puis, appelant un

secrétaire, j'ai dicté tantôt mes idées, tantôt celles des autres, sans me préoccuper de l'ordre, de l'expression, parfois même du sens.

C'est une preuve de la divine miséricorde si, par mon impéritie, n'est pas perdu ce que les autres ont dit de bien, si les étrangers n'ont pas pour agréable ce qu'on goûte entre « amis ».

Si vous avez donc jugé qu'il y avait des closes répréhensibles dans notre exposition, il appartenait à votre science de rechercher, dans les commentateurs grecs, les emprunts que nous avions pu leur faire et de ne condamner, comme étant de nous, que ce qu'ils n'auraient point écrit.

C'était d'autant plus juste que j'avais formellement avoué, dans la préface, ma résolution de suivre les Commentaires d'Origène et de dicter, sans distinction, mes idées et celles des autres. Ajoutez qu'à la fin du chapitre où vous trouvez à blâmer, j'ai même écrit : « Si quelqu'un n'accepte pas cette interprétation, d'après laquelle ni Pierre n'aurait péché, ni Paul n'aurait manqué de mesure, en reprenant son supérieur, à lui d'expliquer par quelle inconséquence Paul relevait en autrui ce dont lui-même était coupable ».

Je montrais assez, par là, que je ne défendais pas avec obstination ce que j'avais lu chez les Grecs. Je le citais sim-

plement, laissant au jugement du lecteur le soin d'approuver cette opinion ou de l'improuver.

05.

Ainsi donc, pour ne pas faire ce que je demandais, vous avez mis en avant une explication nouvelle, en affirmant que ceux des Gentils qui se convertissaient à la foi chrétienne étaient affranchis du joug de la loi et que les Juifs convertis, au contraire, y demeuraient soumis. Chacun se trouvait alors dans son rôle, le Docteur des nations en reprenant ceux qui maintenaient les observances légales et Pierre était repris à bon droit, lui chef de la circoncision, de ce qu'il imposait aux Gentils une chose dont les Juifs seuls étaient redevables.

Si cette opinion vous convient, ou mieux parce qu'elle vous parait juste, si vous pensez réellement que les Juifs, en embrassant la foi, ne doivent pas moins accomplir la loi, évêque connu dans le monde entier, répandez partout votre sentiment, amenez-y tous vos collègues dans l'épiscopat.

Quant à moi, vivant dans un obscur et pauvre asile, avec des hommes retirés du monde, pécheurs comme moi-même, je n'ose pas trancher les grandes questions. Je préfère confesser ingénument qu'après avoir lu les œuvres de

nos devanciers, je rapporte dans mes Commentaires, selon l'usage généralement établi, leurs diverses interprétations, afin que chacun puisse choisir, dans le nombre, ce qui lui conviendra le plus.

Or, je vous crois assez versé dans les divines lettres, aussi bien que dans la littérature profane, pour faire une telle distinction.

06.

L'explication donnée d'abord par Origène, dans le dixième livre de ses Stromates, où l'Épitre aux Galates est commentée, explication suivie depuis lors par tous les interprètes, avait surtout pour but de répondre aux blasphèmes de Porphyre. Cet écrivain accusait Paul d'insolence, pour avoir osé réprimander Pierre, le prince des apôtres et lui résister en face, en essayant de lui prouver qu'il avait mal agi, c'est-à-dire qu'il était tombé dans une erreur dans laquelle se trouvait justement celui-là même qui le reprenait.

Que vous dirai-je de Jean, qui naguère exerçait les fonctions épiscopales et gouvernait l'Église de Constantinople[42] ?

Il a traité directement cette question avec beaucoup d'étendue et, dans son livre, il a suivi l'opinion d'Origène et des anciens. Si vous prétendez donc que je me trompe, avouez que je me trompe en bonne compagnie et, voyant que beaucoup d'hommes considérables partagent mon erreur, vous devrez au moins citer quelqu'un qui soutienne avec vous la vérité.

Voilà pour ce qui regarde l'interprétation d'un seul point de l'Épitre aux Galates.

07.

Pour ne point paraitre, cependant, lutter contre vos raisons par le nombre des témoignages, me retrancher derrière des noms illustres afin de me dérober à la vérité et ne pas oser, enfin, descendre dans l'arène, je vous opposerai rapidement les textes de l'Écriture.

[42] Il n'est pas douteux qu'il se soit ici question de saint Jean Chrysostome. On aime à voir l'auteur invoquer avec ce respect l'autorité de l'Archevêque do Constantinople, après même l'exil do celùi-ci, car la phrase est parfaitement claire à cet égard. S. Jérôme avait donc fait justice des accusations entassées par Théophile d'Alexandrie et son témoignage a d'autant plus de poids, que ses relations avec le trop fameux accusateur n'étaient ignorées de personne.

Nous voyons, dans les Actes des apôtres, que Pierre entendit une voix lui disant : « Lève-toi, Pierre, tue et mange »[43].

Il s'agit là de toutes sortes d'animaux : quadrupèdes, reptiles, oiseaux. Cette parole montre que nul homme n'est souillé dans sa condition d'homme et que tous sont également appelés à la grâce de Jésus-Christ.

Voici la réponse de Pierre : « Loin de moi, car je n'ai jamais rien mangé de commun et d'immonde. Or la voix, descendant une seconde fois du ciel, lui dit : Ce que Dieu lui-même a purifié, ne l'appelez pas immonde »[44].

Il se rendit alors à Césarée et, étant entré chez Corneille, il ouvrit la bouche et s'exprima de la sorte : « En vérité, j'ai reconnu que Dieu ne fait pas acception de personne ; que, dans toute nation, celui qui le craint et pratique la justice est agréable à ses yeux »[45].

Enfin, « l'Esprit saint descendit sur eux et les fideles circoncis qui étaient venus avec Pierre furent saisis de stupeur de ce que la grâce du Saint-Esprit s'était aussi répandue parmi les Gentils. Pierre alors s'écria : Quelqu'un peut-

[43] Actes X, 13.
[44] Actes X, 14 et 15.
[45] Actes X, 34 et 35.

il nous empêcher de recourir à l'eau et de baptiser ceux qui ont reçu l'Esprit saint comme nous- mêmes ? Il ordonna donc qu'ils fussent baptisés au nom de Jésus-Christ[46].

« Alors, les apôtres et les frères qui étaient dans la Judée apprirent que les nations avaient reçu la parole de Dieu et, lorsque Pierre fut monté à Jérusalem, ceux de la circoncision disputaient contre lui, en disant : Pourquoi êtes-vous entré chez les incirconcis et avez-vous-mangé avec eux ? »[47].

Après leur avoir entièrement exposé sa conduite, il conclut son discours en ces termes : « Dès que Dieu leur a donné là même grâce qu'à nous qui avons cru en notre Seigneur Jésus-Christ, avais-je le pouvoir d'arrêter l'action divine ? En entendant cela, ils gardèrent le silence et puis, ils glorifièrent Dieu en disant : Ainsi donc Dieu a ouvert aux Gentils la voie de la pénitence pour les conduire à la vie »[48].

Longtemps après, lorsque Paul et Barnabé furent venus à Antioche, ils réunirent l'Église « et rapportèrent les grandes choses que Dieu avait opérées avec eux et comment il avait ouvert aux Gentils les portes de la foi »[49].

[46] Actes X, 44-48.
[47] Actes XI, 1-3.
[48] Actes XI, 17 et 18.
[49] Actes XIV, 26.

Mais « quelques-uns, venant de la Judée endoctrinaient les frères et leur disaient : « Si vous ne recevez pas la circoncision selon la loi de Moïse, vous ne pouvez pas être sauvés. Un grand tumulte s'étant donc élevé contre Paul et Barnabé, ils résolurent » accusés et accusateurs « de se rendre auprès des apôtres et des anciens qui étaient à Jérusalem, pour leur faire décider cette question. Quand ils furent arrivés à Jérusalem, quelques fidèles venus de la secte des Pharisiens s'élevèrent en disant : Il faut les circoncire et les obliger à garder la loi de Moïse. Comme la querelle s'animait là-dessus, Pierre », avec sa liberté accoutumée, « leur dit : Hommes, mes frères, vous savez que dés les anciens jours Dieu a décrété parmi nous que les nations entendraient de ma bouche la parole de l'Évangile et croiraient. Or, Dieu, qui connait le fond des cœurs, a lui-même rendu témoignage, en leur donnant l'Esprit saint aussi bien qu'à nous, il n'a mis entre eux et nous aucune différence, en purifiant leurs cœurs par la foi. Pourquoi maintenant tentez-vous Dieu n voulant courber la tète des disciples sous un joug qui ni nos pères ni nous n'avons pu porter ? Nous espérons être sauvés avec eux par la grâce de notre Seigneur

Jésus-Christ. Tous alors se turent »[50] et l'apôtre Jacques, avec tous les anciens, se rangea à ce sentiment.

08.

Ces citations ne doivent pas fatiguer le lecteur. Elles lui sont utiles ainsi qu'à moi, pour établir que, avant d'être repris par l'apôtre Paul, Pierre n'ignorait pas que la loi ne devait plus être observée après l'Évangile et qu'il fut même le promoteur de cette décision.

Ajoutons que Pierre avait une telle autorité que Paul a pu dire de lui dans une épitre : « Puis, trois années étant écoulées, je vins à Jérusalem voir Pierre et je restai quinze jours auprès de lui. »[51].

Dans la suite, il dit encore : « Quatorze ans après, je montai de nouveau à Jérusalem avec Barnabé et Tite. Je montai par suite d'une révélation et je leur exposai l'Évangile que je prêche au milieu des Gentils »[52].

C'était montrer qu'il n'aurait pas eu l'assurance de prêcher l'Évangile s'il n'avait pas été corroboré par le sentiment de Pierre et des apôtres qui se trouvaient avec lui.

[50] Actes XV, 1-12.
[51] Galates I, 18.
[52] Galates II, 1.

ll ajouta aussitôt : « … et en particulier à ceux qui paraissaient être au-dessus des autres, pour ne pas courir ou n'avoir pas couru en vain »[53].

Pourquoi prit-il ces hommes à part et ne leur parla-t-il pas en public ?

Pour ne causer aucun scandale à la foi des Juifs convertis, qui pensaient que la loi devait encore être observée après qu'on avait embrassé l'Évangile. C'est pour cela que, à l'époque où Pierre se fut rendu à Antioche, circonstance qui n'est pas rapportée dans les Actes des apôtres, mais suffisamment confirmée par le récit de Paul, celui-ci lui résista en face et Pierre était, en réalité, digne de blâme.

Avant que des envoyés de Jacques fussent venus, il mangeait avec les Gentils et puis, on le vit se retirer à part, éviter leur contact, parce qu'il craignait les enfants de la circoncision. Les autres Juifs partagèrent cette feinte, au point que Barnabé lui-même fut entrainé.

« Mais, lorsque je me fus aperçu qu'ils ne marchaient pas droit dans la vérité de l'Évangile, je dis à Pierre devant tous : Si vous-même, quoique Juif, vivez à la façon des Gen-

[53] Galates II, 1.

tils et non des Juifs vos frères, pourquoi forcez-vous les Gentils à judaïser ? »[54] et ce qui vient ensuite.

Il n'est donc pas douteux que l'apôtre Pierre n'ait émis le premier la décision qu'on l'accuse maintenant d'abandonner. Et la cause de cette faiblesse c'est la crainte qu'il a des Juifs.

L'Écriture atteste, en effet, qu'il mangeait d'abord avec les Gentils et qu'à l'arrivée des envoyés de Jacques, il s'éloigna d'eux, redoutant les enfants de la circoncision.

S'il craignait ceux dont il était l'apôtre, c'est parce qu'il ne voulait pas que ses rapports avec les Gentils fussent pour eux un prétexte d'abandonner la foi. Marchant sur les traces du Bon Pasteur, il n'entendait pas perdre le troupeau qui lui était confié.

09

Après avoir donc montré que Pierre n'était nullement dans l'erreur, concernant l'abolition de la loi mosaïque et que la crainte seule lui faisait feindre de l'observer, voyons maintenant si Paul, en accusant autrui, était lui-même coupable d'une pareille faiblesse.

[54] Galates II, 11-14.

Nous lisons dans le même livre : « Paul parcourait la Syrie et la Cilicie, confirmant les Églises »[55]. Il parvint à Derbé, puis à Lystres et là se trouvait un disciple nommé Timothée, fils d'une veuve elle-même fidele et d'un père idolâtre.

Les frères dé Lystres et d'Íconium lui rendaient témoignage. Paul voulut l'emmener avec lui et d'abord il le circoncit à cause des Juifs qui se trouvaient en ces lieux, car tous savaient que son père était Gentil[56].

Ô bienheureux apôtre ! Ô Paul ! Vous qui reprochiez à Pierre la feinte qu'il avait commise en s'éloignant des Gentils parce qu'il craignait les Juifs venus de la part de Jacques, pourquoi donc avez-vous imposé la circoncision à Timothée, fils d'un père gentil et Gentil lui-même, puisqu'il n'était pas Juif n'étant pas circoncis et cela, contrairement à vos convictions ?

Vous me répondrez que c'est à cause des Juifs qu'il résidait dans le même pays. Mais, si vous croyez pouvoir permettre de circoncire un disciple sorti de la gentilité, sachez

[55] Actes XV, 40 et 41.
[56] Actes XVI, 1-3.

pardonner à Pierre votre chef ce qu'il a cru devoir faire par crainte des Juifs convertis.

Il est encore écrit : « Paul, resté là pendant un grand nombre de jours, après avoir prit congé des frères et s'embarqua pour la Syrie avec Priscille et Aquile. À Cenchrée, il se rasa la tête, parce qu'il avait fait un vœu »[57].

Supposons que la crainte des Juifs l'ait également forcé de faire ici ce qu'il ne voulait pas. Pourquoi laissa-t-il pousser ses cheveux par un motif de religion et les fit-il ensuite tomber d'après la loi, ce que les Nazaréens consacrés à Dieu avaient coutume d'observer selon le précepte de Moïse ?[58]

10

Mais ce que nous venons de dire est peu en comparaison de ce qui va suivre. Luc, l'auteur de l'histoire sacrée, continue :

« Quand nous fumes arrivés à Jérusalem, les frères nous accueillirent à bras ouverts. Le jour suivant, Jacques et tous les anciens qui étaient avec lui, ayant approuvé la prédication de Paul, lui dirent : Vous voyez, frère, combien de

[57] Actes XVIII, 18.
[58] Cf. Nombres VI, 2-18.

milliers de Juifs ont embrassé la foi de Jésus-Christ et tous sont zélateurs de la loi. Or, ils ont oui dire que vous enseignez aux Juifs répandus chez les nations à se séparer de Moïse, à ne plus circoncire leurs fils, à ne plus vivre selon les traditions. Qu'en est-il ? Il faut vous présenter à la multitude, car ils ont appris que vous étiez arrivé. Faites donc ce que nous vous conseillons. Nous avons ici quatre hommes qui doivent acquitter un vœu. Prenez-les avec vous, purifiez-vous avec eux, puisqu'ils vont raser leur tête et tout le monde saura que ce qu'on avait dit de vous était faux et que vous êtes fidele aux observances légales. Paul alors, prenant ces hommes et s'étant purifié, le second jour, entra avec eux dans le temple, annonçant que les jours de la purification étaient terminés, jusqu'à ce qu'une offrande fût faite pour chacun d'eux »[59].

J'ose encore, à Paul, vous intégrer là-dessus : Pourquoi rasez-vous votre tête ? Pourquoi marchez-vous nu-pieds selon les cérémonies judaïques ? Pourquoi vous permettez-vous d'offrir des sacrifices et des hosties sont-elles immolées pour vous conformément à la loi ?

[59] Actes XXI, 17-26-

Vous me répondrez de même que c'est pour ne pas scandaliser les Juifs convertis. Vous avez donc feint d'être Juif pour gagner les Juifs. Jacques et les autres anciens vous ont conseillé cette feinte et vous n'avez pu vous y dérober.

Une sédition ayant éclaté et comme vous étiez sur le point d'être mis à mort, un tribun vous a retiré de la foule et vous a fait partir pour Césarée accompagné d'une bonne escorte[60], de peur que les Juifs ne vous fissent mourir comme un trompeur et un destructeur de la loi. De là, vous rendant à Rome, dans l'asile même que vous aviez loué, vous avez prêché le Christ aux Juifs et aux Gentils[61]. Puis, le glaive de Néron s'est chargé de confirmer votre doctrine.

11.

Nous savons donc que, par crainte des Juifs, Pierre et Paul ont également feint d'observer les préceptes de la loi. De quel front dés lors et par quelle témérité Paul reprend-il chez un autre ce qu'il a lui-même commis ?

[60] Cf. Actes XXVIII, 23.
[61] Cf. Actes XXVIII. 31.

Pour moi, mais non, d'autres avant moi ont interprété ce passage, sans admettre ni justifier le mensonge officieux, comme vous le dites dans votre lettre.

Ils ont montré là une sage dispensation propre à faire ressortir la prudence des apôtres et, de plus, à confondre les impudents blasphèmes de Porphyre, qui prétend que Pierre et Paul avaient soutenu dans cette circonstance un combat puéril, ou même que Paul avait fait éclater sa jalousie à l'endroit des vertus de Pierre et consigné, par ostentation, ce qu'il n'avait pas même fait, ou ce qu'il avait fait avec un aveugle emportement, en reprenant chez un autre ce dont lui-même était coupable.

Voilà l'interprétation qu'ils ont donnée, dans la mesure de leur savoir.

Quelle sera maintenant le vôtre ?

Meilleure assurément, puisque vous avez condamné le sentiment de nos pères.

12.

Vous m'écrivez : « Je n'ai pas besoin de vous apprendre comment il faut interpréter ce que dit, ailleurs, le même Apôtre : « Je suis devenu comme juif, dans le but de

gagner les Juifs »[62] et la suite. C'est l'expression d'un vrai mouvement de zèle et de miséricorde et non, certes, une vaine et trompeuse apparence.

Venant au secours d'un malade, Paul se donne là comme malade lui-même et ce n'est pas en affirmant à tort qu'il est réellement atteint de la fièvre, c'est en agissant, dans sa compassion, comme il voudrait qu'on agit envers lui s'il en était atteint.

Il était Juif de naissance et, devenu chrétien, il n'avait pas abandonné les observances judaïques, celles que ce peuple avait reçues et devait pratiquer dans le temps convenable. Il s'y conformait donc, alors même qu'il était déjà apôtre de Jésus-Christ, afin de montrer qu'elles ne sont pas nuisibles à ceux qui veulent les garder telles qu'ils les ont reçues de leurs pères en vertu de la loi, bien qu'ils aient embrassé la foi de l'Évangile. Pourvu, toutefois, qu'ils ne fassent pas consister dans ces observances l'espoir du salut, le salut même, dont elles n'étaient que le symbole anticipé, étant venu sur la terre par le Seigneur Jésus.

Tout votre discours, qui va se déroulant dans une discussion fort longue, se résume en ceci : Pierre n'a pas erré

[62] I Corinthiens IX, 19-23.

en pensant que la loi devait être observée par les Juifs convertis, mais il s'est écarté de la ligne droite en voulant forcer les Gentils à judaïser.

Or, ce n'a pas été là, de sa part, un ordre explicite. C'est par l'exemple qu'il imposait cette obligation.

Paul, de son côté, n'a pas dit le contraire de ce qu'il avait lui-même fait. Il demanda seulement à Pierre pour quelle raison il forçait à judaïser ceux qui venaient de la gentilité.

13.

Voici le point essentiel de la question et l'essence même de votre sentiment : Sous le règne de l'Évangile, les Juifs qui l'ont embrassé font bien d'observer les préceptes de la loi, c'est-à-dire, d'offrir des sacrifices comme Paul les offrit, de circoncire leurs fils, de garder le sabbat, selon l'exemple encore de Paul et de tous les Juifs.

Si telle est notre croyance, nous tombons dans l'hérésie de Cérinthe et d'Ebion, qui furent anathématisés par les Pères, quoiqu'ils eussent la foi en Jésus-Christ, mais pour cela seul qu'ils mêlaient les cérémonies de la loi avec les sacrements de l'Évangile, embrassant le nouveau sans abandonner l'antique.

Que dirais-je des Ebionites, qui n'ont du Christianisme que les dehors ?

Jusqu'à ce jour, à travers toutes les synagogues de l'Orient, il existe entre les Juifs une hérésie appelée des Minœens et que domine l'élément pharisaïque. Les partisans de cette hérésie sont vulgairement connus sous le nom de Nazaréens. Ils croient en Jésus-Christ, Fils de Dieu, né de la Vierge Marie et reconnaissent que c'est le même qui a souffert sous Ponce Pilate, qui est ressuscité. Le même que nous croyons. Mais, voulant être juifs et chrétiens tout ensemble, ils ne sont ni chrétiens ni juifs.

Je vous en conjure, puisque vous pensez devoir guérir en nous une légère blessure, qui n'est selon l'expression reçue que la piqûre d'une épingle, appliquez-vous donc à cicatriser la blessure si large et si profonde qui nous est faite par cette opinion comme par une lourde javeline.

Ce n'est pas aussi grave, en effet, d'exposer dans l'explication des Écritures les divers sentiments des anciens, que d'introduire de nouveau dans l'Église la plus perverse des hérésies. Si nous sommes dans la nécessité d'admettre les Juifs avec leurs observances légales, s'il leur est permis d'exercer dans les Églises du Christ ce qu'ils ont pratiqué dans les synagogues de Satan, je dirai ma pensée tout en-

tière : ce n'est pas eux qui se feront chrétiens, c'est nous qu'ils rendront juifs.

14.

Et quel est le chrétien qui pourrait patiemment entendre ce qui se trouve renfermé dans votre lettre : « Paul était juif et, devenu chrétien, il n'avait pas abandonné les observances judaïques, légitimement acceptées par ce peuple, dans le temps qui convenait à de telles cérémonies. Aussi voulut-il s'y conformer, alors qu'il était déjà apôtre du Christ, afin d'enseigner qu'elles n'étaient pas nuisibles à ceux qui désiraient les pratiquer comme ils les avaient reçues de leurs pères en vertu de la loi ».

Je vous en conjure encore : laissez-moi, sans vous offenser, épancher ma douleur.

Quoi ! Paul observait les cérémonies judaïques quand déjà il était apôtre du Christ et vous dites qu'elles ne sont pas nuisibles à ceux qui désirent les observer selon la tradition de leurs pères ?

Pour moi, je m'élève contre cette opinion et le monde devrait-il réclamer. Je proteste d'une voix libre que les cérémonies des Juifs sont nuisibles et même mortelles aux

chrétiens. Quiconque les observe, qu'il soit juif ou gentil, a roulé dans l'abime du diable.

« Le Christ est la fin de la loi, pour la justification de tous ceux qui croient »[63], Juifs ou Gentils. Or, il ne sera pas la fin, il ne justifiera pas tout croyant, s'il faut en excepter le Juif.

Nous lisons dans l'Évangile : « La loi et les prophètes jusqu'à Jean-Baptiste »[64].

Ailleurs, il est dit : « Voilà pourquoi les Juifs cherchaient d'autant plus à le mettre à mort : non-seulement il détruisait le sabbat, mais encore il prétendait que Dieu était son père, se faisant égal à Dieu »[65].

Nous lisons encore : « Nous avons tous reçu de sa plénitude, grâce pour grâce, car la loi fut donnée par Moïse, tandis que la grâce et la vérité sont l'œuvre de Jésus-Christ »[66]. Pour la grâce de la loi, dont le temps est passé, nous avons la grâce permanente de l'Évangile ; pour les ombres et les figures de l'Ancien Testament, Jésus-Christ à fait luire sur nous la vérité,

[63] Romains X, 4.
[64] Matthieu XI, 13 e Luc XVI, 16.
[65] Jean V, 18.
[66] Jean I, 19.

Voici comment Jérémie prophétise en nom de Dieu : « Les jours viennent, dit le Seigneur et je consommerai mon Testament Nouveau pour la maison d'Israël et pour la maison de Juda. Non selon le Testament que j'établis pour leurs pères le jour où je les pris par la main pour se faire sortir de la terre d'Égypte »[67].

Pesez ce qu'il dit : ce n'est pas au peuple de la gentilité, qui n'avait auparavant reçu aucun testament ; c'est au peuple juif, qui par Moïse avait reçu la loi, que Dieu promet le Testament Nouveau de l'Évangile. Il leur enseigne, par là, qu'ils devront vivre, non selon la vétusté de la lettre, mais dans la nouveauté de l'esprit.

Du reste, l'apôtre Paul, dont nous discutons ici la pensée, a souvent émis de semblables sentences. Pour abréger, j'en citerai seulement quelques-unes.

« Je vous le dis, moi Paul, si vous recevez la circoncision, le Christ ne vous sert plus de rien »[68]. Il ajoute encore : « Vous êtes privés du Christ, vous qui cherchez la justification dans la loi, vous êtes déchus de la grâce »[69]. Et, plus

[67] Jérémie XXXI, 31.
[68] Galates V, 2.
[69] Galates V,: 4

loin : « Si vous avez l'Esprit pour guide, vous n'êtes déjà plus sous la loi »[70].

C'est donc une chose manifeste : celui qui demeure sous la loi, non par exception, comme l'ont entendu nos devanciers, mais d'une manière régulière, comme vous l'entendez, celui-là ne possède pas l'Esprit saint.

Ce que sont les prescriptions légales, le Seigneur lui-même nous l'apprend. « Je leur ai donné des préceptes qui ne sont pas suffisants, des justifications dans lesquelles ils ne peuvent pas trouver la vie »[71], disait-il.

Nous parlons de la sorte, non pour détruire la loi, à l'exemple du Manichéen et du Marcionite, puisque nous savons, par l'Apôtre qu'elle « est sainte et spirituelle »[72], mais bien parce que la foi, étant venue avec « la plénitude des temps, Dieu nous a envoyé son Fils, formé d'une femme, soumis à la loi, pour qu'il rachetât ceux qui vivaient sous cette loi même, pour que l'adoption filiale nous fût donnée »[73] et que nous vivions désormais, non plus sous

[70] Galates V, 18.
[71] Ézéchiel XX, 25
[72] Romains VII, 12 et 14.
[73] Galates IV, 4 e 5.

l'autorité du pédagogue, mais selon la volonté du Seigneur en pleine possession de son héritage.

15.

Votre lettre poursuit : « Il ne réprimanda pas Pierre parce qu'il observait les anciennes traditions ; ce qu'il eût pu faire, cependant, s'il l'avait voulu et sans inconvenance ».

À cela je réponds : Puisque vous êtes évêque, un maitre dans les Églises du Christ, voulez-vous expérimenter la vérité de ce que vous dites, prenez un juif devenu chrétien, qui donne la circoncision à son fils, observe le jour du sabbat, s'abstienne des certains aliments créés par Dieu pour que nous en usions avec actions de grâces, qui le quatorzième jour du premier mois immole un agneau vers le soir et si vous allez jusque-là, ce que vous ne ferez en aucune façon, étant chrétien, comme je vous sais et, par là-même, incapable, que vous le vouliez ou ne le vouliez pas, de commettre un sacrilège, vous l'éprouverez alors votre sentiment.

Vous saurez, par expérience, qu'il est plus difficile de soutenir ses propres idées que de reprendre celles des autres.

Et de peur que nous ne soyons pas dans la disposition de vous croire ou que nous ne vous ayons pas compris un discours qui se prolonge étant généralement moins intelligible et ne produisant pas la même impression sur celui qu'on veut corriger, vous insistez et vous dites : « Paul avait abandonné des usages judaïques ce qu'il y avait de mauvais ».

Et quel est ce mal que Paul avait abandonné ?

Assurément, celui qu'il signale en ces termes : « Ignorant la justice de Dieu et voulant établir la leur, ils ne sont pas soumis à la première »[74].

Vous ajoutez : « Après la passion et la résurrection de Jésus-Christ, quand le sacrement de la grâce selon l'ordre de Melchisédech était transmis et manifesté, ils pensaient que les anciens mystères devaient encore être célébrés. Non à cause de la solennité traditionnelle mais par nécessité de salut. Si ces mystères, toutefois, n'avaient jamais été nécessaires, c'est en vain, c'est en pure perte que les Macchabées auraient souffert le martyre pour la religion ».

Enfin, les Juifs persécutaient, comme ennemis de la loi, les fidèles prédicateurs de la grâce. Voilà les erreurs et

[74] Romains X, 3.

les travers que l'Apôtre déclare avoir dédaignés « comme la ruine et l'ordure, afin de gagner Jésus-Christ »[75]

16.

Nous savons donc, par vous, quel est le mal que l'apôtre Paul n'a pas pris aux Juifs. À vous encore de nous enseigner quel est le bien qu'il a gardé d'eux.

« Les observances légales, qu'ils gardent, à l'exemple de leurs pères, celles que Paul lui-même a pratiquées, mais sans qu'il y ait là nécessité de salut », nous direz-vous.

Je ne comprends pas assez ce que vous voulez dire par cette dernière expression. Si ces choses ne contribuent pas au salut, pourquoi les observer ?

Et, s'il faut y rester fidèle, c'est, sans doute, parce qu'elles contribuent au salut, principalement celles qui font les martyrs. Et pourquoi les observerait-on, si le salut ne devait pas en être la conséquence ?

Ce ne sont pas là des choses indifférentes entre le bien et le mal, selon les disputes des philosophes.

La continence est un bien et la luxure est un mal. Marcher, digérer, moucher, cracher sont des choses indiffé-

[75] Philippiens III, 8.

rentes. Il n'y a là ni bien ni mal. L'abstention ne vous rendra ni juste ni injuste.

Quant aux cérémonies de la loi, il ne saurait en être de même. Il faut qu'elles soient un bien ou un mal.

Vous dites qu'elles sont un bien et j'affirme qu'elles sont un mal. Et non-seulement pour ceux qui viennent de la gentilité, mais encore pour les fidèles de nationalité juive.

A cet égard, si je ne me trompe, en évitant une erreur vous tombez dans une autre. Vous redoutez les blasphèmes de Porphyre et vous allez vous jeter dans les lacets d'Ebion, en décidant que la loi doit être observée par ceux des juifs qui se convertissent.

Comme vous sentez, cependant, le danger de votre affirmation, vous vous efforcez de la mitiger par ces vagues paroles : « Sans qu'il y ait nécessité de salut. Non telles que juifs les pratiquent, ni par une trompeuse simulation et c'est ici ce que Paul avait reproché à Pierre ».

17.

Trompeuse simulation.

Ainsi donc, Pierre feignit d'observer la loi et celui qui le reprit s'y conforma d'une manière ouverte, car votre lettre continue : « S'il célébra les anciens mystères dans le

but de gagner les Juifs en se confondant avec eux, pourquoi ne sacrifia-t-il pas également avec les Gentils, puisque « en faveur de ceux qui n'avaient pas la loi, il se fit comme n'ayant pas la loi lui-même, afin de les gagner aussi ? »[76].

C'est qu'il agit d'abord comme juif d'origine. Et tout cela Paul le dit, non pour feindre d'être ce qu'il n'était pas, mais parce qu'il pensait devoir agir avec une compassion sincère, comme si lui-même était atteint du mal qu'il fallait guérir et ce n'est pas là du mensonge, c'est de la vraie charité.

Sans doute, vous montrez bien que Paul ne feignit pas de partager l'erreur des Juifs, mais vous avouez, par là même, qu'il la partageait réellement et qu'il ne voulut pas imiter la simulation de Pierre et cacher ce qu'il était sous l'impulsion de la crainte.

Mais vous dites qu'il se déclarait juif en toute liberté.

Singulière compassion de l'Apôtre. Tandis qu'il veut rendre les Juifs chrétiens, il devient lui-même juif.

Il ne pouvait donc pas ramener les voluptueux à la frugalité sans se montrer voluptueux lui-même et exercer la

[76] I Corinthiens IX, 21.

miséricorde envers les malheureux, sans être lui-même dans le malheur.

Les hommes véritablement à plaindre et dignes de pitié ce sont ceux qui, par esprit de contention et par amour d'une loi abolie, font un juif d'un apôtre du Christ.

Du reste, il n'existe pas une grande différence entre votre sentiment et le mien. Je dis que Pierre et Paul ont pratiqué, ou même simulé, les observances légales parce qu'ils craignaient les Juifs convertis et vous affirmez qu'ils ont agi de la sorte par compassion, sans mensonge et sans artifice, bien qu'il soit constant qu'ils ont simulé, par crainte ou par miséricorde, d'être ce qu'ils n'étaient pas.

Quant à l'argument dont vous vous faites une arme contre nous, à savoir, qu'il aurait dû se faire gentil avec les Gentils, s'étant fait juif avec les Juifs, il milite, plutôt, pour nous. Comme il n'était pas réellement juif, il n'était pas non plus réellement gentil et la réciproque n'était pas moins vraie.

S'il parait imiter les Gentils c'est parce qu'il les admet à la foi de Jésus-Christ et qu'il partageait sans distinction les aliments condamnés par les Juifs, mais il ne tolère pas le culte des idoles, comme vous le prétendez.

« Dans le Christ Jésus, ni la circoncision n'est quelque chose, ni l'incirconcision. Tout git dans l'observation des commandements de Dieu »[77].

18.

Je vous en prie donc, je vous en conjure avec instance, pardonnez à ma petite discussion si je suis sorti de mes bornes. C'est à vous-même que vous devez l'imputer, puisque vous m'avez forcé à vous répondre et qu'ainsi j'ai perdu la vue, comme Stésichore.

Ne me regardez pas comme enseignant le mensonge. Je suis le disciple de celui qui disait : « C'est moi qui suis la voie, la vérité et la vie »[78]. Le mensonge ne me fera pas courber la tête, puisque je suis le sectateur de la vérité.

N'ameutez pas non plus contre moi la foule ignorante qui vous honore comme évêque et, par respect pour votre caractère sacré, accepte les discours que vous prononcez dans l'église, tandis qu'elle ne fait aucun cas d'un homme comme moi, parvenu à la dernière limite de l'âge, vieillard à peu pris décrépit, caché dans le fond d'un monastère et de

[77] Galates V, 6.
[78] Jean XIV, 6.

la campagne. Cherchez qui vous pourrez instruire ou réprimander.

Pour nous, séparés de vous par tant de mers et de terre, à peine si nous pouvons entendre le son de votre voix. Si par hasard vous m'écrivez quelque lettre, voilà que Rome et l'Italie la recevront avant qu'elle me soit remise.

19.

Vous me demandez, dans d'autres lettres, pourquoi ma première version des livres canoniques est accompagnée d'astérisques et de virgules, alors que la seconde, éditée par moi, ne porte aucun de ces signes.

Permettez-moi de vous dire que vous me paraissez n’avoir pas bien compris ce que vous me demandez. La première version est celle des Septante et partout où se trouvent des virgules ou des parenthèses, c’est pour montrer ce que les Grecs ont ajouté au texte hébreu.

Les astérisques, petites étoiles placées en avant, indiquent les emprunts faits par Origène à Théodotion. Là nous traduisons du grec et ici nous avons tiré de l'hébreu tout ce que nous avons pu comprendre, nous en tenant souvent aux idées plutôt qu'à l’ordre des mots.

Je suis étonné de votre manière de lire les Septante. Non dans la pure et primitive édition, mais dans une édition modifiée par Origène ou bien altérée par la disposition des virgules et des astérisques, refusant de vous en rapporter à l'interprétation, quelle qu'elle soit, d'un chrétien après tout, alors qu'il a pris le soin de puiser ce qu'il ajoute dans le travail d'un Juif qui blasphème encore après la passion du Sauveur.

Voulez-vous être un vrai partisan des Septante ? Ne lisez pas ce qui est marqué par des astérisques. Effacez-le même de vos copies et vous marcherez ostensiblement sur les traces des anciens. En agissant de la sorte, vous serez contraint de condamner toutes les bibliothèques des Églises. Difficilement on trouverait un ou deux exemplaires qui ne portent pas ces défauts.

20.

Vous me dites ensuite que je n'aurais pas dû faire une traduction nouvelle et, pour le prouver, vous employez un dilemme nouveau : Ce que les Septante ont traduit était obscur ou manifeste. Si c'était obscur, il faut croire que vous avez pu vous aussi vous tromper. Si c'était manifeste, ils ne se sont pas évidemment trompés.

Je vous retourne votre dilemme. Tous les anciens commentateurs qui nous ont précédés en Jésus-Christ, tous ceux qui ont interprété les saintes Écritures, se sont trouvés en face de passages obscurs ou de passages manifestes. Dans le premier cas, comment avez-vous tenté d'expliquer après eux ce qui dépassa leur intelligence ? Dans le second, c'était inutile de disserter sur des choses clairement exposées l'avance.

C'est ce qui frappe surtout dans l'interprétation des psaumes, que les Grecs ont commentés en tant de volumes, Origène d'abord, puis Eusèbe de Césarée ; en troisième lieu, Théodore d'Héraclée ; en quatrième lieu, Asterius de Scythopolis ; en cinquième lieu, Apollinaire de Laodicée ; enfin, Didyme d'Alexandrie.

Il y en a d'autres, dont on connait les travaux partiels sur certains psaumes. Nous ne parlons ici que du corps entier du Psautier.

Chez les Latins, les évêques Hilaire de Poitiers et Eusèbe de Verceil ont traduit Origène et Eusèbe de Césarée. Notre Ambroise a suivi le premier sur quelques points.

Daignez me dire pour quelle raison, dans l'explication des psaumes, vous avez exprimé des sentiments contraires à ceux de tant d'interprètes distingués. Si les psaumes sont

obscurs, il faut croire que vous avez pu vous y tromper comme les autres. S'ils sont clairs, nous devons croire que les autres n'ont pas pu s'y tromper. Dans les deux hypothèses, votre interprétation sera superflue et même, en partant toujours de ce principe, personne n'osera plus parler à la suite des anciens. Dés que quelqu'un s'est emparé d'un sujet quelconque, un autre n'aura plus le droit d'écrire là-dessus.

En traduisant, du grec en latin, des choses mal comprises par les hommes de ma langue, j'ai moins eu pour but d'abolir les travaux antérieurs que de mettre sous les yeux du public les témoignages omis ou dénaturés par les Juifs, afin qu'on sût, parmi nous, ce que renferme le vrai texte hébreu.

S'il ne convient pas à quelqu'un de me lire, personne assurément ne l'y forcera. Qu'il boive le vin vieux avec délices et qu'il dédaigne notre moût.

Je n'ai du reste voulu qu'expliquer nos devanciers et rendre accessible à toutes les intelligences ce qui chez eux n'est pas compris.

Pour ce qui regarde le mode d'interprétation à suivre dans les saintes Écritures, je m'en suis expliqué dans un traité spécial et dans toutes les petites préfaces en tête de

chaque livre de notre édition. Je crois pouvoir y renvoyer le lecteur studieux.

Si, comme vous le dites, vous m'acceptez pour les corrections du Nouveau Testament et si vous en indiquez même la cause ___ à savoir, que la plupart sachant la langue grecque peuvent juger de mon travail ___ vous devez avoir la même confiance dans mon exactitude sur l'Ancien Testament.

Nous n'avons rien imaginé de nous-mêmes. Nous avons traduit le texte divin tel que nous l'avons trouvé chez les Hébreux et, s'il vous reste quelque doute, vous n'avez qu'à les interroger.

21.

Vous me direz peut-être : Mais si les Hébreux refusent de répondre ou ne craignent pas de mentir ?

Quoi, la race tout entière des Juifs conspirerait par le silence contre mon interprétation ? Ne trouverait-on personne sachant la langue hébraïque et voulant parler ? Tous imiteraient-ils ces Juifs que vous dites s'être trouvés dans une petite ville d'Afrique entièrement d'accord pour me calomnier ?

Voici l'histoire que vous arrangez dans votre lettre : « Un évêque notre frère ayant commencé, dans l'Église qu'il gouverne, à faire la lecture de votre version, rencontra un passage du prophète Jonas où vous vous écartez notablement du sens resté dans toutes les mémoires et des expressions même consacrées par l'usage immémorial. Il se fit alors un tel tumulte dans le peuple, les Grecs surtout crièrent tellement à la fausseté, que l'évêque se vit dans l'obligation de solliciter le témoignage des Juifs, car il y en avait dans cette ville. Or, ceux-ci, soit par ignorance soit par malice, répondirent que les exemplaires hébreux étaient conformes à ce que disaient les Grecs et les Latins. En fallait-il davantage ? Notre homme fut contraint de corriger cela comme une chose fausse, ne voulant pas, après un tel danger, demeurer sans troupeau. Il nous semble donc à nous-mêmes que, parfois, vous avez pu vous tromper en certains points ».

22.

Vous avancez donc que j'ai mal interprété quelque chose dans le prophète Jonas et vous me parlez d'une bruyante sédition soulevée par la dissonance d'un mot et qui aurait presque causé la déchéance d'un évêque. Mais

vous ne dites pas quel est ce mot que j'ai mal interprété, m'enlevant ainsi le moyen de me défendre et vous donnant celui de m'objecter tout ce que vous voudrez sans que je puisse rien résoudre.

Serait-ce par hasard la courge qui reviendrait sur le tapis après tant d'années écoulées, quand le Cornélius et l'Asinius Pollion, de cette époque, m'accusaient d'avoir pris le lierre pour la courge.

Nous avons longuement répondu à cette difficulté dans notre commentaire du prophète Jonas. Qu'il nous suffise de dire ici que le mot traduit par courge dans la version des Septante, l'est par lierre dans celle d'Aquila, comme aussi des autres interprètes.

Le texte hébreu porte *ciceion*, qui reparait dans le syriaque sans presque aucune modification. Cela désigne un genre d'arbuste ayant de larges feuilles, à la manière des pampres. Bientôt après qu'il est planté, il monte comme un arbrisseau, sans avoir besoin de tuteur ou de pieu, comme en ont besoin les courges et les lierres. Il se soutient par sa propre tige.

Si, m'en tenant au rigoureux mot à mot, j'avais simplement répété l'expression hébraïque, personne n'aurait compris. Si j'avais dit courge, j'aurais mis une chose qui

n'est pas dans l'hébreu. J'ai donc écrit lierre, pour être d'accord avec les meilleurs interprètes.

En supposant que vos Juifs aient assuré, par ignorance ou par malice, comme, du reste, vous l'insinuez, que le texte hébreu parle exactement comme les versions grecques et latines, il est évident qu'ils ont oublié leur langue ou qu'ils ont menti pour se moquer des partisans de la courge.

Je vous demande, en terminant, de ne pas forcer un vieillard __ désormais inactif et, depuis longtemps, vétéran __, à reprendre les armes, à courir de nouveau les hasards des combats.

Vous, qui êtes jeune et revêtu des honneurs du pontificat, instruisez les peuples, remplissez les greniers romains des nouvelles moissons de l'Afrique. C'est assez pour moi de balbutier dans le recoin d'un monastère, n'ayant qu'un pauvre moine pour auditeur et pour lecteur.

Lettre 114 – Jérôme à Augustin. Année 405.

Il le salue de nouveau, s'excusant auprès de lui de la liberté de sa première réponse. Il rappelle encore leur discussion au sujet de la courge. Puis, il le prie de laisser de côté toute contestation, pour conférer, désormais, avec lui

d'une manière amicale et parcourir ensemble le champ des divines Écritures.

Au Seigneur vraiment saint et bienheureux évêque Augustin, salut en Jésus-Christ.

01.

M’étant empressé de demander à notre saint frère Firmus comment vous étiez, j'ai appris avec joie que votre santé était parfaite. A votre insu, je m'attendais à recevoir de vous une lettre et je pensais même y avoir droit. Mais il m'a dit que, en ce moment, vous n'étiez pas en Afrique.

Je vous offre, à mon tour, mes humbles salutations, par l'intermédiaire d'un homme qui vous est si profondément dévoué.

Je vous conjure, en même temps, d'avoir égard à ma confusion et de vous souvenir que je fus contraint de vous répondre par vos ordres réitérés.

Si la réponse est une faute, la provoquer est une faute beaucoup plus grave encore, souffrez que je vous le dise. Trêve, cependant, à de pareilles récriminations. Qu'une pure fraternité règne entre nous et, désormais, adressons-nous réciproquement, non des questions irritantes, mais des expressions de charité.

Les saints frères qui servent avec nous le Seigneur vous saluent avec affection. Je vous prie de saluer respectueusement de ma part les saints qui portent avec vous le joug suave du Christ et, d'une manière spéciale, le pieux et vénérable pontife Alipius.

Que le Christ notre Dieu, dans sa bonté toute puissante, vous tienne à l'abri de tout mal et ne vous permette pas de m'oublier, seigneur vraiment saint et bienheureux pontife.

Si vous avez lu mon commentaire de Jonas, j'espère, que vous ne vous arrêterez plus à cette ridicule question de la courge.

Si l'ami qui m'a le premier attaqué avec le glaive s'est vu repoussé avec le stylet, la justice, aussi bien que la générosité, veulent qu'on s'en prenne à l'attaque et non à la riposte. Exerçons-nous, si cela vous est agréable, dans le champ des divines Écritures sans nous causer réciproquement aucun ennui.

Lettre 115 – Augustin à Jérôme. Année 405.

Il répond avec plus de soin et de détail aux diverses lettres de Jérôme sur l'interprétation du passage débattu

de l'Épitre aux Galates et s'efforce de prouver que Pierre fut, à bon droit et réellement, réprimandé par Paul. Du reste, il lui demande pardon se, par quelques paroles imprudentes, il a pu blesser l'esprit de Jérôme, déclarant que ce n'est point par sa faute que sa lettre a passé par un grand nombre de mains avant de parvenir à celui pour qui elle était écrite.

Au seigneur bien-aimé et digne de tout honneur dans les entrailles du Christ, au saint frère et collègue dans le sacerdoce Jérôme, salut en Notre-Seigneur, Augustin.

01.

Il y a longtemps que j'ai adressé à votre charité une assez longue lettre, répondant à celle que vous m'aviez envoyée par Astérius, votre saint fils, qui pour moi n'est plus seulement un frère, mais bien un collègue. J'ignore si elle aura eu la chance de vous parvenir.

Ce que je puis, néanmoins, supposer d'après ce que vous m'écrivez : « Si celui qui m'a le premier attaqué avec le glaive, s'est vu repousser avec le stylet, la justice, aussi bien que la générosité veulent qu'on s'en prenne à l'attaque et non à la riposte ». Je n'ai que ce léger indice pour conjecturer que vous avez déjà lire ma lettre.

Là, je déplorais, en effet, qu'une si grande discorde se fût mise entre deux hommes dont la grande amitié n'était nulle part ignorée dans le monde et faisait partout la joie des chrétiens. En cela, je n'avais pas l'intention de vous adresser un blâme quelconque. Je n'ai pas osé dire avoir reconnu qu'il y eût faute de votre part.

Je gémissais sur la misère humaine, qui n'est jamais sûre de rester fidèle à ses amitiés, quelque fortes qu'elles puissent être.

Votre réponse aurait dû surtout me faire savoir si vous m'avez accordé le pardon que j'implorais. Il faut que vous me le disiez d'une manière formelle, quoique la figure riante de vos lettres semble me le signifier. Mais sont-elles parties après la lecture de la mienne et elles n'en disent absolument rien.

02.

Vous me demandez ou plutôt vous m'ordonnez au nom de la charité fraternelle, de parcourir avec vous le champ des Écritures, comme en nous jouant et sans nous causer d'ennuis réciproques. Pour moi, je regarde cela comme une chose sérieuse et non comme un jeu. Si vous avez préféré celle dernière expression à cause de votre faci-

lité dans cet exercice, j'avoue que pour ma part j'implore quelque chose de plus de votre bonté si puissante, de votre sagesse appuyée sur une si vaste érudition, de votre courtoisie, de votre longue expérience, de vos ingénieuses et patientes études. Vous à qui l'Esprit Saint a donné non-seulement sa grâce, mais encore son inspiration dans ces grandes et laborieuse recherches.

Venez à mon secours, car je ne joue pas dans le champ des Écritures. J'en gravis avec peine les cimes élevées.

Si, toutefois, à raison de la douce gaité qui doit toujours régner entre des amis dissertant ensemble, vous avez cru devoir employer cette agréable image, enseignez-moi, je vous prie, de quelle manière nous pouvons y parvenir, soit que le sujet de nos entretiens se présente ouvert el facile, soit qu'il nous offre des points ardus et pénibles à gravir.

Dans le cas alors où s'élèverait entre nous une question capable de nous émouvoir, non par un défaut de vigilance, mais par une certaine lenteur d'esprit, nous aurions encore la liberté de soutenir chacun notre opinion sans encourir le soupçon de parler par vaine jactance, comme si nous cherchions à nous faire un grand nom en attaquant des hommes illustres.

Si, dans la chaleur de la réfutation, un mot âpre est lancé, qu'il soit rendu tolérable par la douceur habituelle de notre discours. Trempons-le dans le miel, pour ne point paraitre enfoncer le glaive.

N'aurions-nous par hasard d'autre moyen d'échapper à ce double travers ou d'en prévenir le soupçon, que d'approuver toujours l'avis du savant avec lequel nous discutons, quoi qu'il puisse dire et de ne jamais opposer la plus légère résistance, dans le but même de nous éclairer ?

03.

Alors, sans doute, on est comme à jouer dans une campagne, sans crainte de se blesser. Mais n'est-ce pas aussi se jouer de soi-même ?

Pour moi, je le déclare à votre charité, c'est uniquement envers ceux des livres de l'Écriture qui sont appelés canoniques, que je professe cette déférence et ce respect, de croire, de la manière la plus invariable, que les auteurs de ces livres n'ont commis aucune erreur.

Quand je rencontre là quelque chose de contraire à la vérité, je me persuade que l'exemplaire est défectueux ou bien que l'interprète n'a pas bien rendu le texte ou même ne l'a pas entièrement compris.

Quant aux autres, voici dans quelle disposition je les lis : quelle que soit l'éminence de leur doctrine et de leur sainteté, je ne regarde pas pour cela leur sentiment comme vrai. Ils doivent me convaincre, soit par l'autorité des écrivains canoniques, soit par de solides raisons, qu'ils ne se sont pas éloignés du droit chemin.

Et je ne pense pas, frère, que vous ayez une autre façon de juger. Non. Je ne puis pas croire que vous ayez la prétention de voir accepter et lire vos livres comme ceux des prophètes ou des apôtres, dans lesquels on ne saurait admettre une erreur sans tomber dans l'impiété. Impossible de vous attribuer une semblable prétention, avec cette pieuse humilité, avec cette véritable connaissance de vous-même qui vous fait dire : « Que ne m'est-il donné de me jeter dans vos bras et puis, de conférer avec vous, pour enseigner ou pour apprendre ! »

04.

Si j'ai la conviction, en considérant la nature de votre vie et la sainteté de vos mœurs, que vous ne pouvez pas avoir parlé par feinte ou par mensonge, à plus forte raison dois-je croire que l'apôtre Paul n'a pas écrit autrement qu'il ne pensait, quand il disait de Pierre et de Barnabé : «

Voyant qu'ils ne marchaient pas droit dans la vérité de l'Évangile, je dis à Pierre devant tous : Si vous-même, étant juif, vous conformez aux usages des Gentils comme des Juifs, comment forcez-vous les nations à judaïser ? »[79].

D'où me viendrait la certitude qu'il ne me trompe pas dans ses écrits ou ses discours, si je suppose qu'il trompait ses enfants, ceux qu'il enfantait de nouveau, jusqu'à ce que le Christ, c'est-à-dire la Vérité, fût entièrement formé en eux ?

Après leur avoir dit, en effet : « Dans ce que je vous écris, je déclare devant Dieu que je ne mens pas »[80], voilà qu'il écrit. Non selon la vérité pure, mais par je ne sais quel habile artifice, qu'il a vu Pierre et Barnabé ne pas marcher droit dans la vérité de l'Évangile et qu'il a résisté à Pierre devant tous pour cet unique motif qu'il forçait les nations à judaïser.

05.

Peut-être est-il plus convenable de supposer chez Paul une parole peu conforme à la vérité que, chez Pierre, une conduite blâmable. S'il en est ainsi, nous devons dire éga-

[79] Galates II, 14.
[80] Galates I, 20.

lement, ce qu'à Dieu ne plaise, qu'il vaut mieux attribuer un mensonge à l'Évangile que le reniement du Christ à Pierre ; que le livre des Rois a de même menti, plutôt que d'admettre qu'un prophète tel que David, choisi par Dieu d'une manière si supérieure, a pu se laisser entrainer par la passion, jusqu'à se rendre coupable d'un horrible adultère et d'un homicide qui ne l'était pas moins.

Mais non, je lirai toujours la sainte Écriture, dont l'autorité réside dans les suprêmes hauteurs des cieux, avec une sécurité parfaite sur la vérité de ce qu'elle renferme ; que les hommes y soient loués, réprimandés ou condamnés, je prendrai tout cela dans la signification la plus directe, de peur que, craignant de blâmer certains faits humains chez des personnages d'une vertu supérieure, je n'ébranlé sur tous les points la véracité de la parole divine.

06.

Les Manichéens rejettent comme faux les divers passages de l'Écriture qui condamnent, de la manière la plus formelle, leurs criminelles erreurs, ne pouvant pas les interpréter dans un autre sens. Mais s'ils se gardent d'attribuer le mensonge aux apôtres eux-mêmes, ils s'en prennent vaguement aux copistes qui auraient altéré leurs écrits.

Comme ils se sont, néanmoins, trouvé dans l'impossibilité de prouver leur assertion par les exemplaires les plus nombreux ou les plus anciens, moins encore par ceux de la langue primitive d'où les traductions latines sont tirées, ils demeurent confondus par la lumière éclatante de la vérité.

Ne voyez-vous pas, dans votre sagesse et votre sainteté, de quel secours nous pouvons être à ces hommes pervers, si nous disons, non plus que les écrits apostoliques ont subi quelque altération, mais que les apôtres eux-mêmes ont consigné là des choses fausses ?

07.

ll n'est pas croyable, ajoutez-vous, que Paul ait blâmé chez Pierre ce que lui-même avait fait.

Je ne me préoccupe pas ici de sa conduite, je discute ses écrits. Voici surtout ce qui m'intéresse dans le but que je me suis proposé : il faut que la vérité des divines Écritures, qui doit servir pour, toute la suite des siècles, à l'édification de notre foi, selon la recommandation des apôtres eux-mêmes, non de personnes inconnues et qui dès lors est consacrée par l'insertion dans les livres canoniques, demeure absolument inébranlable et ne laisse au doute aucun accès.

Si Pierre à fait uniquement ce qu'il devait faire, Paul a menti quand il dit qu'il l'a vu ne marchant pas droit dans la vérité de l'Évangile. On marche toujours droit, en effet, quand on fait ce qu'on doit. C'est donc à tort qu'il avance la première assertion, ayant des preuves de la seconde.

Si Paul, au contraire, a dit vrai, Pierre ne marchait donc pas droit dans la vérité de l'Évangile et il agissait comme il ne devait pas. En supposant alors que Paul lui-même se fût rendu coupable en ce point, j'aime mieux croire que, après s'être corrigé, il a du corriger aussi son collègue et je n'admets pas qu'il ait écrit quelque chose de faux dans son épitre.

Il ne le pouvait pas, ailleurs. Mais encore le pouvait-il moins après avoir mis en avant cette protestation : « Dans ce que je vous écris, Dieu m'est témoin que je ne mens pas ».

08.

Pour moi, je suis persuadé que Pierre avait réellement pour but, dans sa conduite, d'obliger les nations à judaïser. Paul écrit cela d'une manière formelle et je ne puis pas croire qu'il ait menti. Donc, en cette circonstance, Pierre ne marchait pas droit.

C'était une chose contraire à la vérité de l'Évangile que ceux des Gentils qui l'embrassaient fussent dans la conviction qu'ils ne pouvaient pas se sauver sans les antiques observances. Et voilà justement ce que prétendaient, dans la ville d'Antiochie, ceux des Juifs qui s'étaient convertis. C'est contre eux que Paul ne cesse de lutter d'une manière inflexible.

Quant à lui, s'il imposa la circoncision à Timothée[81], s'il s'acquitta d'un vœu lorsqu'il était à Cenchrée[82], s'il consentit, sur la recommandation de Jacques, à remplir des cérémonies légales dans le temple de Jérusalem, avec ceux qui s'étaient également liés par un vœu, il n'entendait certes pas professer que dans le christianisme le salut dépendait de semblables pratiques[83].

Il voulait seulement montrer qu'il ne condamnait pas, comme l'idolâtrie des Gentils, ce que Dieu lui-même avait ordonné, dans les temps antérieurs, pour être la figure anticipée des choses futures. Du reste, c'est ce que Jacques lui

[81] Cf. Actes XVI, 1-3.
[82] Actes XVIII, 18.
[83] Actes XXI, 26.

dit : le bruit s'était répandu qu'il enseignait à se séparer de Moïse[84].

Et, en fait, ceux qui embrassent la foi du Christ ne peuvent pas, sans crime, repousser un prophète du Christ, paraitre condamner sa doctrine, quand surtout le Christ lui-même a dit : « Si vous aviez foi en Moïse, vous croiriez également en moi, puisqu'il a écrit de moi »[85].

09.

Examinez avec soin, je vous prie, les propres paroles de Jacques :

« Vous voyez, frère, combien de milliers de Juifs ont embrassé la foi du Christ et tous sont des zélateurs de la loi. Or, ils ont oui dire que vous enseignez aux Juifs dispersés parmi les nations à se séparer de Moïse, leur disant qu'ils ne doivent plus faire circoncire leurs fils, ni marcher eux-mêmes selon les usages traditionnels. Que faut-il en croire ? Vous ne pouvez vous dispenser de vous présenter à la multitude. Ils ont appris que vous étiez arrivé. Faites donc ce que nous vous disons. Nous avons ici quatre hommes qui doivent s'acquitter d'un vœu. Prenez-les avec vous et sancti-

[84] Actes XXI, 21.
[85] Jean V, 46.

fiez-vous avec eux, alors qu'ils se feront raser la tête. Tous sauront ainsi que ce qu'ils ont oui dire de vous est faux, que vous persévérez dans l'observation de la loi. Quant aux Gentils qui se sont convertis, nous avons pris une décision et jugé qu'ils ne sont pas tenus à de telles pratiques et qu'ils doivent seulement s'abstenir de viandes immolées aux idoles, du sang et de la fornication »[86].

Il n'y a rien là d'obscur, je suppose, et nous voyons clairement que Jacques avait donné cet avis pour dissiper les soupçons des Juifs qui avaient embrassé la foi et qui, cependant, étaient pleins de zèle pour la loi. Il ne fallait pas qu'ils pussent croire que la doctrine du Christ condamnait comme des choses sacrilèges et non établies par l'ordre de Dieu même, les institutions transmises à leurs aïeux par le ministère de Moïse.

Et voilà ce qu'allaient redisant contre Paul. Non ceux comprenaient dans quel esprit ces observances devaient être gardées par les Juifs convertis, c'est-à-dive, par respect pour l'autorité divine et pour la signification prophétique des mystères anciens et, nullement, dans l'espoir d'y trouver le salut, qui, désormais, était manifesté dans le Christ et

[86] Actes XXI, 20-25.

donné par le baptême, mais bien par ceux qui voulaient maintenir les cérémonies légales comme si le salut ne pouvait pas être obtenu par les fidèles sans cette condition.

Ils avaient compris combien cet homme était un ardent prédicateur de la grâce et combien ses idées étaient contraires aux leurs. Il ne cessait d'enseigner que l'homme est justifié, non par leurs anciennes observances, jadis imposées comme une ombre prophétique des nouvelles institutions, mais bien par la grâce de Jésus-Christ.

Aussi, voulant employer tous les moyens pour exciter contre lui la haine et la persécution, l'accusaient-ils l'être l'ennemi de la loi et des divins préceptes. Pour repousser cette fausse accusation et l'envie qui devait en être la conséquence, il ne pouvait pas mieux faire que de célébrer ouvertement ce qu'il était censé condamner comme un sacrilège. Il montrait, par là, que ces observances ne devaient pas être interdites aux Juifs comme une chose criminelle et ni commandée aux Gentils comme une chose nécessaire.

10.

S'il les eut réellement réprouvées de la manière qu'on le disait de lui et si, de plus, il s'y fût conformé d'une manière feinte et pour donner le change sur sa véritable opi-

nion, Jacques n'eût pas tenu ce langage : « Et tous sauront… » Il entendit : « Et tous croiront que ce qu'ils ont oui rapporter de vous est faux »[87].

Cela frappe d'autant plus que, à Jérusalem, les apôtres avaient déjà décrété que personne n'obligerait les nations à judaïser. Mais on n'avait pas ajouté que personne alors ne l'interdirait aux Juifs, bien que ceux-ci n'y fussent pas eux-mêmes contraints par les enseignements du Christianisme.

Après un tel décret rendu par les apôtres, Pierre voulut, par la feinte dont il est question, soumettre les Gentils d'Antioche aux observances judaïques, auxquelles, il n'était pas lui-même astreint et qui ne lui étaient pas, cependant, interdites, par respect pour les divines institutions antérieurement confiées à son peuple.

Faut-il s'étonner que Paul ait voulu le contraindre à se déclarer ouvertement pour un décret porté par lui-même à Jérusalem, avec les autres apôtres, ce qu'il ne pouvait avoir oublié ?

[87] Actes XXI, 24.

11.

Si, comme je le croirais plutôt, Pierre tint cette conduite avant le concile de Jérusalem, il ne faut pas non plus s'étonner que Paul ait voulu le voir affirmer sans crainte et non timidement voiler, ce qu'il savait bien que Pierre pensait comme lui, soit parce qu'ils avaient déjà conféré sur l'Évangile, soit parce qu'il avait appris la céleste révélation que Pierre avait eue lors de la vocation du centurion Corneille, soit, enfin, parce qu'il l'avait vu prendre sa nourriture avec les Gentils, avant que fussent arrivés à Antioche les Juifs qu'il redoutait.

Nous ne contestons pas, en effet, que Pierre ne fût antérieurement dans le même sentiment que Paul embrassa. Ce dernier ne prétendait donc pas lui faire connaitre la vérité sur ce point. Il blâmait seulement la feinte par laquelle le premier contraignait les nations à judaïser et cela, parce que de semblables feintes semblaient ratifier l'opinion des Juifs qui soutenaient que les fidèles ne pouvaient pas se sauver sans la circoncision et les autres observances légales, simples figures de l'avenir, comme nous l'avons déjà dit.

12.

Nous devons en conclure que Paul imposa la circoncision à Timothée pour bien montrer aux Juifs et surtout à la famille de la mère du disciple, que les Gentils convertis ne détestaient pas la circoncision comme l'idolâtrie doit toujours l'être, l'une ayant été commandée par Dieu et l'autre introduite par Satan. Il n'imposa pas la circoncision à Tite pour ne point donner un raison, même apparente, à ceux qui disaient que les fidèles ne pouvaient pas être sauvés sans la circoncision et qui trompaient les Gentils en soutenant que Paul était du même sentiment.

Nous le voyons, du reste, par lui-même, puisqu'il dit : « Quant à Tite, qui était avec moi, il n'a pas été mis en sa qualité de Grec dans l'obligation de se faire circoncire, par considération pour les faux frères qui se sont glissés parmi nous dans le but de scruter notre liberté et de nous réduire en servitude. Nous ne leur avons pas cédé pour une heure même, voulant que la vérité de l'Évangile demeure intacte au milieu de vous »[88].

On voit clairement combien il avait compris leurs intentions. Il ne veut pas agir ici comme à l'égard de Timo-

[88] Galates II, 3-5.

thée. Ce qu'il eût pu faire, cependant, ayant démontré d'avance que de telles cérémonies ne devaient pas être observées comme nécessaires et ni condamnées comme sacrilèges.

13.

Mais prenons garde de nous laisser entrainer, dans cette discussion, à dire, avec les philosophes, qu'il y a des actions humaines qui tiennent le milieu entre le bien et le mal, qu'on ne peut ranger ni parmi les vices et ni parmi les vertus, car observer les cérémonies de la loi ne saurait être une chose indifférente. C'est un bien ou c'est un mal.

Encore une alternative délicate : si nous disons que c'est un bien, nous devrons les observer nous-mêmes ; si nous disons que c'est un mal, il faudra reconnaitre que les apôtres les ont observées. Non en réalité, mais d'une manière apparente.

Pour moi, je redoute moins que les apôtres soient comparés aux philosophes qu'aux avocats disputant dans le forum et qui n'hésitent pas à mentir dans l'intérêt de leurs clients. S'il est permis d'invoquer cet exemple dans l'exposition de l'Épitre aux Galates, pour établir que Pierre et Paul

ont agi d'une manière feinte, comment craindrais-je en vous le nom des philosophes ?

Ces derniers sont le jouet de la vanité. Non parce que tout ce qu'ils disent est faux, mais parce que le plus souvent ils s'appuient sur le faux et que, lorsqu'ils disent, par hasard, la vérité, ils sont encore séparés du Christ, qui est la vérité même.

14.

Et pourquoi ne dirais-je pas que les prescriptions de l'ancien culte ne sont pas un bien, puisqu'elles ne justifient pas les hommes, n'étant que l'ombre figurative de la grâce qui devait nous justifier et qu'elles ne sont pas non plus un mal, puisqu'elles viennent de Dieu et qu'elles étaient en rapport avec les temps et les personnes ?

Je pourrais appuyer ce jugement sur une parole de Dieu même, disant, par son prophète, qu'il avait donné au peuple « des préceptes qui n'étaient pas bons »[89].

S'il n'appelle pas ces préceptes mauvais, s'il se borne à dire qu'ils n'étaient pas bons, c'est, apparemment, pour nous faire entendre que ce n'est pas un moyen infaillible de

[89] Ézéchiel XX, 25.

rendre l'homme bon ou bien que l'homme peut devenir bon sans cela.

Voudriez-vous avoir la complaisance et la franchise de me dire, quand un saint d'Orient vient à Rome, s'il fait semblant de jeûner le samedi, excepté la veille de Pâques ?

Si nous déclarons que cel usage est un mal, nous condamnons, non-seulement l'Église romaine, mais encore beaucoup d'autres, voisines de celle-là ou même éloignées, qui gardent aussi cet usage.

Si nous regardons, au contraire, comme un mal de ne pas jeuner le samedi, de quelle témérité ne serons-nous pas coupables, en faisant le procès à tant d'Églises d'Orient, à la majeure partie sans comparaison du monde chrétien ?

N'aimez-vous pas mieux que nous admettions des choses moyennes qui peuvent être acceptées sans inconvénient, quand on les observe sans feinte et dans une société qui les autorise à nos yeux ?

Du reste, nous ne voyons rien dans les livres canoniques d'où l'on puisse conclure que c'est un précepte pour les chrétiens.

Moins encore oserais-je déclarer mauvais ce que je ne puis nier, en vertu de ma foi chrétienne, avoir été prescrit par Dieu. Cette foi m'apprend que je ne suis pas justifié par

de telles choses et que je le suis uniquement par la divine grâce, par Jésus-Christ notre Seigneur.

15.

Voici donc ma pensée. La circoncision et les autres observances légales qui rentrent dans l'Ancien Testament furent données au peuple qui nous a précédés, comme une figure de ce que le Christ devait réaliser dans la suite. La réalisation étant venue, les chrétiens n'ont plus qu'à lire ces choses pour l'intelligence des prophéties antérieures, mais, nullement, comme dos devoirs à remplir et comme s'il fallait encore attendre cette révélation de la foi dont elles étaient les signes précurseurs. Bien qu'il ne faille pas, cependant, les imposer aux Gentils, il n'était pas non plus nécessaire de les interdire aux Juifs comme des usages pervers et condamnables.

C'est par degrés, à mesure que se développerait la saine prédication de la grâce, unique moyen de justification pour les fidèles, qui ne croiraient plus alors trouver le salut dans ces ombres figuratives, à l'approche ou plutôt en présence des réalités évangéliques, les Juifs étant, désormais, appelés par le Christ lui-même ou par les apôtres et leurs successeurs, que devait disparaitre toute l'efficacité des

symboles, qui suffisaient pour la gloire des Juifs, mais qui, désormais, n'avaient plus de raison d'être.

Il ne fallait pas, sans doute, les envelopper dans la même réprobation que les pratiques de l'idolâtrie, mais il ne fallait pas les tenir pour nécessaires, ni penser que de là venait le salut et qu'il ne venait que de là.

C'est précisément ce qu'ont pensé les hérétiques. Voulant être juifs et chrétiens tout ensemble, ils ne sont plus ni juifs ni chrétiens.

Vous avez daigné m'avertir, de la manière la plus bienveillante, d'avoir à me prémunir contre une telle erreur, dans laquelle, néanmoins, je ne suis jamais tombé.

C'est la faute que la crainte fit commettre à Pierre. Non certes par conviction, mais par une sorte de feinte. Si bien que Paul a pu dire de lui, avec raison, qu'il ne marchait pas visiblement dans la vois droite de l'Évangile et lui reprocher à bon droit de contraindre les nations à judaïser.

Or, ce reproche ne retombait pas sur Paul, car il se conformait sincèrement à de telles observances, quand il le jugeait utile et pour montrer qu'elles n'étaient pas un mal par elles-mêmes. Il ne cessait pas, d'ailleurs, de prêcher que la grâce de la foi nous étant manifestée, les fidèles n'avaient

pas à chercher le salut dans ces anciennes pratiques, tant il était éloigné de les imposer comme une chose nécessaire.

Ainsi donc, ma conviction est que l'apôtre Paul s'y conforma d'une manière sincère. Mais pour cela je ne les impose ni ne les tolère chez aucun juif converti. Vous ne les imposez et ni ne les tolérez davantage, quoique votre pensée soit que Paul les observât seulement en apparence.

16.

Voulez-vous me permettre de vous faire remarquer, en urgeant la question jusqu'à ses dernières conséquences, que votre sentiment irait à déclarer que, après la prédication de l'Évangile, les Juifs convertis font bien d'offrir les sacrifices, à l'exemple de Paul, de circoncire leurs enfants, comme Paul circoncit Timothée, d'observer le sabbat, de rester fidèles à tous leurs usages, pourvu que ce soit d'une manière apparente et simulée ?

Si nous admettons de telles choses, ce n'est plus dans l'hérésie d'Ebion, ni dans celle qu'on appelle des Nazaréens, ni dans aucune ancienne hérésie, que nous tombons. C'est dans je ne sais quelle hérésie nouvelle, d'autant plus pernicieuse qu'elle ne procède pas d'une erreur et qu'elle git dans une tromperie volontaire et délibérée.

Pour vous laver d'une telle opinion, vous répondrez peut-être que les apôtres faisaient bien de recourir à cette feinte pour ne pas scandaliser les faibles parmi les Juifs convertis, qui ne comprenaient pas encore qu'il fallait renoncer aux observances légales, mais que désormais, la doctrine de la grâce chrétienne étant affermie chez tant de nations et toutes les Églises du Christ sachant d'une manière indubitable que la lecture de la loi et des prophètes a pour but de nous éclairer et non de nous imposer cette charge, quiconque voudrait feindre de la porter semblerait être en démence.

Pourquoi ne me serait-il pas alors permis de dire que l'apôtre Paul et les autres chrétiens irréprochables de cette époque, en pratiquant, dans certaines circonstances, les anciennes cérémonies, se proposaient sincèrement de les recommander, de peur qu'on ne pût croire que ce culte prophétique et figuratif observé par la piété des aïeux, devait être un objet d'horreur pour leurs descendants comme un tissu de pratiques diaboliques ?

La lumière de la foi, d'abord annoncée par de telles observances, s'étant levée sur le inonde après la mort et la résurrection du Seigneur, elles avaient comme perdu leur vitalité et leur raison d'être.

Il fallait les traiter comme les corps des défunts et leur faire, en quelque sorte, les honneurs de la sépulture, au milieu du concours des proches et des amis. Non d'une manière feinte, mais avec une vraie religion. Il ne fallait pas se hâter de les abandonner, les jeter aux insultes des ennemis comme à la voracité des chiens.

A l'heure présente, tout chrétien, serait-il d'origine juive, qui voudrait les remettre en vigueur, semblerait déterrer des cendres éteintes. Il ne rendrait plus les suprêmes honneurs, il ne porterait pas un corps à sa dernière demeure. Il serait plutôt un profanateur de tombeaux.

17.

Il ne m'en coûte pas d'avouer que, dans ma lettre, en disant que Paul avait encore accepté d'accomplir les cérémonies judaïques, alors qu'il était déjà apôtre du Christ, pour montrer qu'elles n'étaient pas pernicieuses à ceux que désiraient les observer dans l'esprit où leurs pères les leur avaient transmises en vertu de la loi, je n'ai pas assez mis ce point en lumière que cela regardait uniquement le temps où la grâce, émanant de la foi, venait d'être révélée, car c'est alors seulement que les observances légales n'étaient pas pernicieuses.

Plus tard, elles devaient être laissées là par tous les chrétiens. Mais, si cet abandon avait eu lieu tout à coup, on n'aurait pas discerné les institutions que Dieu avait imposées à son peuple par le ministère de Moïse, de celles que l'esprit impur des démons avait établies dans les temples. C'est donc moi qui suis en défaut pour avoir négligé de préciser ainsi, plutôt que vous pour me l'avoir reproché.

Du reste, longtemps avant d'avoir reçu votre lettre, écrivant contre le manichéen Faustus, je n'avais pas fait cette omission en expliquant brièvement ce même passage et vous pourrez vous en convaincre si vous daignez me lire. Nos amis eux-mêmes, par lesquels j'ai maintenant envoyé ces écrits, vous attesteront qu'ils datent réellement d'une époque antérieure.

Croyez à la sincérité de mes sentiments. C'est devant Dieu que je vous parle. Je m'appuie sur les droits de la charité.

Non. Je n'ai jamais eu la pensée que les Juifs devenus chrétiens fussent dans l'obligation, n'importe par quel souvenir ou dans quel but, d'observer aujourd'hui les cérémonies anciennes ou que même cela leur fût permis.

Voilà comment j'ai toujours compris la conduite de Paul, du moment où j'ai pu lire ses lettres.

De votre côté, vous jugez de même qu'on ne saurait aujourd'hui feindre de les observer, malgré l'exemple que les apôtres en auraient donné, selon votre opinion.

18.

Ainsi donc, ce que vous déclarez, à l'encontre de l'opinion commune, ce que vous proclamez à haute voix, malgré les réclamations du monde entier, comme parle votre lettre, à savoir que les cérémonies des Juifs sont pernicieuses et même mortelles aux chrétiens ; que quiconque les observe, juif ou gentil d'origine, a roulé dans le gouffre du diable, je le déclare pleinement avec vous et j'ajoute : Quiconque les observe, qu'il vienne du judaïsme ou de la gentilité, non seulement avec conviction, mais encore d'une manière feinte, a roulé déjà dans le gouffre du diable.

Que demandez-vous de plus ?

De même que vous distinguez, avec raison, l'époque présente du temps où les apôtres avaient feint d'observer la loi, de même j'isole, dans ma pensée, la conduite tenue par l'apôtre Paul touchant les observances légales, mais en supposant toujours sa conviction et sa sincérité. Elles étaient alors permises, mais, elles doivent être repoussées maintenant.

Nous avons lu, sans doute : « La loi et les prophètes ont subsisté jusqu'à Jean-Baptiste »[90] et puis : « Les Juifs cherchaient à faire mourir le Christ, parce que, non content de détruire le sabbat, il disait que Dieu était son père, se faisant égal à Dieu »[91] et puis encore : « Nous avons reçu une grâce pour une autre grâce, car la loi a été donnée par Moïse, tandis que la grâce et la vérité sont l'œuvre de Jésus-Christ »[92]. Nous savons, enfin, que Dieu avait promis par son prophète de donner à la maison de Juda un testament nouveau, qui ne serait pas comme celui qu'il avait disposé pour leurs pères »[93]. Et, cependant, je ne pense pas que le Seigneur lui-même ait reçu la circoncision par une sorte de feinte.

En supposant qu'il ne l'ait pas interdite alors à cause de son âge, je ne puis pas croire non plus qu'il y ait une feinte quelconque dans la parole qu'il adressa au lépreux, non précisément en vertu de la loi, mais en son propre nom

[90] Luc XVI, 16.
[91] Jean V, 18.
[92] Jean I, 16 et 17.
[93] Jérémie XXXI, 31 e 32.

: « Va, offre pour toi le sacrifice que Moïse leur à prescrit en témoignage »[94].

Il ne feignait pas quand il montait à Jérusalem pour un jour de fête et certes il n'agissait pas ainsi pour paraitre observer la loi devant les hommes, puisqu'il se rendait là, non ouvertement, mais en cachette[95].

19.

Le même apôtre a dit, néanmoins : « Voilà que moi, Paul, je vous le dis : si vous recevez là circoncision, le Christ ne vous servira de rien »[96].

Aurait-il donc voulu tromper Timothée et faire que le Christ lui fût inutile ? Ou bien cet effet était-il empêché parce que ce n'était là qu'un vain simulacre ?

Lui-même n'a pas fait cette distinction. Il n'a pas dit : Que vous soyez circoncis par conviction ou d'une manière simulée. Il a dit simplement : « Si vous recevez la circoncision, le Christ ne vous servira de rien »

De même que vous glissez ici votre opinion et prétendez que cela doit s'entendre d'une circoncision feinte, de

[94] Marc I, 44.
[95] Cf. Jean VII, 10.
[96] Galates V, 2.

même ai-je le droit de vous demander qu'il nous soit permis d'interpréter cette parole comme étant dirigée contre ceux qui recouraient à la circoncision dans la pensée qu'ils ne pouvaient pas autrement avoir le salut en Jésus-Christ.

Telle est la conviction intime, la secrète volonté qui faisait de la circoncision un obstacle à l'efficacité de la grâce du Rédempteur. L'Apôtre le dit, ouvertement, dans un autre passage : « Si la justification est opérée par la loi, c'est en vain que le Christ est mort »[97].

Cette affirmation reparait dans le texte que vous avez rappelé vous-même : « Vous êtes exclus du Christ, vous qui cherchez la justification dans la loi. Vous êtes déchus de la grâce »[98].

Voilà donc quels sont les hommes dont il condamne la pensée et non point ceux qui restaient fidèles à ces observances légales pour en honorer l'Auteur, comprenant bien qu'elles n'avaient qu'une valeur prophétique et une durée limitée. De là, ce que Paul ajoute : « Si vous êtes guidés par l'esprit, vous ne portez plus le joug de la loi »[99].

[97] Galates II, 21.
[98] Galates V, 4.
[99] Galates V, 18.

J'en conclus comme vous que celui-là il n'a pas l'Esprit-Saint, qui demeure soumis à la loi. Non par une sorte de concession, comme vous croyez que l'ont voulu nos pères, mais réellement et sincèrement, comme je le pense.

20.

C'est une grande question, à mon avis, de savoir quelle est cette manière de vivre sous la loi condamnée par l'Apôtre. Je ne crois pas qu'il tienne ce langage à cause de la circoncision ou des sacrifices offerts par nos pères et qui ne le sont plus maintenant par les chrétiens ou des autres choses semblables. Il voulait rappeler ce précepte qui se trouve aussi dans la loi : « Tu ne convoiteras point »[100].

Celui-là doit, assurément, être observé par les chrétiens et l'Évangile l'entoure d'une plus vive lumière. Paul déclare que « la loi est sainte et le commandement est saint, juste et bon »[101]. Et, il poursuit en ces termes : « Or, une chose bonne est-elle devenue pour moi la mort ? Non certes. Mais le péché, qui s'est manifesté comme tel par opposition avec le bien, a produit la mort pour moi, de telle

[100] Exode XX, 17 et Deutéronome V : 21.
[101] Romains VII, 12.

sorte que le pécheur ou le péché dépasse toute limite à l'occasion du précepte »[102].

Ce qu'il dit ici, que le péché dépasse toute limite à l'occasion du précepte, il le dit encore ailleurs : « La loi s'est introduite pour que le péché se multipliât, mais où abondait le péché, a surabondé la grâce »[103].

Ailleurs encore, après avoir exposé l'économie de la grâce et prouvé qu'elle justifie, il ajoute sous forme de question : « Que fait donc la loi ? » Et voici quelle est immédiatement sa réponse : « La grâce de la prévarication est établie jusqu'à ce que vienne le rejeton sur qui repose la promesse »[104].

Il condamne donc ceux qui vivent sous la loi de manière à ce que la loi forme de question : les rende coupables, car ils n'accomplissent pas la loi, ne comprenant pas le bienfait de la grâce et présumant par un intolérable orgueil qu'ils peuvent de leurs propres forces remplir les divins préceptes.

« La plénitude la loi c'est la charité »[105].

---

[102] Romains VII, 13.
[103] Romains V, 20.
[104] Galates III, 19.
[105] Romains XIII, 10.

Or, « la charité divine est répandue dans nos cœurs », non par nous-mêmes, mais » par l'Esprit-Saint, qui nous a été donné »[106].

Pour développer ce point autant qu'il serait nécessaire, il faudrait un plus long discours et même un volume à part.

Si donc, cette parole de la loi : «Tu ne convoiteras point », du moment où la grâce de Dieu ne vient pas en aide à la faiblesse humaine, devient un chef d'accusation, condamne le coupable plutôt qu'elle no l'affranchit, combien plus les préceptes figuratifs et prophétiques __ la circoncision et les autres, qui devaient nécessairement être abolis quand la lumière de la grâce brillerait de toutes parts __ étaient-ils incapables de justifier personne ?

Il ne fallait pas, cependant, les rejeter comme les pratiques sacrilèges de l'idolâtrie, alors même que s'était déjà levée cette lumière de la grâce annoncée par de telles ombres. On pouvait les tolérer quelque temps, surtout aux enfants convertis de ce peuple à qui elles avaient été données. Mais, après qu'on les avait ensevelies avec honneur, tous les chrétiens devaient y renoncer d'une manière définitive.

[106] Romains V, 5.

21.

Quant à ce que vous dites pour écarter la feinte préméditée, comme l'eussent appelée nos pères, je vous demande de vouloir bien me l'expliquer.

Ou bien c'est là ce que je nomme un mensonge officieux et dés lors vous y voyez un office réel, ce qui vous conduit à justifier le mensonge ; ou bien, je ne comprends pas ce que cela pourrait être, à moins que vous ne supposiez que, en vertu de l'intention, le mensonge n'est plus le mensonge. Si le bon sens est trop révolté d'une telle supposition, pourquoi n'affirmez-vous pas ouvertement que le mensonge officieux peut se défendre ?

Peut-être est-ce le nom qui vous émeut, par la raison qu'il n'est pas usité chez les auteurs ecclésiastiques. Notre Ambroise, cependant, ne l'a pas redouté, puisqu'il a donné le titre d'Offices à des livres remplis d'excellents préceptes.

Est-ce que quiconque commet un mensonge officieux est blâmable, tandis que celui qui ment par une habile dispensation mériterait des éloges ?

Je vous en prie, celui qui pense de la sorte n'a plus qu'à mentir quand il veut et c'est une grave question de savoir s'il est jamais permis à l'homme de bien, au chrétien, surtout, de recourir au mensonge, alors, qu'il est dit : «

Bornez-vous à répondre, oui, oui, non, non, afin de ne pas tomber sous le jugement »[107].

Il est dit aussi et cette parole s'impose à la foi : « Vous perdrez tous ceux qui prononcent le mensonge »[108].

22.

Mais c'est là, je le répète, une seconde et grande question.

Il restera, pour celui qui partage ce sentiment, à distinguer les circonstances où le mensonge est permis. Seulement, il devra toujours croire aux auteurs des saintes Écritures et plus particulièrement des livres canoniques. Il devra s'interdire, absolument, d'y voir un mensonge.

Sans cela, les dispensateurs du Christ, dont il est écrit : « Parmi les dispensateurs, on cherche avant tout qu'un homme soit trouvé fidèle »[109], sembleraient avoir acquis je ne sais quelle science supérieure dans la foi, en mettant le mensonge au service de la vérité, alors, cependant, que, dans notre langue, le nom même de la foi vient du fait qui doit toujours suivre la parole.

---

[107] Matthieu V, 37.
[108] Psaume V, 7.
[109] I Corinthiens IV, 2.

Or, quand le fait et la parole sont complètement d'accord, plus de mensonge possible. Il n'est donc pas douteux que l'apôtre Paul, ce dispensateur fidèle, ne nous présente la foi dans ses écrits, car ce n'est pas évidemment du mensonge, c'est de la vérité qu'il était le dispensateur.

Par conséquent encore, il exprime la simple vérité quand il écrit qu'il avait vu Pierre ne pas marcher dans la voie droite de l'Évangile, qu'il crut devoir lui résister en face, parce que le chef des apôtres obligeait les Gentils à judaïser[110].

Pierre, de son côté, acceptait avec une bienveillante condescendance, avec une pieuse humilité, ce que Paul faisait dans un but utile, avec cette assurance qui naît de la charité.

L'un et l'autre transmettaient ainsi la plus belle des leçons, un rare exemple aux siècles à venir. Celui-là nous enseignait que les supérieurs, lorsque par hasard ils se sont écartés de la ligne droite, ne doivent pas repousser les avis de leurs subordonnés et celui-ci, que les inférieurs ne doivent pas craindre de résister, dans l'intérêt de la droiture

[110] Cf. Galates II, 14.

évangélique, mais en sauvegardant toujours la charité fraternelle.

Comme mieux vaut, cependant, subir quelques écarts que s'égarer sans cesse c'est une chose bien plus digne d'admiration et de louange d'accepter volontiers une telle correction que de l'exercer avec une certaine assurance.

Reste donc au fond que nous devons louer l'équitable liberté de Paul et la sainte humilité de Pierre et c'est ici surtout, d'après mon faible jugement, ce qu'il fallait défendre contre les calomnies de Porphyre, plutôt que de lui fournir de plus en plus l'occasion d'attaquer à faux et de déchirer les chrétiens, en les accusant ou de mentir dans leurs lettres ou de trahir les mystères sacrés.

23.

Vous me pressez de nommer au moins un auteur ecclésiastique dont je suive en ceci l'opinion alors que vous en nommez plusieurs, un si grand nombre même, sur l'autorité desquels vous appuyez la vôtre et vous me demandez, quand je relève une erreur, qu'il vous soit permis d'errer avec de tels hommes.

J'avoue que je ne les ai pas lus, mais, parmi les six ou sept indiqués, il en est quatre dont vous combattez le sentiment.

Pour le Laodicéen, dont vous taisez le nom, il est récemment sorti de l'Église, dites-vous ; Alexandre est un vieil hérétique ; je vois dans vos derniers traités que vous n'épargnez pas Origène et Didyme, bien que, auparavant, vous eussiez merveilleusement loué Origène. Je suppose donc qu'errer avec eux, vous n'y consentez pas vous-même.

Il est vrai que cette manière de parler ressemble beaucoup à dire qu'ils n'ont pas erré. Quel est l'homme, en effet, qui veuille errer avec qui que ce soit ?

Il en reste donc trois : Eusèbe d'Emisène, Théodore d'Héraclée et celui que vous mentionnez ensuite, Jean, le pontife, qui naguère gouvernait l'Église de Constantinople.

24.

Si maintenant vous cherchez ou rappelez ce qu'a pensé là-dessus notre Ambroise et puis, aussi notre Cyprien, vous verrez peut-être que nous ne manquions pas d'autorités à suivre dans le sentiment que nous soutenons. Mais, comme je l'ai dit tout à l'heure, c'est aux livres canoniques que je rends cet humble et libre hommage : d'y conformer mon

jugement, de manière à croire que les écrivains sacrés n'ont pu ni tomber dans une erreur quelconque et ni vouloir nous y faire tomber.

Si je tenais à vous opposer trois autorités ecclésiastiques, comme vous m'en opposez trois, je pense que cela ne me serait pas difficile, si j'avais beaucoup lu. Mais, à leur place __ ou mieux, au-dessus d'eux tous __, j'ai pour moi l'Apôtre.

C'est à lui que j'ai recours, à lui que j'en appelle de toutes les opinions qui se produisent sur ce point. Je l'interroge lui-même sur le fond de sa pensée quand il écrit aux Galates qu'il a vu Pierre ne pas marcher droit dans la vérité de l'Évangile et qu'il n'a pas craint de lui résister en face, pour l'empêcher d'entraîner par cette feinte les nations à judaïser. Je lui demande s'il a dit, en cela, la simple vérité ou bien s'il a fait un mensonge dans, je ne sais quelle intention détournée et je l'entends me répondre par anticipation, d'une voix qui frappe de respect, au commencement même de ce passage : « Quant à ce que je vous écris, j'affirme en présence de Dieu que je ne mens pas »[111].

[111] Galates I, 20.

25.

Que les hommes d'une opinion contraire veuillent bien me le pardonner, je crois plutôt au serment consigné par ce grand apôtre dans une de ses lettres qu'aux savantes dissertations des plus habiles interprètes sur le texte d'autrui. Je ne crains pas qu'on dise ma manière de défendre Paul en déclarant que j'aime mieux lui reprocher une erreur véritable qu'une complaisance simulée pour l'erreur des Juifs.

Il ne simulait pas l'erreur celui qui __ avec une liberté vraiment apostolique, selon les convenances du temps et par son propre exemple quand il le fallait __ n'hésitait pas à proclamer que ces anciennes institutions étaient l'œuvre, non de la malice de Satan voulant s'en servir pour tromper les hommes, mais de la providence de Dieu les destinant à symboliser les choses futures.

Il ne partageait, nullement, l'erreur des Juifs, celui qui savait si bien et ne cessait de leur reprocher avec une extrême véhémence, qu'ils se trompaient, en voulant imposer ces pratiques aux Gentils, ou bien, en les regardant comme nécessaires pour quelque fidèle que ce soit.

26.

Quant au passage où j'ai rappelé que Paul s'était fait comme Juif en faveur des Juifs, comme Gentil en faveur des Gentils[112], non par un trompeur artifice, mais par une ingénieuse compassion, ainsi que je me suis exprimé, vous ne me semblez pas en avoir assez pesé la signification ou peut-être ne me suis-je pas assez expliqué moi-même.

En cela, je n'ai point prétendu qu'il ait dissimulé par miséricorde. Non. Il ne dissimulait pas, en se conformant aux usages des Juifs, pas plus qu'il ne dissimulait en se conformant à ceux des Gentils, comme vous le reconnaissez de votre côté, me venant de la sorte en aide, ce que j'avoue, non sans un sentiment de reconnaissance.

En effet, je vous avais demandé, dans ma lettre, comment on pouvait penser qu'il fût devenu Juif avec les Juifs, en feignant de recevoir leurs mystères, tandis qu'il ne s'est pas fait Gentil avec les Gentils, en feignant de pratiquer leurs sacrifices et vous ne m'avez répondu qu'il s'était fait Gentil avec les Gentils, en les acceptant sans la circoncision et en permettant de manger les viandes condamnées par les Juifs. Encore là, je vous demande s'il agissait par feinte.

[112] Cf. I Corinthiens IX, 20 et 21.

Impossible de le supposer. Donc, il faut raisonner de même en ce qui regarde les observances légales auxquelles il se conformait d'une manière libre et sage, non par une servile nécessité, moins encore sous un masque trompeur, ce qui serait plus condamnable.

27.

Il parle pour les chrétiens, pour ceux qui sont initiés à la connaissance de la vérité, comme il le déclare lui-même, pourvu que, par hasard, il ne trompe pas dans cette autre affirmation : « Tout ce que Dieu a créé est bon, et rien ne doit être rejeté, quand on l'accepte avec actions de grâces »[113].

Par conséquent, dans la pensée de Paul __ qui n'était pas seulement un homme, mais un dispensateur éminemment fidèle, qui, non content de connaître la vérité, l'enseignait aux autres __ tout aliment créé par Dieu était bon en réalité et non en apparence.

Pourquoi donc, alors qu'il ne feignait de rien recevoir des mystères et des cérémonies de la gentilité, que sa doctrine touchant les viandes et la circoncision traduisait le

[113] I Timothée IV, 4.

fond même de sa pensée, était-il, cependant, devenu Gentil pour les Gentils, tandis qu'il n'aurait pu, sans dissimuler, dans la pratique des cérémonies mosaïques, devenir Juif pour les Juifs ?

Pourquoi montra-t-il une foi sincère quand il s'agissait d'enter l'olivier sauvage et devait-il se couvrir de je ne sais quel voile menteur par rapport aux rameaux nés de l'arbre lui-même ?

Pourquoi, se faisant Gentil pour les Gentils, enseigne-t-il ce qu'il pense, pense-t-il ce qu'il dit et, se faisant Juif pour les Juifs, a-t-il une chose dans la pensée, une autre sur les lèvres, dans ses actes extérieurs ou dans ses écrits ?

Nous ne pouvons pas le juger de la sorte. Il devait à tous la même « charité provenant d'un cœur pur, d'une conscience droite et d'une foi non feinte »[114].

Voilà comment il s'est « fait tout à tous, afin de les gagner tous »[115]. Non par un habile artifice, mais par une compassion réellement sentie. Il n'a pas feint d'imiter le mal de tous les hommes, mais il était affecté de tous leurs maux,

[114] I Timothée I, 5.
[115] I Corinthiens IX, 22.

comme s'il les partageait lui-même et c'est ainsi qu'il s'efforçait de les guérir.

28.

Alors donc qu'il ne refusait pas d'observer les cérémonies de l'Ancien Testament, il ne commettait pas un mensonge par un sentiment de compassion, aucune feinte dans sa conduite. En agissant ainsi, il recommandait ces pratiques comme autant d'obligations qui devaient subsister pour un temps et il les distinguait du culte sacrilège des Gentils.

Non. Ce n'était pas de sa part un habile artifice. C'était une vraie compassion, je le répète, quand il se faisait Juif pour les Juifs, voulant les retirer de l'erreur dans laquelle ils étaient, soit parce qu'ils refusaient de croire au Christ, soit parce qu'ils se persuadaient pouvoir être purifiés et sauvés par leurs anciens sacrifices et leurs observances légales.

Paul désirait autant les en délivrer que s'il eût été lui-même dans l'erreur, aimant son prochain comme lui-même, faisant pour les autres ce qu'il eût voulu qu'on fit pour lui, s'il s'était trouvé dans la même peine. Après avoir donné

cette leçon, le Seigneur ajoutait : « C'est la Loi et les Prophètes »[116].

29.

Ce devoir de miséricorde, l'Apôtre le prescrit dans la même épitre aux Galates, en disant : « Si quelqu'un est impliqué dans une faute, vous qui vivez de la vie spirituelle, tâchez de l'éclairer en esprit de douceur, vous considérant vous-même et pensant que vous aussi pouvez être tenté »[117].

Voyez si ce n'est pas là dire : Devenez comme lui, dans le but de le gagner. Il ne se proposait donc pas d'imposer un amour simulé ou de simuler lui-même ce sentiment. Il voulait montrer, dans la faute d'autrui, ce qu'on devait éprouver soi-même et l'obligation d'exercer la miséricorde comme on voudrait en être l'objet en pareille circonstance. Encore une fois, pas de trompeur artifice, mais une compassion sincère et vraie.

C'est ainsi que, à l'égard du Juif, du Gentil, d'un homme quelconque tombé dans l'erreur ou le péché, Paul se faisait « tout à tous, afin de les gagner tous ». Et ce n'était pas, de sa part, une feinte, simuler ce qu'il n'était pas.

[116] Matthieu VII, 12.
[117] Galates VI, 1.

C'était une véritable sympathie basée sur la conviction de ce qu'il pouvait être. Il n'oubliait pas qu'il était homme.

30.

Considérez-vous, je vous en prie, considérez-vous un instant vous-même. Vous-même par rapport à moi. Souvenez-vous des expressions consignées dans la lettre si courte que vous m'avez envoyée par notre frère et maintenant mon collègue Cyprien. Ou mieux, relisez-la, si vous en avez gardé la copie et vous verrez avec quel sentiment de charité sincère, avec quelle tendre et délicate effusion, alors que vous me reprochiez un tort envers vous. Vous ajoutiez, néanmoins, ces paroles : « C'est blesser l'amitié, c'est porter atteinte à des relations intimes, que de paraitre disputer sur des sujets sans importance et fournir, ainsi, matière à contestation, soit à nos partisans soit à nos détracteurs ».

Ce langage venant de vous et parlant du fond de votre âme, inspiré même par un cœur bienveillant, par le désir de me donner un sage conseil, ne pouvait me trouver insensible.

Après cela, vous ajoutiez encore une chose évidente et qu'on eût devinée quand même vous ne l'auriez pas dite : « Je vous écris ainsi, parce que je désire vous aimer d'une

manière pure et chrétienne et ne rien garder sur mon cœur qui diffère de ce que j'ai sur les lèvres ».

Homme saint et vraiment cher à mon âme, Dieu m'en est témoin, ce que vous avez écrit dans vos lettres, ce dont la sincérité ne m'inspire aucun doute. Je crois assurément que l'apôtre Paul l'écrivait aussi dans les siennes. Non à un homme en particulier, mais aux Juifs, aux Grecs, à toutes les nations, à ses enfants qu'il avait enfantés dans l'Évangile et qu'il enfantait encore chaque jour, puis à tant de générations chrétiennes qui devaient se succéder dans la suite des siècles et pour qui ces mêmes lettres devaient rester un monument éternel.

Non. Il ne gardait rien sur le cœur qui différât de ce qu'il avait sur les lèvres.

31.

Vous avez certes été, comme moi-même, non un habile trompeur, mais un homme vraiment charitable, quand vous avez cru ne devoir pas me laisser dans cette faute où vous estimiez que j'étais tombé, de même que vous n'eussiez pas voulu qu'on vous y laissât si vous aviez eu le malheur d'y tomber.

En vous remerciant donc de votre bienveillance à mon égard, je vous demande de ne point vous irriter contre moi, parce que je vous aurai fait part de l'émotion qu'ont pu me causer certains passages de vos opuscules.

Je voudrais bien que tout le monde se conduisit envers moi comme je me suis conduit envers vous et que, lorsqu'ils trouvent quelque chose de blâmable dans mes écrits, ils n'en fissent pas l'éloge avec dissimulation ou ne se tinssent pas dans un silence dont ils s'affranchiraient envers les autres. Voilà plutôt ce qui porte atteinte à l'amitié, ce qui est capable d'altérer les meilleures relations.

J'ignore si l'on peut appeler chrétiennes les amitiés auxquelles on peut appliquer cet adage du monde : « L'obséquiosité fait les amis et la vérité produit la haine »[118], au lieu de ce mot des livres saints : « Les blessures faites par un ami sont préférables aux baisers empressés d'un ennemi »[119].

32.

Efforçons-nous donc de persuader à nos intimes, à ceux qui témoignent le plus de zèle pour nos travaux, qu'on

[118] Térence. *L'Andrienne*, 68.
[119] Proverbes XXVII, 6.

est parfaitement libre entre amis de se contredire l'un l'autre, sans que l'affection en soit amoindrie, ni que la vérité produise la haine, étant plutôt la dette de l'amitié.

Qu'on se trompe ou qu'on ne se trompe pas, en formulant une objection, ce n'est pas précisément la question, pourvu qu'on parle avec une complète sincérité et que la pensée ne diffère pas de la parole.

Il faut que nos frères ___ ceux qui vivent avec vous et à qui vous rendez ce témoignage qu'ils sont les vases du Christ ___ restent persuadés que c'est bien malgré moi, que j'en ai ressenti la plus vive douleur au fond de l'âme, si ma lettre est tombée entre les mains de plusieurs autres avant d'arriver en vos mains, alors qu'elle était écrite pour vous.

Comment cela est arrivé, ce serait long et, probablement, inutile à dire. Il me suffit de déclarer, si l'on a quelque confiance en moi, que je n'ai pas eu l'intention qu'on me prête. Je ne puis me reprocher ni volonté, ni préméditation, ni consentement, ni pensée quelconque. S'ils ne croient pas à ce que je proteste en présence de Dieu, je ne sais plus que faire.

Dieu me garde, cependant, de supposer qu'ils vous ont suggéré cela dans une intention malveillante, pour exciter

des dissensions entre nous et puisse la miséricorde du Seigneur notre Dieu ne jamais les permettre !

Non. Mais on soupçonne aisément, sans avoir le dessein de nuire, que tout vice humain peut se trouver dans un homme.

Voilà ce que je dois penser d'eux, puisqu'ils sont des vases du Christ, des vases d'honneur, sans doute et non d'ignominie, disposés par Dieu dans une grande maison et prêts pour toute œuvre de bien. S'ils me jugent d'une manière défavorable après une telle déclaration, pourvu qu'elle parvienne à leur connaissance, vous voyez vous-même à quel point ils auront tort.

33.

Quand je vous écrivais que je n'avais envoyé contre vous aucun livre à Rome, c'est que je distinguais un livre d'une lettre. Aussi, ne sais-je pas absolument ce que j'avais imaginé sur les bruits qui pouvaient être arrivés à vos oreilles.

C'est à vous et non à Rome que j'avais envoyé ma lettre et je ne pensais pas vous avoir attaqué, sachant que j'avais agi sous l'impulsion d'une amitié sincère ou bien

pour vous donner un avertissement ou bien pour recevoir de vous une correction.

Mais, laissons de côté vos amis. Je vous conjure vous-même, par la grâce de notre commune rédemption, de ne point m'accuser d'avoir commis une insidieuse flatterie en consignant dans une lettre les biens que vous tenez de la bonté du Seigneur. Si, au contraire, j'ai pu vous offenser en quelque chose, je vous prie de me pardonner.

Quant à la citation, plus inepte apparemment que littéraire, tirée de je ne sais plus quel poète, ne vous l'appliquez pas, en allant au delà de ma pensée.

Je n'ai pas manqué d'ajouter immédiatement que, en parlant de la sorte, je ne vous souhaitais pas de recouvrer la vue de l'âme, dont vous n'avez certes jamais été privé. Je vous rappelais, plutôt, à cette vue si saine et si perspicace dont vous êtes doué.

Si nous avons donc écrit quelque chose qu'il ait fallu rétracter par un écrit subséquent, imitant ainsi la palinodie, ce n'est pas à cause de la cécité de Stésichore que j'ai fait cette allusion, car je ne vous ai pas attribué et je n'ai pas craint pour vous l'aveuglement spirituel.

Aussi, vous ai-je plus d'une fois prié de me reprendre avec confiance, dés que vous remarqueriez que cela m'est

nécessaire. Quoique, selon l'ordre hiérarchique et le langage établi dans l'Église, le sacerdoce soit au-dessous de l'épiscopat, Augustin est, en bien des choses, inférieur à Jérôme et même ne faut-il pas repousser ou dédaigner la correction qui vient d'un inférieur quelconque.

34.

Touchant votre traduction, je reste persuadé, par ce que vous m'avez déjà dit, de l'utilité de cette œuvre. Vous avez voulu traduire les livres sur l'hébreu pour mettre en évidence les lacunes ou les altérations commises par les Juifs.

Daignez maintenant me faire comprendre, je vous prie, par quels Juifs. Est-ce par ceux qui traduisirent les Écritures avant la venue du Seigneur ? Et, dans ce cas, quel est leur nom ? Ou bien, est-ce par ceux qui ont paru dans la suite et qu'on peut dés lors supposer avoir tronqué ou défiguré les exemplaires grecs pour échapper aux témoignages qu'on pouvait y trouver en faveur de la foi chrétienne ?

Quant aux anciens, je ne vois pas quel aurait été leur but. Puis, je vous demande en grâce de nous envoyer votre traduction des Septante. J'ignorais que vous l'aviez publiée.

Je désire aussi lire le livre que vous avez composé sur le meilleur genre de traduction et que vous m'avez mentionné. Je voudrais, enfin, savoir comment il faut qu'un interprète combine la connaissance des langues avec les opinions de ceux qui discutent les textes, car, nécessairement, bien que ces derniers professent tous la même foi, soient tous orthodoxes, ils doivent avoir des sentiments divers, à cause de l'obscurité de certains passages et même cette variété peut exister sans porter aucune atteinte à l'unité de la foi, chaque interprète pouvant exposer un texte dans un sens différent, mais toujours orthodoxe, à raison de l'obscurité de ce même texte.

35.

Si je désire avoir votre traduction des Septante. C'est pour nous mettre à l'abri, autant du moins que nous le pourrons, des erreurs si graves commises par les interprètes latins qui se sont aventurés dans cette traduction.

Quant à ceux qui me supposent jaloux de vos travaux, qu'ils comprennent enfin, si cela leur est possible, que je ne veux pas laisser lire dans les Églises votre traduction de l'hébreu, de peur que nous ne paraissions agir contre l'autorité des Septante et présenter quelque chose de nouveau, ce

qui pourrait jeter le trouble et le scandale au milieu des peuples du Christ, leurs oreilles et leurs cœurs étant habitués à cette version qui fut approuvée par les apôtres eux-mêmes.

Ainsi, pour l'arbrisseau dont il est parlé dans Jonas, en admettant que l'hébreu ne le nomme ni lierre et ni courge, mais désigne je ne sais quel autre végétal qui s’élève sur sa propre tige, sans avoir besoin d'autre appui, je voudrais que l'on gardât le mot courge dans tous les exemplaires latins. Si les Septante l'ont consacré, c'est parce qu'ils savaient, apparemment, que c'était quelque chose de semblable.

36.

Je pense avoir assez, trop peut-être, répondu à vos trois lettres, dont deux m'ont été remises par Cyprien et l'autre par Firmus.

Écrivez-moi de nouveau ce que vous jugerez convenable pour mon instruction ou celle des autres.

De mon côté, j'aurai soin, avec le divin secours, que les lettres écrites pour vous parviennent en vos mains, avant d’être remises à qui que ce soit pouvant en abuser pour les répandre. J'avoue que je ne voudrais pas qu'il en fût de vos

lettres à mon adresse comme de celle que je vous avais écrite et je comprends vos justes réclamations.

Aimons l'un à l'égard de l'autre, non-seulement l'affection, mais encore la liberté que l'amitié suppose.

Ne me taisez pas et que je ne sois pas obligé de vous taire, ce qui pourrait nous émouvoir dans nos lettres réciproques, toujours avec cet esprit qui ne déplait pas aux yeux de Dieu dans la dilection fraternelle.

Une chose que vous penseriez ne pouvoir pas se faire sans ruiner cette dilection, supprimons-la.

L'amitié que je voudrais entretenir avec vous est supérieure, à la vérité. Mieux vaut, cependant, une amitié inférieure que l'absence de toute amitié.

Lettre 130 – Augustin à Jérôme. Année 414-415.

Traité sur l'origine de l'âme humaine.

Passant en revue les diverses opinions sur l'origine de l'âme, il exprime le désir de savoir quelle est celle qu'il faut embrasser et comment on peut défendre contre l'erreur des Pélagiens, celle que Jérôme insinue comme étant la sienne, dans une lettre précédente (Lettre CXXV), à savoir, que

chaque âme reçoit l'existence à mesure que les corps viennent au monde.

01.

J'ai prié et je prie encore notre Dieu, qui nous a appelés à son royaume et à sa gloire, de faire fructifier pour nous ce que je vous écris, vénérable frère Jérôme, pour vous consulter sur une chose qui m'est inconnue. Quoique votre âge soit de beaucoup plus avancé que le mien, vieillard déjà moi-même j'ai recours à vos conseils.

Mais, pour apprendre une chose nécessaire, il n'est pas d'âge que je puisse regarder comme trop avancé. Bien qu'il convienne mieux à des vieillards d'enseigner que d'apprendre, il leur convient mieux, cependant, d'apprendre que d'enseigner ce qu'ils ne savent pas.

Parmi tant d'angoisses que me font éprouver les plus difficiles questions, rien ne m'est plus pénible que de vivre si loin de votre charité. Je puis à peine vous faire parvenir mes lettres et recevoir les vôtres et non dans l'intervalle d'un grand nombre de jours ou de mois, mais dans celui même de quelques années, alors que je voudrais, si c'était possible, vous avoir toujours présent, vous parler en toute liberté.

Ce n'était pas une raison, néanmoins, de ne pas faire ce que je devais, si je ne pouvais pas faire tout ce que j'aurais voulu.

02.

Voilà que j'ai reçu la visite d'un pieux jeune homme, notre frère par l'intégrité de la foi, notre fils par l'âge et notre collègue dans le sacerdoce. Il se nomme Orose, esprit actif, parole facile, zèle brûlant, désirant être un vase utile dans la maison du Seigneur, pour réfuter les fausses et pernicieuses doctrines qui ont frappé de mort les âmes en Espagne, beaucoup plus malheureusement que le glaive des barbares n'a frappé les corps.

C'est de là, des bords de l'Océan, qu'il est venu vers nous, persuadé sur la foi de la renommée que nous pourrions l'instruire sur tout ce qu'il désirait savoir. Or, il n'a retiré de son voyage aucun fruit.

Je l'ai d'abord détrompé sur l'opinion avantageuse qu'on a moi. Je l'ai ensuite instruit de tout ce que je savais moi-même et, quant à ce que je ne savais pas, je lui ai dit où il pourrait apprendre, l'exhortant à se rendre auprès de vous.

Comme il accepta volontiers mon conseil ou mon précepte, je le priai de revenir me voir quand, après ce voyage, il rentrerait dans sa patrie. Ayant sa promesse, je crus que c'était une occasion que le Seigneur m'avait ménagée pour vous écrire et vous demander les lumières dont j'ai besoin.

Je cherchais, en effet, qui je pourrais vous envoyer et je ne rencontrais pas facilement un homme apte à cette mission, digne de confiance, voulant suivre ma volonté, libre d'entreprendre un tel voyage.

Aussi, dès que j'ai vu de près ce jeune homme, il ne m'a pas été possible de douter que ce ne fût là celui que je demandais au Seigneur.

03.

Agréez donc ma demande et ne refusez pas le travail qu'exigera cette discussion, dans le but de m'éclairer. La question de l'âme a préoccupé beaucoup d'esprits et j'avoue que je suis du nombre.

Je ne vous tairai pas, d'abord, ce que je tiens là-dessus pour absolument certain. Ensuite, je vous dirai quels sont les doutes qui me restent et dont je voudrais être débarrassé.

L'âme humaine est immortelle, mais d'une façon propre et déterminée. Non sous tous les rapports comme Dieu, dont il est dit : « Lui seul possède l'"immortalité »[120].

La sainte Écriture parle souvent d'âmes qui meurent. Ainsi, dans ce passage : « Laissez les morts ensevelir leurs morts »[121].

Mais, si l'âme meurt, en s'éloignant de la vie divine, de telle sorte, néanmoins, qu'elle ne cesse pas entièrement de vivre dans sa propre nature, il est évident qu'elle est mortelle à certains égards, mais que nous devons la regarder comme immortelle en soi.

L'âme n'est pas une portion de la divinité. Si elle l'était, elle serait, par là même, absolument immuable et incorruptible. Si elle l'était, elle ne pourrait ni se détériorer ni se perfectionner. Elle serait incapable d'acquérir une chose qu'elle n'aurait pas ou de perdre ce qu'elle aurait, en ce qui concerne ses affections et sa manière d'être.

Qu'elle soit autrement, il n'est pas nécessaire de le démontrer par des témoignages extrinsèques, car chacun le reconnait en se considérant lui-même.

---

[120] I Timothée VI, 15.
[121] Mathieu VIII, 22 et Luc IX, 60.

Vainement ceux qui prétendent que l'âme est une portion de la divinité attribueront-ils, non à sa propre nature, mais à celle du corps, la tache et la dégradation qui nous frappent dans les hommes pervers, la faiblesse et l'infirmité que nous sentons dans tous les hommes.

Qu'importe d'où vient la maladie dans un être qui ne saurait, nullement, être malade s'il n'était pas sujet au changement ? Car, enfin, ce qui est réellement immuable et incorruptible ne peut pas subir une action qui l'altère et le corrompe.

Si 'âme était au-dessus de toute action de cette nature, l'invulnérabilité ne serait plus le privilège du fabuleux Achille et toute chair la posséderait en propre.

Un être qui est, en quelque manière, sous certains rapports, dans certains cas donnés, sujet au changement, n'est donc pas immuable et, comme il y aurait impiété à refuser à Dieu la vraie et suprême immutabilité, il en résulte que l'âme n'est point une portion de la divinité.

04.

Quant à l'immatérialité de l'âme, c'est un point dont les esprits grossiers sont amenés difficilement à convenir, mais, à mes yeux, pleinement démontré.

Évitons d'abord de soulever une querelle de mots fort inutile ou d'y donner occasion. À quoi bon disputer sur les mots quand on est certain du fond même ?

Si vous entendez par corps tout ce qui est substance ou essence ou tout ce qui subsiste en soi, quelque nom que vous croyiez devoir plus justement lui assigner ___ et, dans ce cas, l'âme ___ est un corps.

De même, si vous croyez ne devoir qualifier d'incorporel que l'être souverainement immuable et présent tout entier en tous lieux, l'âme est corporelle parce qu'elle ne saurait réunir ces attributs.

Mais si, par corps vous entendez une chose étendue, ayant hauteur, largeur, profondeur, occupant de la place et se mouvant de telle sorte qu'à la plus grande partie de cette chose corresponde la plus grande place occupée, à la plus petite partie la plus petite place et qu'elle remplisse un espace moindre par une de ses parties que par son tout, l'âme, dans ce cas, n'est point corporelle, car elle pénètre le corps tout entier qu'elle anime et non par une diffusion totale, mais par action vitale qu'elle y exerce.

Elle est présente tout entière en chacune de ses parties. Elle n'est pas plus grande dans les grandes, ni plus petite dans les petites. Exerçant son action tantôt avec plus

d'énergie tantôt avec moins d'énergie, elle est tout entière en chacune des parties du corps et tout entière en toutes ces parties. Sensible à tout ce qui se passe même dans une simple partie du corps, elle sent très-exactement l'impression produite et elle la sent en elle tout entière.

Touchez en un point imperceptible, si vous le voulez, un corps vivant. L'âme tout entière en est avertie et l'impression, loin de parcourir toutes les parties du corps, est ressentie là où elle a été causée.

Comment donc une impression qui n'affecte qu'une partie du corps arriverait-elle en un instant à l'âme tout entière, si l'âme n'était tout entière où l'impression est produite, sans délaisser, pour cela, les autres parties ? Car celles-ci n'en continuent pas moins à vivre sous l'action de sa présence, bien qu'aucune impression semblable ne les ait affectées.

Supposez qu'il en soit différemment et qu'une double impression affectât simultanément deux parties différentes du corps. L'âme en serait immédiatement avertie tout entière.

Or, elle ne pourrait être tout entière, en même temps, dans toutes les parties du corps et dans chacune d'elles, si elle y était présente comme les corps le sont dans l'espace,

occupant une étendue proportionnelle à leur plus ou moins grande dimension.

Si donc il faut qualifier l'âme de corporelle, assurément elle ne le sera pas comme le sont les corps que nous voyons sur la terre, dans l'eau, dans l'air et dans l'éther. Tous ces corps occupent un espace en rapport avec leurs dimensions, grand si elles sont grandes, petit si elles sont petites, sans être jamais tout entiers dans une de leurs parties. Aux parties de l'espace correspondent chacune des parties de ces corps.

Quelque nom que vous donniez à l'âme, que vous la qualifiez de corporelle ou d'incorporelle, il demeure établi qu'elle possède une nature propre dont la substance est de beaucoup plus parfaite que les grossiers éléments de ce monde visible. Cette substance, nous ne parviendrons jamais à nous la représenter à l'aide des images corporelles que nous recueillons au moyen des sens. Nous ne pouvons la concevoir que par la raison et sentir sa présence qu'avec celle de la vie.

En m'exprimant de cette manière, je ne prétends pas vous apprendre ce que vous savez, d'ailleurs, si bien, mais vous exposer ma conviction, bien arrêtée, sur la nature de l'âme. On ne pourra pas, quand je serai venu au dessein que

je me propose, me considérer comme n'ayant, sur cette question, aucune idée de ce que nous enseigne soit la raison soit la foi.

05.

Une chose certaine, à mes yeux, c'est encore celle-ci : que si une âme est tombée dans le péché, ce n'est ni la faute de Dieu, ni la force de la nécessité, qu'elle vienne de Dieu ou de la créature, mais c'est la faute de la volonté pécheresse.

Elle ne saurait non plus être délivrée de ce corps de mort, ni par la vertu de sa propre volonté, qui ne peut suffire à cette tâche, ni même par la mort corporelle, mais par la grâce-que nous a méritée Jésus-Christ Notre Seigneur.

Enfin, il n'y a pas une seule âme dans la race humaine qui n'ait absolument besoin, pour se sauver, du Christ Jésus, le Médiateur entre Dieu et les hommes.

Toute âme qui sort de ce corps, n'importe à quel moment de la vie, sans la grâce du Médiateur et sans la vertu de ses sacrements, est vouée à la peine à venir et, au dernier jugement, elle ne se réunira au corps que pour subir cette peine.

Les âmes, au contraire, qui, après la naissance qu'celles ont eue en Adam, renaissent dans le Christ et de-

meurent dans sa communion, seront, après la mort temporelle, mises en possession du repos et partageront leur gloire avec leur corps ressuscité.

Tels sont les points que je regarde comme solidement établis sur la question de l'âme.

06

J’en arrive maintenant à la difficulté que je désire vous soumettre. N'en prenez pas occasion, je vous en prie, de me mépriser et daigne ne pas vous mépriser davantage Celui qui a souffert pour nous toute sorte de mépris.

Je demande donc comment l’âme a pu contracter la faute qui entraîne sa condamnation, même chez l'enfant surpris par la mort, sans qu'il ait reçu avec le sacrement de baptême que l’on donne aux petits enfants eux-mêmes la grâce du Christ.

Vous n'êtes pas, je le sais, de ces novateurs qui se sont mis dernièrement à prétendre que nous ne tirions d'Adam aucune faute qui eût besoin du baptême pour être effacée chez les enfants. Si vous étiez, que je susse, de ce sentiment, ou plutôt, si je n'étais convaincu que vous n'en êtes pas, je ne vous eusse point soumis cette difficulté et je n'eusse pas songé à vous la soumettre.

Mais nous connaissons votre doctrine sur ce point. Nous savons qu'elle est conforme à la doctrine si solidement établie de la foi catholique. Réfutant les assertions inconsidérées de Jovinien, vous avez invoqué ce témoignage de Job : « Personne n'est pur en votre présence, pas même l'enfant qui n'a qu'un jour d'existence sur la terre »[122].

Vous avez ensuite ajouté : « Nous sommes coupables de la même faute qu'Adam prévaricateur ».

Dans votre commentaire sur le prophète Jonas vous mettez ce point en pleine lumière. C'est avec juste raison, y dites-vous, que les enfants furent admis au jeûne, à cause de la faute originelle.

Vous nous expliquerez donc aisément que je vous demande comment l'âme a contracté cette faute qui rend la grâce du sacrement de baptême si nécessaire aux enfants, à l'âge même le plus tendre.

07

Dans un traité que j'ai composé il y a quelques années sur le libre arbitre, traité qui s'est fort répandu depuis et qui

[122] Job XIV, 4.

maintenant se trouve en de nombreuses mains, j'examinai quatre opinions sur l'union de l'âme avec le corps humain.

Toutes les âmes naissent-elles de l'âme donnée au premier homme ou bien, à chaque corps humain est-il donné une âme de création nouvelle ? Ces âmes existaient-elles ailleurs antérieurement ? Sont-elles unies au corps par la volonté expresse de Dieu ou s'y unissent-elles de leur propre mouvement ?

Or, je traitai ces opinions de tel manière que, quelque part que se trouvât la vérité, il n'en résultât rien que de favorable pour la lutte que je soutenais alors de toutes mes forces contre les sectaires qui opposent à Dieu un principe source et auteur du mal. Je veux dire, contre les Manichéens.

Je n'avais pas encore ouï parler des Priscillianistes, dont les erreurs s'approchent beaucoup de cette doctrine impie. Voilà pourquoi je n'ai pas mentionné la cinquième opinion, que vous avez jointe aux autres, pour n'en omettre aucune, dans le traité que vous avez écrit en réponse à la question que vous avait adressé Marcellin, homme de saint mémoire et qui nous est très-cher dans le Christ, à savoir, que l'âme n'est point une portion de la divinité.

D'abord, cette question a trait à la nature de l'âme et non à son incarnation. En outre, cette opinion était celle des sectaires que je combattais, en vue de dégager la nature très-sainte et immuable du Créateur de toute solidarité avec les vices et les souillures de la créature.

Eux, au contraire, prétendent que le mal auquel ils attribuent un principe et une subsistance propre, corrompt et altère la portion du principe bon qui forme la créature, et l'entraine, nécessairement, dans le pêché.

Mettant de côté ce sentiment hérétique et erroné, je voudrais savoir laquelle des quatre autres opinions mérite la préférence. Quelle qu'elle soit, loin de moi la pensée d'ébranler ce point de foi dont nous sommes assurés, que l'âme de tout homme, même de l'enfant le plus tendre, a besoin d'être affranchie de l'esclavage du péché et qu'elle n'en peut être affranchie que par Jésus-Christ et Jésus-Christ crucifié.

08

Pour aller droit au but, vous êtes certainement de cet avis que Dieu crée les âmes, même maintenant, à mesure qu'il vient un homme au monde. Allant au-devant de cette objection que Dieu a mise le sceau à son œuvre créatrice le

sixième jour et s'est reposé le septième, vous empruntez à l'Évangile ce témoignage : « Mon père travaille jusqu'à présent »[123].

Et vous le citiez dans votre lettre à Marcellin. Dans cette lettre, vous daigniez faire de moi la mention la plus bienveillante. Il lui était facile, disiez-vous, d'avoir en Afrique la solution de toutes ces questions, puisqu'il y avait Augustin.

Si j'eusse pu la lui donner, il ne vous l'eût pas demandée, éloigné de vous comme il l'était. Si, toutefois, c'est d'Afrique qu'il vous a écrit.

En fait, ignore à quelle époque il vous adressa cette lettre. Ce que je sais c'est qu'il était fixé sur mon embarras à ce sujet. Voilà pourquoi il voulut vous en écrire à mon insu.

S'il m'eût consulté, je l'y eusse, néanmoins, très-fort engagé et je eusse remercié du service qu'il nous rendait à nous tous, à moins que vous ne vous fussiez contenté d'un court billet, au lieu d'une véritable réponse. En quoi, vous vous seriez proposé d'éviter un labeur superflu, étant moi-même sur les lieux et connaissant à fond __ vous le croyiez du moins __ la matière sur laquelle on vous avait consulté.

[123] Jean V, 17.

Volontiers, cette opinion serait la mienne. Mais il n'y a pas encore de motif suffisant pour qu'elle le soit.

09

Vous m'avez envoyé des disciples pour que je leur enseigne ce que je n'ai pas encore appris moi-même. Instruisez-moi afin que j'instruise, à mon tour.

Plusieurs me prient de les instruire à cet égard et je dois leur avouer que j'ignore ces choses et bien d'autres encore.

Sans doute, ils ne m'infligent pas cette confusion en face. Mais ils se disent en eux-mêmes : « Vous êtes docteur en Israël, et vous ignorez ces choses ? »[124].

Réponse que le Sauveur fit à un de ces hommes qui étaient tout fiers d'être appelés Rabbi. S'il était venu de nuit trouver le Maitre Véritable et c'était peut-être qu'il lui en coûtait d'apprendre. Lui qui d'ordinaire enseignait.

Pour moi, il m'est beaucoup plus doux d'écouler la parole d'un maitre que de parler moi-même en cette qualité.

Je me souviens de ce que disait le Christ à ceux qu'il avait choisis entre ses disciples : « Pour vous, ne souffrez

[124] Jean III, 10.

pas que les hommes vous qualifient de maitres. Vous n'avez qu'un maitre, le Christ »[125].

C'est lui, en effet et non un autre, qui instruisit Moïse, même par la bouche de Jéthro. C'est lui qui instruisit Corneille par la bouche de Pierre, le prédécesseur de Corneille dans la foi. C'est lui qui instruisit Pierre par la bouche de Paul, qui n'avait ouvert les yeux qu'après le prince des apôtres.

Quel que soit celui qui enseigne la vérité, il ne l'enseigne que grâce à Celui qui est la vérité même. Si donc nous ignorons encore ces choses, si nous n'avons pu parvenir à les apprendre ni par la prière, ni par des lectures, ni par la réflexion et le raisonnement, nous devons juger, par là, non-seulement de la charité avec laquelle il convient que nous enseignions les ignorants, mais encore de l'humilité avec la quelle à convient de nous laisser instruire par les docteurs.

10.

Enseignez-moi donc, je vous en prie, de quoi instruire, à mon tour. Enseignez-moi une doctrine certaine et, suppo-

[125] Matthieu XXI, 8 et 10.

sé que les âmes soient créées successivement à chaque naissance d'homme, dites-moi comment, chez les enfants, elles contractent cette souillure qui fait qu'elles ont besoin des sacrements du Christ.

Ont-elles péché en Adam, de qui elles ont reçu cette chair pécheresse ou, si elles n'ont pas péché, par quelle justice du Créateur sont-elles rendues solidaires de la faute d'autrui, au point d'encourir la damnation par cela qu'elles sont unies à des corps issus de cette race, à moins que l'Église ne vienne à leur secours, car il ne dépend pas d'elles de s'appliquer la grâce du baptême ?

Faut-il donc considérer comme équitablement condamnées ces milliers d'âmes qui quittent leurs corps d'enfants sans le bienfait du sacrement chrétien ?

Tirées du néant par le Créateur et unies récemment par sa volonté, sans aucune faute antérieure de leur part, aux corps nouveau-nés qu'elles doivent animer, Dieu savait bien que chacune d'elles devait quitter ce monde sans avoir reçu le baptême du Christ et sans qu'elles en aient été privées par leur faute.

Comme nous ne saurions penser que Dieu contraigne les âmes au péchée, ni qu'il punisse des âmes innocentes ? Comme, d'un autre côté, nous ne saurions, sans impiété,

nier que les âmes, même celles des enfants, qui sortent de ce monde sans la grâce du sacrement, ont la damnation en partage, indiquez-moi, je vous prie, comment défendre l'opinion qui considère les âmes, non comme tirant leur origine de l'âme du premier homme, mais comme créées pour chaque individu.

11

Quant aux autres difficultés soulevées contre ce sentiment, j'estime pouvoir en venir aisément à bout.

Ainsi, par exemple, en est-il de l'objection que l'on tire du repos du septième jour. Si le Seigneur a mis fin à toutes ses œuvres le sixième jour, comment se fait-il qu'il crée encore d'autres âmes[126].

À cette réponse que vous leur opposez dans la lettre citée plus haut et que vous empruntez à l'Évangile : « Mon Père opère jusqu'à présent »[127], ils répliquent que Dieu opère, non en créant de nouvelles substances, mais en gouvernant celles qu'il a déjà créées. Autrement, l'Évangile contredirait la Genèse dans laquelle nous lisons, de la façon la plus claire, que Dieu a mis fin à toutes ses œuvres.

[126] Cf. Genèse II, 2.
[127] Jean. V, 17.

S'l y est écrit que Dieu se soit reposé, il faut entendre ce repos de toute création nouvelle et non du gouvernement des créatures produites. Alors, Dieu venait de créer des êtres qui n'étalent pas et c'est à cette action créatrice que succéda le repos. Il avait mis fin à tous ces êtres qu'il avait résolu, avant qu'ils fussent, d'appeler à l'existence et desquels, ensuite, devaient sortir tous ceux qu'il se proposait de produire.

Il ne s'agit donc plus d'une création proprement dite et ainsi se concilie la vérité de cette parole de l'Écriture, « Dieu se reposa de ses œuvres » avec celle-ci, « il opère jusqu'à présent », car l'Évangile ne saurait être en contradiction avec la Genèse.

12.

Les défenseurs de cette explication la donnent pour montrer que Dieu ne crée plus de nouvelles âmes, comme il créa celle du premier homme, qu'il les tire de cette âme unique comme d'une source ou d'un trésor qu'il aurait une fois créé.

Mais il est facile de leur répondre que Dieu, pendant les six jours, tira des éléments déjà créés bien d'autres êtres.

Par exemple : des eaux, il tira les poissons et les oiseaux ; de la terre, les arbres, l'herbe, les animaux.

Or, il est évident qu'il donna, dans ces cas divers, l'existence, à des êtres qui ne l'avaient en aucune manière. Il n'y avait, antérieurement, aucun oiseau, aucun poisson, aucun astre, aucun quadrupède.

En disant que Dieu s'est reposé, on a raison d'entendre qu'il a cessé de produire des êtres qui auparavant n'existaient pas et qu'il n'en a plus créé de nouveaux. Mais prétendre, comme on le fait ici, non qu'il a mis les âmes dans je ne sais quel trésor, non qu'il les produit comme autant de portions de sa substance, non qu'elles tirent leur origine de l'âme unique du premier homme, non qu'elles expient, dans cette prison du corps, des crimes commis avant le corps, mais que Dieu crée les âmes à mesure que naissent les individus, ce n'est pas enseigner que Dieu fasse une chose qu'il n'ait pas faite précédemment.

Le sixième jour, « Dieu avait fait l'homme à son image »[128], ce qui s'explique de la création de l'âme raisonnable. Cela, il le fait encore maintenant. Non en établissant ce qui n'existait pas, mais en multipliant ce qui existe.

[128] Genèse II, 27.

Par suite, il est vrai de dire qu'il a cessé d'établir de nouveaux ordres de choses. Il est également vrai d'ajouter qu'il opère jusqu'à présent. Non-seulement en gouvernant ce qu'il a déjà établi, mais en multipliant les espèces déjà créés.

De cette manière ou d'une manière analogue, nous réfutons l'objection tirée du repos du septième jour et nous sauvegardons l'opinion d'après laquelle nous croyons qu'il se produit même à présent des âmes nouvellement créées comme le fut celle d'Adam, sans tirer d'elle leur origine.

13.

On dit bien encore : Pourquoi Dieu crée-t-il des âmes à des enfants qu'il sait devoir promptement mourir ?

A quoi nous pouvons répondre que Dieu convaincu ainsi ou punit les parents de leurs péchés.

Mais nous pouvons, avec non moins de raison, laisser ces choses à la sagesse de Celui qui, nous le savons, dirige, avec un ordre et une harmonie admirables, le cours de toutes les choses temporelles et, par suite, la naissance des êtres animés aussi bien que leur mort. Nous ne saurions pénétrer dans ces secrets et si nous les pénétrions, d'ineffables joies seraient notre partage.

Ce n'est pas sans motif que le prophète, à qui l'inspiration avait appris ces choses, a dit de Dieu, qu'il « dirige avec harmonie la marche des siècles ».

Aussi, la musique, qui est la science ou l'art des modulations harmonieuses, est un bienfait de la générosité de Dieu aux mortels possédant des âmes raisonnables, en vue de leur rappeler d'importantes vérités. Si le compositeur d'un morceau de chant sait très-bien de quelle manière doivent se moduler les voix pour que l''ensemble et la succession rapide des sons produisent l'effet harmonieux qu'il en attend, combien plus le Seigneur dont la sagesse avec laquelle il a fait tout ce qui existe est infiniment au-dessus de tous les arts, a-t-il réglé les intervalles de temps qui séparent les naissances et le trépas des êtres animés, syllabes et mots dont se compose le siècle, de façon à ne pas se suivre plus rapidement ou plus lentement que ne le demande l'effet harmonieux qui doit produire le merveilleux concert de ce monde périssable.

Je pourrais le dire de la feuille des arbres et des cheveux de nos têtes[129]. À plus forte raison, c'est vrai de la nais-

[129] Cf. Matthieu X, 29 et 30 e Luc XII, 6 et 7. *Deux passereaux ne se vendent-ils pas un as ? Et il n'en tombe pas un sur la terre, sans la permission de votre Père. Les cheveux mêmes de votre tête sont tous comptés*.

sance et du trépas de l'homme, dont la vie plus ou moins longue est renfermée dans les limites exactes que Dieu, l'ordonnateur suprême, sait être conformes à ce que réclame l'harmonie universelle.

14.

On dit encore que ce qui a eu son commencement dans le temps ne peut être immortel. Ce qui naît meurt, ce qui croît décline et, par conséquent, il nous faudrait croire que, si l'âme humaine est immortelle, c'est qu'elle a été créée avant tous les temps.

Cette objection ne trouble pas non plus notre foi. Pour me borner à cette réponse, n'est-il pas vrai que la chair du Christ a commencé dans le temps, bien qu'elle soit immortelle et que la mort ne doive plus avoir sur elle d'empire ?[130]

15.

Il est une autre difficulté que vous rapportez. Dans votre livre contre Ruffin[131], il semble, à certains esprits, indigne de Dieu, de donner des âmes aux enfants nés de relations adultères. C'est pourquoi ils s'efforcent d'attribuer aux

[130] Cf. Romains VI, 9.
[131] Libre III, cap. ult.

mérites d'une existence antérieure le décret qui assigne, à certaines âmes, ce monde-ci, comme une sorte de prison.

Cette difficulté qu'ils soulèvent contre le sentiment que nous défendons m'émeut peu et il me paraît aisé de la résoudre de bien des manières. Vous-même avez répondu que lorsque le cultivateur sème du blé qu'il a dérobé, l'origine de ce blé entache, non le blé même, mais celui qui l'a dérobé et, parce que le semeur l'a répandu d'une main criminelle, il ne s'ensuit pas que la terre ne doive pas le féconder dans son sein.

Avant d'avoir sous les yeux cette comparaison si élégante, je n'éprouvais aucun embarras au sujet de l'objection qui l'a provoquée. Il me suffisait de cette considération générale que Dieu fait souvent servir nos iniquités et nos désordres à l'exécution de ses desseins généraux.

Aux yeux de quiconque y réfléchira avec sens et piété, la création d'un être vivant procure au Créateur une ineffable gloire. Combien plus en sera-t-il ainsi de la création d'un homme ?

Si l'on demande quel motif détermine Dieu à le créer, la meilleure et la plus prompte réponse qui se puisse donner est celle-ci, que toute créature de Dieu est, par cela même, bonne.

Or, quoi de plus digne d'un Dieu bon que de produire des êtres bons également et que nul être, hormis Dieu, ne pourrait produire ?

16.

Ces réponses et autres semblables, je les oppose comme j'en suis capable, aux adversaires de l'opinion d'après laquelle toute naissance nouvelle entraînerait la création d'une âme nouvelle.

Mais, quand il faut en arriver aux peines infligées aux enfants, j'éprouve, croyez-le bien, de terribles embarras et je ne trouve plus de réponse satisfaisante. Je ne parle pas seulement des peines qu'entraîne, après cette vie, la damnation, inévitable pour ceux qui quittent ce monde sans la grâce du Christ, mais encore des peines qu'ils souffrent sous nos regards dès cette vie.

Je n'entreprendrai pas de les énumérer, car c'est le temps et non la matière qui me ferait défaut.

Nous voyons, en effet, ces petits êtres languir sous l'étreinte des maladies, déchirés par la douleur, tourmentés par la faim et la soif, affaiblis dans leurs membres, privés des sens, torturés par les esprits impurs. Il faudrait démon-

trer que ces peines leur sont justement imposées, quoiqu'ils n'aient rien fait pour les mériter.

On ne peut pas dire que ces choses-là se passent à l'insu du Seigneur, ni qu'il est dans l'impuissance de les empêcher, ni qu'il les permet ou les ordonne contre toute justice. Nous disons, avec fondement, que les animaux privés de raison ont été mis sous le domaine d'êtres supérieurs en dignité, bien que mauvais et l'Évangile nous montre les pourceaux livrés à la volonté des démons[132].

Or, devons-nous en dire autant de l'homme ? Il est un animal, raisonnable quoique mortel. Il y a une âme raisonnable dans ces membres soumis à tant de peines et de tourments.

Dieu est bon, il est juste, il est miséricordieux et en douter serait de la folie.

Qu'on nous dise donc la juste cause de ces épreuves si douloureuses que subissent les petits enfants. Lorsque ce sont des adultes qui les endurent, nous avons coutume de répondre, ou bien que Dieu éprouve leur vertu, comme il le fit pour Job, ou qu'il punit leurs crimes, comme il le fit pour Hérode.

[132] Cf. Matthieu VIII, 29-31.

Ces exemples, sur ·lesquels le Seigneur n'a laissé planer aucune ombre, nous permettent de comprendre les exemples de même genre, mais pour les adultes seulement. Mais pour les enfants, que répondre, je vous le demande, si en face de si grandes peines, nous ne trouvons en eux aucun péché à punir et, certainement, à cet âge, il ne faut pas chercher, dans les enfants, de faute digne de châtiment.

17.

Que dirai-je de la diversité des intelligences, pour ne pas dire de leur insensibilité. Voilée chez les enfants, quoique contemporaine de leur naissance, elle se montre quand ils ont grandi, quoique quelques-uns soient épais et obtus au point de ne pouvoir apprendre les premiers éléments de la grammaire. D'autres sont, au contraire, si légers qu'ils diffèrent à peine des animaux. De là le nom d'imbéciles qui leur est donné.

On répondra : ce sont les tempéraments qui en sont la cause.

Mais est-il vrai que, d'après l'opinion à laquelle nous nous opposons, l'âme a choisi son corps et s'est trompée dans ce choix ?

Ou bien, obligée d'en prendre un, à cause du moment de la naissance, la foule des âmes s'étant emparée des autres corps, n'en aurait-elle pas trouvé de meilleur et aurait-elle dû se contenter, comme au spectacle, non de ce qu'elle aurait voulu, mais de ce qu'elle aurait eu ?

Est-il permis de tenir un pareil langage et devons-nous adopter de semblables sentiments ?

Marquez-nous donc ce qu'il convient de dire, ce qu'il convient de penser, afin que nous soyons fixés sur l'origine des âmes et leurs rapports avec les corps auxquels elles ont été unies.

18.

J'ai déjà touché quelques mots, non sur la diversité des intelligences, mais sur les épreuves des enfants en cette vie, dans mon traité du Libre arbitre. Je vous avouerai, cependant, que je n'y trouve pas une solution satisfaisante des difficultés qui m'occupent en ce moment. Permettez-moi de vous mettre sous les yeux le passage du troisième livre auquel je fais allusion.

« Quant aux peines corporelles qu'endurent les enfants, y disais-je, comme ils sont d'un âge où aucun péché n'a été commis, si les âmes qui animent leurs corps n'exis-

taient pas antérieurement à ces corps eux-mêmes, une difficulté plus grande à laquelle la pitié ne demeure pas étrangère se présente et l'on s'écrie : Quel mal ces enfants ont-ils fait pour souffrir ces choses ? Est-ce qu'on peut mériter avant d'être capable de mal à quelque degré ?

« Mais Dieu ne peut-il pas permettre cela en vue de l'amendement des adultes qu'atteignent les souffrances et la mort des enfants qui leur sont chers. Pourquoi ces épreuves n'auraient-elles pas lieu, puisque, une fois passées, elles seront, pour ceux qui les ont endurées, comme n'ayant jamais été. D'autre part, ceux en vue desquels Dieu les a promises, ou bien seront devenus meilleurs et, convertis par ces afflictions temporelles, auront embrassé la vertu ou bien ils auront perdu le droit d'alléguer aucune excuse au jugement à venir, si les épreuves de la vie présente n'ont pu leur inspirer le désir de la vie éternelle.

« Qui pourrait savoir les magnifiques dédommagements que le Seigneur, dans le secret de ses jugements, réserve à ces petits dont les souffrances contribuent à amollir la dureté des hommes faits, à exercer leur foi ou à éprouver leur vertu?

« Sans doute ils n'ont encore produit aucune action méritoire. Mais ils n'ont commis non plus aucun péché dont

ces souffrances soient le châtiment. Ce n'est pas, enfin, sans raison que commis, si les âmes qui animent leurs corps n'existaient pas antérieurement à ces corps eux-mêmes, une difficulté plus grande à laquelle la pitié ne demeure pas étrangère se présente et l'on s'écrie : Quel mal ces enfants ont-ils fait pour souffrir ces choses ? Est-ce qu'on peut mériter avant d'être capable de mal à quelque degré ?

« Mais Dieu ne peut-il pas permettre cela en vue de l'amendement des adultes qu'atteignent les souffrances et la mort des enfants qui leur sont chers : pourquoi ces épreuves n'auraient-elles pas lieu, puisque, une fois passées, elles seront pour ceux qui les ont endurées comme n'ayant jamais été ; d'autre part ceux en vue desquels Dieu les a promises ou bien seront devenus meilleurs et convertis par ces afflictions temporelles auront embrassé la vertu ou bien ils auront perdu le droit d'alléguer aucune excuse au jugement à venir, si les épreuves de la vie présente n'ont pu leur inspirer le désir de la vie éternelle.

« Qui pourrait savoir les magnifiques dédommagements que le Seigneur, dans le secret de ses jugements, réserve à ces petits dont les souffrances contribuent à amollir la dureté des hommes faits, à exercer leur foi, ou à éprouver leur vertu ?

« Sans doute ils n'ont encore produit aucune action méritoire. Mais ils n'ont commis non plus aucun péché dont ces souffrances soient le châtiment. Ce n'est pas enfin sans raison que l'Église a mis au rang de ses martyrs les enfants qu'Hérode fit égorger, quand il cherchait à faire mourir Notre-Seigneur Jésus-Christ »[133].

19.

Voilà ce que j'écrivais alors, pour défendre le sentiment dont il est question encore aujourd'hui. Je le rappelais tout à l'heure. Quelle que fût celle des quatre opinions controversées sur l'incarnation de l'âme qui dût être préférée, ce que je me proposais avant tout, c'était de sauvegarder la nature divine et de montrer qu'il n'y avait rien de commun entre sa sainteté et nos péchés.

En conséquence, mon intention alors n'allait pas jusqu'à me préoccuper de celle de ces opinions que la vérité pourrait m'obliger à répudier, car, toutes choses bien pesées et sérieusement examinées, quelle que fut celle qui l'emportât sur les autres, je n'en étais nullement atteint, puisque la

[133] Libre III, cap. XXIII, § 68.

thèse qui m'intéressait principalement était mise en dehors de toute discussion.

Maintenant, au contraire, je voudrais, si c'était possible, choisir, parmi les opinions, celle qui est la plus raisonnable et voilà pourquoi dans le passage que je viens de citer je ne trouve, à y regarder de près, aucune raison démonstrative en faveur de l'opinion que nous essayons d'établir.

20.

Il y a bien quelque chose de favorable à ce sentiment dans les paroles que voici : « Qui pourrait savoir les magnifiques dédommagements que le Seigneur, dans le secret de ses jugements, réserve à ces petits dont les souffrances contribuent à amollir la dureté des hommes faits, à exercer leur foi ou à éprouver leur vertu ? »

Ce langage me paraît assez justement applicable aux enfants qui ont souffert sans en avoir conscience pour le nom du Christ ou pour sa religion, ou bien à ceux qui ont reçu le sacrement du Sauveur et qui sont entrés ainsi dans la société du médiateur qui seul peut nous affranchir de la damnation. On comprend que Dieu puisse réserver un dé-

dommagement de cette nature à ces enfants, en récompense des souffrances qu'ils ont endurées ici-bas.

D'autre part, la question soulevée ne sera complètement résolue qu'à la condition de dire quel dédommagement sera réservé aux enfants qui, après avoir horriblement souffert, meurent sans avoir été mis, par le sacrement, dans la société du Christ et sont ainsi sous le coup de la damnation.

À propos du baptême des enfants, j'ai, dans le même ouvrage, donné une réponse sinon complète, du moins telle que la réclamait-le but proposé, à savoir, que le baptême produit tous ses effets même sur les enfants qui n'ont pas la connaissance et qui ignorent leur foi. Mais je n'ai pas songé à parler de la damnation des enfants qui sortent de ce monde sans avoir reçu le baptême, parce que la question alors agitée était différente de la question qui nous occupe.

21.

Nous pouvons bien ne pas insister sur les souffrances qui passent rapidement et qui, une fois passées, ne se représentent plus. Nous pouvons bien n'y pas attacher d'importance. Mais pouvons-nous traiter de même ce que dit l'Écriture : « C'est par un homme que la mort est venue. C'est par

un homme aussi qu'est venue la résurrection des morts et, comme tous meurent par Adam, de même tous vivront par Jésus-Christ »[134] ?

Il ressort clairement de ces apostoliques et divines paroles que personne ne va à la mort que par Adam et que personne non plus ne va à la vie éternelle que par le Christ. La répétition du mot *omnes* (tous) le prouve assez manifestement.

De même que tous les hommes se rattachent à Adam par leur première naissance, c'est-à-dire par la génération charnelle, de même tous ceux qui appartiennent au Christ le doivent à la seconde naissance, c'est-à-dire à leur génération spirituelle.

L'Apôtre parle de tous dans un et dans l'autre cas. Tous ceux qui meurent, ne meurent qu'à cause d'Adam. Tous ceux qui viendront à la vie, n'y viendront que par le Christ.

À cause de cela, quiconque nous dira qu'il est possible d'être vivifié au jour de la résurrection d'une autre manière que par le Christ, nous le regarderons comme un fléau de notre commune foi. De même, quiconque dira que les en-

[134] I Corinthiens XV, 21-22.

fants qui sortent de ce monde sans avoir reçu la grâce du sacrement seront vivifiés dans le Christ, celui-là contredit ouvertement la parole de l'Apôtre et condamne l'Église entière où l'on s'empresse de présenter au baptême les petits enfants, parce que l'on y croit très-fermement qu'ils ne peuvent pas absolument recevoir la vie du Christ par un autre moyen.

Or, celui qui n'est pas vivifié dans le Christ, demeure dans la condamnation dont parle l'Apôtre : « Le péché d'un seul a voué tous les hommes à une sentence de condamnation »[135].

Que les enfants soient entachés de ce péché, l'Église entière le professe et vous-même dans votre controverse avec Jovinien et dans votre Commentaire du prophète Jonas, comme je le disais précédemment, l''avez établi très-exactement et très-véritablement. Vous avez fait aussi, ce me semble, en plusieurs endroits de vos ouvrages que je n'ai pu lire ou dont, actuellement, je ne me souviens pas.

C'est de cette condamnation à laquelle sont soumis les petits enfants que je cherche maintenant la raison. S'il est vrai que les âmes soient crées à proportion dos naissances,

[135] Romains V, 18.

je ne vois en elles à cet âge aucun péché et, d'un autre côté, je ne crois pas que Dieu condamne une âme dans laquelle il ne voit de péchée d'aucune sorte.

22.

Peut-être dira-t-on qu'il n'y a, dans l'enfant, d'autre raison de péché que la chair, que, si une âme nouvellement créée lui est unie, c'est afin que, se conformant aux commandements divins et aidée de la grâce du Christ, elle puisse dompter la chair, la subjuguer et acquérir le mérite d'une vie pure.

Mais l'âme dans l'enfant ne peut en arriver là qu'à la condition d'avoir reçu le sacrement du Sauveur. C'est à la grâce de ce sacrement que la chair est redevable de la pureté que l'enfant est encore incapable d'acquérir par ses mœurs.

Si l'âme de l'enfant vient à quitter ce monde sans avoir reçu ce sacrement, sera-t-elle dans la vie éternelle, puisque nul pêché n'a pu l'en séparer et la chair sera-t-elle la seule à ne pas ressusciter dans le Christ, pour n'avoir pas reçu son sacrement avant de mourir ?

23.

Je n'ai jamais entendu formuler, jamais je n'a vu exprimer cette opinion. Ce que j'ai oui, ce que je crois et ce que je proclame volontiers c'est que « l''heure vient ou tous ceux qui sont dans le tombeau entendront sa voix et ceux qui auront fait le bien en sortiront pour la résurrection de la vie »[136].

De cette résurrection, il est dit : « Par un seul homme viendra la résurrection des morts »[137].

Au jour de cette résurrection « tous ceux qui ressusciteront ressusciteront dans le Christ. Ceux, au contraire, qui auront fait mal en sortiront pour la résurrection du jugement ».

Qu'est-ce qui s'applique, dans ce texte, aux enfants morts sans baptême, avant d'avoir pu rien faire soit de mal soit de bien ?

Il n'y est, en aucune manière, question d'eux. Si leur chair ne doit pas ressusciter parce qu'ils n'ont fait encore ni bien ni mal, les enfants qui, après avoir reçu la grâce du

[136] Jean V, 28.
[137] I Corinthiens XV, 21.

baptême, sont morts à cet âge où l'on n'est capable ni de mal ni de bien, ne ressusciteront pas davantage.

S'ils doivent, cependant, ressusciter au nombre des saints, à savoir, au nombre de ceux qui ont fait le bien, parmi lesquels ressusciteront les autres, sinon parmi ceux qui ont fait le mal ?

À moins que certaines âmes ne doivent reprendre leur corps pour aucune de ces résurrections, ni pour celle de la vie ni pour celle du jugement.

Or, il y a dans ce sentiment, toute réfutation mise à part, une nouveauté qui déplait.

Qui donc consentirait à ce que les parents qui s'empressent de courir après le baptême avec leurs enfants, crussent qu'ils y recourent à cause de leurs corps et non de leurs âmes ?

Le bienheureux Cyprien n'inventait pas un décret nouveau. Il affirmait la foi toujours crue dans l'Église quand il disait, en réponse à ceux qui prétendaient qu'on ne devait pas baptiser les enfants avant le huitième jour après leur naissance, qu'il ne fallait pas causer la perte, non de leurs corps, mais de leurs âmes. Il fut d'avis, avec plusieurs de ses frères dans l'Épiscopat, qu'on pouvait licitement donner le baptême à un enfant aussitôt après sa naissance.

24.

Au surplus, libre à chacun de penser ce qu'il voudra de telle opinion de saint Cyprien où ce grand homme à pu voir les choses autrement qu'elles n'ôtaient. Mais que personne n'altère la doctrine si claire des Apôtres, d'après laquelle le péché d'un seul nous a tous voués à la condamnation, condamnation de laquelle nous ne sommes affranchis que par la grâce de Dieu, que nous a méritée le Christ Jésus, en qui seul sont vivifiés tous ceux qui sont vivifiés. Que personne ne touche à cet article fondamental de la foi de l'Église, car, si on ne présentait les enfants au baptême qu'en vue de leurs corps, on y présenterait aussi ,justemen, les cadavres.

25.

Cela étant, reste à chercher et à trouver pour quelle raison les âmes créées à l'occasion des naissances qui se produisent, sont condamnées, si la mort frappe les enfants à qui elles appartiennent avant qu'ils aient reçu le sacrement du Sauveur.

Qu'elles soient condamnées, dans le cas où elles se sépareraient ainsi du corps, la sainte Écriture et l'Église le déclarent. Si cette opinion de la création successive des âmes ne blesse pas cet article fondamental de notre foi, je

l'adopte volontiers et si elle le blesse, gardez-vous de l'admettre.

26.

Et qu'on ne vienne pas me dire qu'il faut voir une confirmation de ce sentiment dans les passages suivants de l'Écriture : « Il a créé l'esprit de l'homme en lui »[138] et : « Il à façonné le cœur de chacun d'eux »[139].

Il faut des témoignages inattaquables, des raisons invincibles qui ne vous obligent pas à voir, dans la sentence du Seigneur, une condamnation s'appliquant à des âmes qui n'ont commis aucune faute.

Ou bien, façonner dit autant que créer ou il dit moins.

Cependant, il est écrit : « Créez en moi, ô mon Dieu, un cœur pur »[140], ce qui ne signifie pas assurément que l'âme, en ce texte, souhaite être créée avant qu'elle existât à quelque degré.

De même donc que, existant déjà, elle reçoit, avec la justice qui la renouvelle, une sorte de création, de même,

[138] Zacharie XII, 1.
[139] Psaume XXXII, 15.
[140] Psaume L, 12.

elle reçoit, bien qu'existant déjà, une forme nouvelle, avec la doctrine du Seigneur.

Ni cet autre texte, pris de l'Ecclésiastes : « Alors la poussière rentrera dans terre telle qu'elle était auparavant et l'esprit retournera au Seigneur qui l'a donné »[141] , ne confirme l'opinion que nous voudrions repousser. Il favorise davantage le sentiment d'après lequel toutes les âmes descendent d'une âme unique.

La poussière, observent les défenseurs de ce sentiment, retourne dans la terre telle qu'elle était auparavant. Pourtant, la chair dont il est question en ce passage, ne retourne pas à l'homme qui lui a donné l'existence. Elle retourne à la terre de laquelle le premier homme est sorti. De même, l'esprit qui est venu de l'esprit du premier homme retourne non à Adam, mais au Seigneur, qui doué le premier homme de cet esprit.

Toutefois, ce texte, en paraissant favoriser nos adversaires, ne le fait pas si absolument qu'il batte en brèche, à tous les points de vue, le sentiment que je défendrais de préférence.

[141] Ecclésiastes XII, 7.

J’en avertis votre sagesse afin que vous ne recouriez pas à ces témoignages-là pour dissiper mes difficultés.

On a beau désirer qu'une chose soit vraie, le désir ne fait pas qu'elle le soit si elle n’est pas. Pour moi, si c'était possible, je désirerais que ce sentiment fût le véritable, comme je désire, s'il est tel, que vous le défendiez avec une clarté et une force invincible.

27.

Du reste, opinion qui suppose les âmes préexistantes et créées à origine des choses pour être envoyées plus tard dans les corps mortels, n'échappe pas à cette difficulté. Aux partisans de cette opinion on doit adresser la question que voici : Les âmes venant, par obéissance et sans souillure, là où Dieu les envoie, comment se fait-il qu'elles soient punies, si elles sortent de ce monde et du corps des petits enfants sans avoir reçu le baptême ?

Ainsi, la même difficulté surgit dans l'un et dans l’autre de ces sentiments. Ceux qui s’y dérobent plus aisément sont ceux qui prétendent que les âmes ne sont unies aux corps qu'en conséquence de ce qu'elles ont mérité dans une vie antérieure. À leur sens, mourir en Adam c'est subir

le châtiment dans une chair issue d'Adam, ce dont, ajoutent-ils, la grâce du Christ affranchit les petits et les grands.

Il est très-vrai, très-juste et excellent de dire que la grâce du Sauveur affranchit les petits et les grands du péché. Mais que les âmes aient péché dans une vie antérieure et qu'en punition elles soient précipitées en des prisons de chair, voilà ce que je ne crois pas, ce que je n'accepte pas, ce que je n'admets en aucune manière.

Premièrement, les défenseurs de ce sentiment imaginent je ne sais quels inextricables détours. C'est après je ne sais combien de siècles écoulés que les âmes arrivent à cette masse de chair qu'elles doivent animer en punition de leurs fautes ; explication qui répugne au delà de toutes les bornes.

En second lieu, il n'y aura pas de juste au sujet de qui après cette vie, si ce sentiment est fondé, nous ne devions craindre qu'il ne pêche dans le sein même d'Abraham et qu'il ne soit précipité dans les flammes, partage du mauvais riche. Si l'on à pu pécher avant cette existence corporelle, pourquoi ne le pourrait-on pas après ?

Enfin, c'est là bien autre chose que d'avoir péché en Adam. C'est en lui, dit l'Apôtre, « que tous ont péchée »[142] et

[142] Romains V, 12.

d'avoir péché en dehors d'Adam en ne sait où, en punition duquel péchée on serait enfermée dans une chair issue d'Adam comme dans un cachot.

Quant à l'opinion qui fait dériver toutes les âmes d'une seule, je ne la discuterai que si c'est nécessaire. Plaise à Dieu que vous défendiez celle qui nous intéresse, supposée qu'elle exprime la vérité, de telle sorte que toute discussion ultérieure devienne superflue !

28.

Assurément, je désire, je souhaite ardemment et de tout cœur, je demande avec supplications, je désire, dis-je, que le Seigneur se serve de vous pour dissiper mon ignorance sur cette matière.

Toutefois, si j'en suis indigne, ce qu'à Dieu ne plaise, je conjurerai le Seigneur notre Dieu de m'accorder la patience.

Notre foi en lui est telle que, refusât-il de nous ouvrir la porte à laquelle nous frappons, nous ne devons pas murmurer contre lui.

Je me souviens de la parole qu'il adressait aux Apôtres : « J'ai beaucoup de choses à vous dire, mais, présentement, vous ne pourriez les porter »[143]

Il en est peut-être de même de la question présente, en ce qui me concerne. Je ne m'emporterai pas à propos de mon indignité à ce sujet, de peur d'en devenir par cela même plus indigne.

Il y a bien des questions semblables que je ne saurais indiquer ou énumérer et, sur lesquelles, mon ignorance est aussi complète. Je me résignerais sans peine à l'ignorance sur la question présente, si je ne craignais qu'à la faveur de l'une de ces opinions, il ne se glissât dans les esprits trop confiants des erreurs attaquant quelques-uns des articles de notre foi.

Avant de connaitre celle qui mérite la préférence, ce que je n'hésite pas à déclarer hardiment, c'est que cette opinion vraie n'a rien de contraire à ce point solide et inattaquable de la doctrine de l'Église du Christ. Doctrine d'après laquelle les enfants eux-mêmes, quelque âge que soit le leur, ne sont affranchis de la damnation et n'en peuvent être

[143] Jean XVI, 12.

affranchis que par la grâce du nom du Sauveur. Grâce qui nous est dispensée par ses sacrements.

Lettre 131 – Augustin à Jérôme. Année 415.

Traité sur une parole de saint Jacques.

Il consulte Jérôme sur cette parole de saint : « Celui qui viole la loi en un seul point, est coupable comme s'il l'avait violée tout entière »[144]*. Il s'étend à ce propos sur plusieurs articles de la doctrine des Stoïciens, qui prétendaient que tous les pêchées étaient égaux, que posséder une vertu c'était les posséder toutes et que manquer d'une seule c'était n'en avoir aucune.*

01.

Je vous ai écrit, vénérable frère Jérôme, pour vous demander, en supposant que Dieu crée les âmes des hommes à mesure qu'ils viennent au monde, comment ces âmes contractent la souillure du péché, souillure que la grâce du Sauveur peut seule effacer, même chez les enfants

[144] Jacques II, 10.

nouveau-nés, la matière étant assez considérable par elle-même, je n'ai pas voulu la surcharger d'une autre question.

Toutefois, s'il ne faudrait pas négliger une difficulté exceptionnellement pressante, c'est pourquoi je vous demanderai et je vous en conjure au nom de Dieu de me donner une explication qui ne sera pas, ce me semble, sans utilité pour un grand nombre de fidèles et, si vous l'avez déjà donnée ou qu'elle ait été donnée par autrui, je vous prierais de nous l'envoyer, afin que nous sachions dans quel sens il faut prendre ce mot de l'épitre de saint Jacques : « Celui qui observe toute la loi et qui la viole en un point est comme s'il l'avait violée tout entière ».

Il y a là une difficulté si grande et si importante que j'éprouve un vif regret de ne pas vous en avoir écrit depuis longtemps.

02.

Il s'agit, en effet, ici de la vie présente, des moyens d'arriver à l'éternelle vie et non d'une existence mystérieuse, écoulée, ensevelie dans un profond oubli, comme l'est celle qui nous occupait à propos de l'origine de l'âme.

On cite un mot assez spirituel qui s'applique très-bien à la question présente.

Un individu, étant tombé dans un puits où l'eau était si profonde qu'il fut d'abord préservé de la mort, mais en danger d'être suffoqué s'il ouvrait la bouche pour parler, un autre survenant et, étonné de le voir en cet état, lui demanda : Comment êtes-vous tombé là ? — Je vous en prie, répliqua le premier, occupez-vous de me retirer d'ici et non de savoir comment j'y suis venu.

Pareillement, nous professons et nous savons, par la foi catholique, que les âmes des petits enfants eux-mêmes sont plongées dans la souillure du péché, comme dans l'eau d'un puits. Nous savons qu'elles doivent en être délivrées par la grâce du Christ. C'est assez que nous connaissions le moyen de les sauver, et il importe peu que nous sachions comment elles sont tombées dans cet état.

Si je vous ai soumis cette question, c'était dans la crainte d'embrasser, sur l'origine de l'âme, une opinion qui, à notre insu, mit en péril la délivrance de ces enfants, en niant qu'ils fussent atteints du péché.

Ce point solidement réservé que l'âme de l'enfant a besoin d'être délivrée de la souillure du mal et qu'elle ne peut l'être que par la grâce de Dieu et de Notre-Seigneur Jésus-Christ, connaître la cause et l'origine du mal même, si c'était possible, nous eût fourni le moyen de répondre, d'une ma-

nière plus décisive et plus prompte, non aux arguments sérieux, mais aux arguties de nos frivoles contradicteurs.

Si ce n'est pas possible, il ne faut pas que le mystère qui plane sur le principe de notre misère nuise à exercice de la miséricorde.

En présence de ceux qui estiment savoir ce qu'ils ignorent, nous avons cet avantage, que nous n'ignorons pas, sur ce point, notre ignorance. Autre chose est l'ignorance coupable, autre chose l'ignorance de ce qu'il est impossible ou inutile ou indifférent, en vue de la vie à laquelle nous aspirons, de savoir.

La difficulté que je vous soumets, à propos d'un passage de l'Épitre de saint Jacques, intéresse la vie présente et les efforts que nous faisons pour mériter, en plaisant au Seigneur, de vivre toujours.

03.

Comment donc, je vous le demande, faut-il entendre ces paroles : « Celui qui aura observé toute la loi, s'il la viole en un point, est coupable comme sil l'avait violée tout entière » ?

Est-ce que l'auteur d'un larcin ou bien l'homme qui dit à un riche, « asseyez-vous lá » et à un pauvre, « restez là

debout » est coupable d'homicide, d'adultère et de sacrilège ?

Ou bien, ce que l'Apôtre a dit du riche et du pauvre est-il en dehors des actions dont une seule nous rend coupable comme si nous avions commis toutes les autres ?

Mais il faut voir l'origine de cette sentence, les passages qui ont amenée et auxquels elle est étroitement liée.

Dit l'Apôtre : « Mes frères, vous qui avez foi en la gloire de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ne faites point acception des personnes, car, s'il entre dans votre assemblée un homme ayant un anneau d'or et un habit magnifique et qu'il y entre aussi un pauvre mal vêtu ; si regardant aussitôt celui qui est habillé magnifiquement vous lui dites : Asseyez-vous ici et puis, au pauvre : Tiens-toi là debout ou assieds-toi à mes pieds ; ne jugez-vous pas en vous-même l'un et l'autre et n'êtes-vous pas des juges pleins de pensées iniques ? Écoutez, mes très-chers frères, Dieu n'a-til pas choisi les pauvres du monde pour les rendre riches dans la foi et héritiers du royaume promis à ceux qui l'aiment. Or, vous, vous déshonorez le pauvre en la personne de celui à

qui l'on a dit : Reste là debout ; tandis qu'on avait dit à l'homme à l'anneau d'or : Asseyez-vous ici »[145].

Développant et approfondissant cette pensée, l'Apôtre poursuit : « Ne sont-ce pas les riches qui vous oppriment par leur puissance et vous trainent devant les tribunaux ? Ne sont-ce pas eux qui blasphèment le saint nom qui est invoqué sur vous ? Si vous accomplissez la loi royale selon l'Écriture, vous aimerez votre prochain comme vous-même, vous faites bien. Mais si vous faites acception des personnes, vous commettez un péché et vous êtes condamnés par la loi comme transgresseurs »[146].

Voyez-vous comment il qualifie de transgresseurs de la loi ceux qui disent au riche : Asseyez-vous là et au pauvre : Reste là debout.

Et, pour qu'ils n'estimassent pas indifférente la transgression de la loi en ce seul point, l'Apôtre ajoute : « Quiconque ayant gardé toute la loi la viole en un seul point, est coupable comme s'il l'avait violée tout entière ».

En effet, celui qui a dit : « Vous ne commettrez pas d'adultère »[147] a dit aussi : « Vous ne tuerez point »[148]. Or, si

[145] Jacques II, 1-6.
[146] Jacques II,
[147] Exode XX, 14 e Deutéronome V, 18.

vous ne tuez point, mais si vous commettez l'adultère, vous êtes transgresseur de la loi.

Il avait dit tout à heure : « Vous êtes condamnés par la loi comme transgresseurs ». Les choses étant ainsi, il parait logique, à moins qu'on n'établisse la nécessité de l'entendre différemment, de considérer l'homme qui dit au riche : Asseyez-vous ici et au pauvre : Reste là debout, refusant à celui-ci l'honneur qu'il fail à celui-là, comme coupable d'idolâtrie, de blasphème, d'adultère, d'homicide et, pour tout dire en un mot, de toutes sortes de crimes, car « en violant la loi sur un point, il est coupable comme s'il l'avait violée tout entière ».

04.

Et celui qui possède une vertu les possède-t-il toutes et celui à qui il en manque une, en est-il complètement dépourvu ?

Si cette proposition est vraie, la parole de l'Apôtre l'est encore davantage. Mais je veux exposer seulement le sens de cette parole et non la confirmer, car elle a, par elle-

[148] Exode XX, 13 e Deutéronome V, 17.

même, à mes yeux, une autorité incomparablement supérieure à celle de tous les philosophes.

D'ailleurs, lors même que cette doctrine fût vraie en ce qui concerne les vertus et les vices, il ne s'ensuit pas, inévitablement, que tous les pêchés soient égaux.

Quant à l'union inséparable des vertus, si mes souvenirs sont fidèles, encore que je m'en souvienne très-faiblement, tous les philosophes, sauf erreur de ma part, l'ont admise, de même qu'ils ont considéré ces vertus comme nécessaires à la vie.

Quant à l'égalité des pêchés, les Stoïciens seuls ont osé la soutenir, contrairement au sentiment du genre humain.

Vous avez montré, l'Écriture sainte à la main et de la façon la plus claire, la vanité d'une telle assertion, dans votre controverse avec ce Jovinien qui, stoïcien sur ce point, mettait à rechercher et à justifier les voluptés une ardeur digne d'Épicure[149].

On voit très-bien, dans cet écrit si remarquable et si consolant, que jamais les écrivains sacrés ___ ou plutôt, que la vérité même qui a parlé par leur entremise ___ n'ont rien dit de favorable à cette opinion de l'égalité des péchés.

[149] Voir : Sainte Jérôme. *Contre Jovinien*. II.

Comment se fait-il, pourtant, que l'on puisse professer l'égalité des vertus et qu'on ne soit pas obligé de professer l'égalité de tous les péchés ?

C'est un point que j'essaierai, avec l'aide de Dieu, d'éclaircir selon la mesure de mes forces. Si j'y réussis, vous me donnerez votre approbation et si je reste au-dessous de ma tâche, vous voudrez bien y suppléer.

05.

Le point de départ de cette doctrine, qu'on ne peut avoir une vertu sans les avoir toutes et que celui à qui une vertu manque n'en possède aucune, est certainement celui-ci : la prudence ne saurait être ni lâche, ni intempérante, ni injuste. Si donc la prudence est quelque part, si elle doit être vraiment juste, vraiment courageuse, vraiment tempérante, là ou elle sera, elle aura pour compagnes les autres vertus.

De même, le courage ne peut être ni intempérant, ni injuste, ni imprudent. Il faut que la tempérance soit, elle aussi, prudente, juste et courageuse. Pareillement, il n'y a pas de justice qui ne soit prudente, courageuse et tempérante.

Ainsi, là où se trouve véritablement une de ces vertus, les autres y sont également. Là où celles-ci font défaut, la première n'y est pas, en réalité, quoiqu'elle semble y être.

06.

Il y a, vous le savez, des vices ouvertement contraires et opposés aux vertus. Par exemple : l'imprudence est opposée à la prudence.

Il y en a d'autres qui, leur étant opposés en tant que vices, se rapprochent d'elles par une ressemblance trompeuse. Telle est, pour la prudence, non plus l'imprudence, mais l'astuce.

Je parle ici de l'astuce qui caractérise les gens méchants et qu'on n'applique qu'à eux. Je ne parle pas de la ruse dont parle souvent l'Écriture et qu'elle prend souvent en bonne part.

« Soyez rusés comme des serpents »[150], lisons-nous dans saint Matthieu et dans les Proverbes : « Afin qu'il donne la ruse aux innocents »[151].

Un des meilleurs écrivains de la littérature latine a dit : « Pour se mettre à l'abri, ni la ruse ni l'astuce ne lui fai-

[150] Matthieu X, 16.
[151] Proverbes I, 4.

saient défaut »[152], prenant ainsi en bonne part le mot astuce. Ce cas, très-rare chez les écrivains profanes, est, chez nous, très-fréquent.

En ce qui regarde la tempérance, le vice opposé ouvertement à parcimonie c'est la prodigalité.

Ce que l'on appelle, vulgairement, avarice[153], est, sans doute, un défaut, mais ressemblant beaucoup à parcimonie, sinon par le fond, du moins par l'apparence.

Le vice contraire manifestement à la justice est l'injustice. Or, souvent la passion de la vengeance revêt les couleurs de la justice, quoiqu'elle soit un vice elle aussi.

La lâcheté est clairement opposée au courage et la dureté, qui n'a rien, naturellement, de commun avec lui, trompe aussi par les apparences.

C'est une vertu que la constance ; elle a pour vice contraire l'inconstance. L'opiniâtreté se donne pour la constance, bien à tort, car celle-ci est une vertu et celle-là un vice.

---

[152] Sallust., *Catil.* 26, 2.
[153] *Tenacitas* : parcimonie, avarice (Gaffiot).

07.

Pour n'avoir pas à revenir de nouveau sur cette matière, prenons un exemple qui répande, sur toute la question, une abondante lumière.

A ce que rapportent les historiens qui ont pu le connaître, Catilina endurait aisément le froid, la faim et la soif. Sa résistance aux privations, aux intempéries et au sommeil atteignait un degré incroyable et à cause de cela il passait à ses propres yeux et aux yeux de ses partisans pour un homme d'un incomparable courage.

Mais à ce courage, la prudence faisait défaut. Il prenait, pour objet, le mal et non le bien. La tempérance lui manquait également, car il était plongé dans la plus honteuse débauche. Il n'avait pas la justice avec lui, puisqu'il conspirait contre sa patrie.

Ce n'était donc pas du courage, mais de la dureté, à laquelle pour tromper les simples il donnait le nom de courage. Si c'eût été du vrai courage, c'eût été une vertu et non un vice. Si c'eût été une vertu, les autres vertus, ses compagnes, n'en eussent jamais été séparées.

08.

Lorsqu'on se pose la même question au sujet des vices ; lorsqu'on demande si, où il y a un vice, tous les autres y sont également et si, où un vice vient à manquer, il n'y en a plus aucun, on a de la difficulté à le démontrer. Cela parce que chaque vertu a deux vices qui lui sont opposés : un qui lui est ouvertement contraire et l'autre qui en a la fausse apparence.

On voyait très-bien que le courage de Catilina n'était pas le courage véritable, parce que les autres vertus lui manquaient complètement. Qu'il n'ait été que lâcheté, c'est une chose difficile à croire chez un homme qui s'était accoutumé aux privations et aux souffrances les plus incroyables. A y regarder de plus près, on verrait, peut-être, sous cet endurcissement de Catilina aux souffrances corporelles, la véritable lâcheté, puisqu'il avait négligé les pratiques et les exercices moraux qui seuls conduisent au courage véritable.

Au demeurant, comme l'audace se trouve là d'où la timidité est absente et que la timidité habite là ou n'est pas l'audace, l'une et l'autre de ces choses étant vicieuses, car l'homme vraiment courageux est également éloigné de l'audace téméraire et de la crainte frivole, il faut reconnaître que les vices sont plus nombreux que les vertus.

09.

Il arrive plus d'une fois qu'un vice délivre d'un autre vice. Par exemple, l'amour de la gloire délivrera de l'amour de l'argent.

D'autres fois, un vice disparaitra pour faire place à plusieurs autres. Ainsi l'homme adonné à l'ivrognerie se corrigera, mais deviendra le jouet de l'avarice et de l''ambition.

Aux vices peuvent donc succède d'autres vices et, nullement, des vertus, ce qui prouve qu'ils sont plus nombreux. Au contraire, là ou pénètre une vertu, comme elle y mène avec elle les autres vertus, tous les vices qui s'y trouvent doivent s'en retirer.

Dans certains cas, ils y seront tous, en autres cas, il y en aura autant qu'il y vient de vertus et d'autres fois plus, d'autres fois moins.

10.

À nous maintenant de rechercher soigneusement si les choses se passent de la sorte. Ce n'est pas l'Écriture qui dit : Celui qui possède une vertu les possède toutes ; celui à qui une seule fait défaut n'en possède aucune. Ce sont des

hommes qui l'ont dit, des hommes pleins de savoir et de talent sans doute, mais des hommes.

Pour moi, je ne sais vraiment que dire. Je ne parle pas seulement de l'homme (*virum*), de qui la vertu (*virtus*), tire son nom, mais encore de la femme. Si celle-ci garde à son mari la fidélité conjugale, si elle le fait en vue des lois et des promesses divines, si elle lui est fidèle dès le commencement, je n'oserai prétendre ni qu'elle n'ait pas la chasteté, ni que la chasteté ne soit pas une vertu ou ne soit qu'une vertu insignifiante.

Je raisonnerai, de même, à propos du mari fidèle à sa femme. Pourtant, il en est peu dans le nombre que je déclarerais exempts de péché et, par suite, du vice, car telle est la source ordinaire du péché.

Ainsi, la chasteté conjugale chez les hommes et les femmes soucieux de leurs devoirs, laquelle n'est pas, assurément, un vice ou une chose insignifiante, n'a point avec elle toutes les vertus. Si toutes les vertus y étaient, il n'y aurait aucun vice. S'il n'y avait aucun vice, il n'y aurait non plus aucun péché.

Or, qui est exempt de tout péché ? Qui donc l'est de tout vice, c'est-à-dire de tout foyer et de toute racine de péché, puisque le disciple qui se reposa sur la poitrine du

Maître s'écrie : « Si nous disons que nous n'avons pas de péché, nous nous trompons nous-mêmes et la vérité n'est pas en nous »[154] ?

Il est inutile d'insister pour vous sur ce point. Si je m'y arrête, c'est en considération de ceux qui liront peut-être ces pages. Vous-même, dans votre incomparable traité contre Jovinien, avez parfaitement établi ce point sur l'Écriture sainte, vous servant des paroles de cette Épître dont nous recherchons maintenant le sens : « Nous faisons tous beaucoup de fautes »[155].

L'Apôtre ne dit pas, vous faites, mais « nous faisons tous ». Lui qui, dans le même écrit, disait plus haut : « Celui qui observe toute la loi, s'il la viole en un point, est coupable comme s'il l'avait violée tout entière ».

Ce n'est pas en un seul point, mais en beaucoup de points. Ce ne sont pas quelques-uns seulement, c'est nous tous qui transgressons la loi.

11.

Loin des fidèles, cependant, la pensée de considérer les millions de serviteurs du Christ qui reconnaissent sincè-

[154] I Jean I, 8.
[155] Jacques III, 2.

rement leurs péchés, de peur de se séduire eux-mêmes et de n'avoir pas en eux la vérité, comme dépourvus de toute vertu, car la vertu est une grande sagesse. C'est la Sagesse elle-même qui « l'a dit à l'homme : « La piété c'est la sagesse »[156].

Loin de nous tous le dessein de soutenir que tant fidèles et d'hommes religieux soient privés de cette piété envers Dieu que les Grecs appellent *ευσεβειαν* et plus expressivement et plus justement encore, *θεσεβειαν*.

Or, la piété en quoi consiste-t-elle, sinon à honorer Dieu ? Et comment Dieu est-il honoré, sinon par la charité ?

« La charité venant d'un cœur pur, d'une bonne conscience et d'une foi sincère », est une véritable et grande vertu, car elle « est la fin de la loi »[157].

Il a été dit, avec raison, qu'elle est « forte comme la mort »[158] ; soit parce que nul ne vient à bout de la charité, pas plus que de la mort ; soit parce que, en ce monde, on peut porter jusqu'à la mort la mesure de la charité, conformément à ces paroles du Sauveur : « Personne ne peut montrer une charité plus grande que de donner sa vie pour

[156] Job XXVIII, 28.
[157] I Timothée I, 5.
[158] Cantique VIII, 6.

ses ennemis »[159] ; soit, enfin, parce que la charité nous arrache aux convoitises charnelles comme la mort arrache l'âme aux sens.

La science qui est utile est la servante de la charité et celle qui en est séparée n'aboutit qu'à l'enflure. Dans ce que la charité aura édifié et rempli, la science ne saurait trouver de vide où l'enflure puisse se glisser. L'auteur sacré nous fait connaitre le caractère propre de la vraie science, quand, après avoir dit : « La piété, voilà la sagesse », il ajoute : « S'éloigner du mal, voilà la vraie science »[160].

Pourquoi donc ne pas déclarer que posséder cette vertu c'est les posséder toutes ? La charité ne résume-t-elle pas toute la loi[161] ? N'est-il pas vrai que plus elle règne dans une âme, plus cette âme est vertueuse et moins elle y règne, moins il y a de vertus en cette âme, puisqu'elle est la vertu et moins il y a de vertu, plus il y a de vice ?

Là où la charité régnera pleinement et parfaitement, il ne restera, en fait, de vice, absolument rien.

[159] Jean XV, 13.
[160] Job XXVIII, 28.
[161] Romains XIII, 10.

12.

Les Stoïciens, à mon avis du moins, se trompent donc quand ils prétendent que l'homme en voie d'acquérir la sagesse ne la possède en aucune façon et qu'il ne la possédera qu'après en avoir atteint la perfection.

Non pas qu'ils nient tout progrès véritable, mais, à leurs yeux, on n'est réellement sage que lorsque, d'un profond abime, on prend son essor jusqu'aux régions sereines de la sagesse. Peu importe, disent-ils, à l'homme qui se noie, d'avoir sur sa tête plusieurs stades d'eau ou d'en avoir la largeur d'une main ou d'un doigt.

De même les hommes qui se proposent d'arriver à la sagesse font des progrès, en ce sens qu'ils se rapprochent de l'air extérieur et s'éloignent du fond du gouffre. Mais tant qu'ils ne seront pas sortis entièrement du sein de la folie et qu'ils n'apparaitront pas au-dessus comme le plongeur au-dessus des flots, ils ne posséderont pas la vertu, ils ne seront pas des sages.

En revanche, dés qu'ils en seront sortis, ils posséderont la vertu tout entière et il ne restera aucun principe de folie en eux capable de les mener à quelque faute.

13.

Cette comparaison de la folie à l'eau, de la sagesse à l'atmosphère et de l'âme étouffée par la folie émergeant tout à coup en pleine sagesse et y retrouvant un air salubre, ne me parait pas en conformité suffisante avec l'enseignement de l'Écriture.

Il serait plus juste de comparer le vice ou la folie aux ténèbres, la sagesse et la vertu à la lumière, autant du moins que les choses spirituelles peuvent être comparées aux choses corporelles.

Il n'en est pas de l'homme recherchant la sagesse comme de celui qui s'élevant du fond des eaux vers l'atmosphère, respire à son aise dés qu'il en a franchi la surface. Il sort, plutôt, des ténèbres et il va vers la lumière, qui l'éclaire de plus en plus à mesure qu'il s'en rapproche.

En attendant qu'il soit pleinement éclairé, nous dirons de lui ce que l'on dit de celui qui sort d'une caverne ténébreuse, qu'il sent d'autant plus le voisinage de la lumière qu'il approche de l'issue de la caverne. La clarté qui augmente vient de la lumière vers laquelle il se dirige et l'obscurité qui persiste encore vient des ténèbres d'où il sort.

Il est donc vrai de dire : « Aucun vivant ne sera justifié devant Dieu »[162] et d'ajouter : « La juste vit de la foi »[163]. Ou bien : Les saints sont revêtus « de la justice »[164]. Les uns plus et les autres moins.

Ici bas, nul n'est sans péché. Qui plus, qui moins. Celui-là est le meilleur qui en a le moins.

14.

Mais voilà qu'oubliant à qui je m'adresse, je parle en docteur et j'expose ce que je désirerais apprendre de votre bouche. La question ayant glissé du point principal vers celui de l'égalité des péchés et comme j'ai résolu de soumettre mon opinion à votre examen, je vais essayer de conclure.

Fût-il vrai que qui possède une vertu les possède toutes et que celui à qui une seule fait défaut n'en possède aucune, il n'en résulte pas que tous les péchés soient égaux, parce que si, où il n'y a point de vertu il n'y a pas de bien, il ne s'ensuit pas que cette absence de bien doive être assimilée aux actions les plus perverses et les plus tortueuses.

[162] Psaume CXLII, 2.
[163] Habacuc II, 4.
[164] Job XXIX, 14.

Je croirais plus conforme à la vérité et aux saintes lettres d'assimiler les intentions des âmes aux membres du corps. Non qu'elles soient visibles matériellement, mais parce qu'elles se réfléchissent dans la conscience. Les unes ont plus et les autres ont moins de clarté. D'autres en sont complètement privées, puisque un obstacle les plonge dans l'obscurité. La lumière leur étant départie en proportion de la charité qui les anime et qui est plus grande dans un acte et moindre dans un autre, fait, ailleurs, complètement défaut.

À ce point de vue, il est permis de soutenir que l'on peut posséder une vertu sans en posséder telle autre, en posséder une plus complètement et une autre plus imparfaitement. Nous pouvons dire très-justement : la charité est plus grande en un tel qu'en tel autre ; elle est chez celui-ci et, à quelque degré, chez celui-là. Je parle de la charité identique à la piété.

Nous pouvons dire encore d'un individu : sa chasteté est plus grande que sa patience ; elle est plus grande aujourd'hui qu'hier, s'il y fait des progrès ; il n'est pas encore arrivé à la continence, quoiqu'il pousse très-loin la pratique de la miséricorde.

15.

Et, pour exprimer d'une manière courte et générale l'idée que je me forme de la vertu, en ce qui regarde la juste conduite de la vie, je dirai que la vertu c'est la charité, laquelle nous fait aimer ce qui est digne de l'être.

À ce point de vue, la vertu est plus grande chez les uns, moindre chez les autres et chez d'autres nulle. Mais elle n'atteint chez personne un degré de perfection tel qu'il ne puisse pas être dépassé. Du moins tant que nous serons sur la terre. Tant qu'elle est susceptible d'accroissement, ce qu'il y a d'imparfait a un vice, pour principe.

C'est pour cela qu'il n'est point de juste ici-bas qui fasse le bien au point de ne pécher point. C'est pour cela que nul vivant ne sera pleinement justifié devant Dieu.

À cause de cela, « si nous disons que nous n'avons pas de péché, nous nous trompons nous-mêmes et la vérité n'est point en nous »[165].

À cause de cela, quelques progrès que nous fassions, nous aurons toujours besoin de dire : « Pardonnez-nous nos

[165] I Jean I, 8.

offenses, »[166], quoique, dans le baptême, paroles, actions, pensées, toutes nos offenses passées aient été pardonnées.

Celui qui voit sainement les closes comprend d'où lui viendra, quand et où lui viendra cette perfection souveraine à laquelle rien ne saurait être ajouté.

S'il n'y avait pas de commandements, l'homme ne verrait pas avec la certitude désirable et ne discuterait pas ce dont il doit s'éloigner, ce que ses efforts doivent poursuivre, ce dont il doit se réjouir et ce pourquoi il doit prier.

Grande est l'utilité des commandements. Ils fournissent, au libre arbitre de la créature, le moyen d'honorer plus largement la grâce du Seigneur.

16.

Si les choses sont ainsi, d'où vient que le chrétien qui aura observé toute la loi, sauf en un seul point qu'il aura violé, sera coupable comme s'il l'avait violée tout entière ?

Serait-ce parce que le résumé de la loi est la charité, vertu qui nous fait aimer Dieu et le prochain, en quoi consiste l'abrégé de la loi et des prophètes ?[167]

[166] Cf. Matthieu VI, 12.
[167] Mathieu XXII, 40 et Romains XIII, 10.

Serait-il juste de considérer comme coupable de toute sorte de transgressions celui qui aurait transgressé le commandement duquel dépendent tous les autres ?

Personne, il est vrai, ne pèche qu'en blessant la charité, « car ces préceptes : tu ne commettras pas d'adultère, tu ne tueras pas, tu ne déroberas pas, tu ne convoiteras pas et tous les autres quels qu'ils soient se ramènent à celui-ci : Tu aimeras ton prochain comme toi-même »[168].

Or, l'amour du prochain ne produit point de mal. « L'abrégé de la loi est donc la charité »[169].

Qui aime le prochain aime Dieu et s'efforce autant qu'il est en lui d'inspirer ce même amour à celui qu'il aime comme soi-même. S'il n'aime pas Dieu, il n'aime ni soi-même ni le prochain.

À ce point de vue, celui qui, observant la loi, la viole en un point, devient coupable comme s'il l'avait violée tout entière, parce qu'il blesse la charité, principe de toute la loi.

Je le répète, il est coupable de prévarications à l'égard de tous les commandements, parce qu'il transgresse celui duquel tous les autres dépendent.

---

[168] Romains XIII, 9.
[169] Romains XIII, 10.

17.

Alors, pourquoi ne pas conclure à l'égalité de tous les péchés ? Serait-ce que l'auteur d'un péché plus ou moins grave blesse plus ou moins grièvement le principe de la charité ?

Par cela, qu'on pêche, on est, sans doute, coupable comme si on avait violé toute la loi. Mais celui qui pèche plus gravement ou qui transgresse directement plusieurs préceptes est plus coupable, tandis que péchant plus légèrement ou moins fréquemment, il est moins coupable. Sa responsabilité sera d'autant plus grande qu'il aura commis plus de péchés, d'autant moins qu'il en aura commis moins.

Cependant, s'il viole la loi en un point, il est toujours coupable comme s'il l'avait violée tout entière, parce qu'il transgresse le commandement duquel dépendent tous les autres.

Si cette explication est fondée, de la même manière devront être entendues ces paroles de l'Apôtre : « Nous commettons tous beaucoup de fautes »[170].

Nous en commettons tous beaucoup, les uns de plus graves, les autres de plus légères. Plus nos offenses seront

[170] Jacques III, 2.

graves, plus facilement nous nous laisserons aller au péché, moins nous témoignerons d'amour envers Dieu et envers le prochain. De même, moins nous commettrons de péchés, plus nous aimerons notre prochain et notre Dieu.

Nous serons donc remplis d'autant plus d'iniquité que nous serons plus vides de charité. Et quand nous serons consommés en charité, alors il ne restera plus rien de notre misère.

18.

A mon sens, ce n'est pas une faute légère que de faire acception de personnes lorsqu'on a la foi en Notre Seigneur Jésus-Christ, si nous appliquons aux dignités de l'Église ce que l'Apôtre nous dit du traitement réservé au riche et au pauvre.

Qui approuverait le choix d'un riche pour occuper un poste élevé dans l'Église, au mépris d'un pauvre plus capable et plus saint ?

Si nous entendons ce passage de nos rapports de chaque jour, pécher en cette matière, quand il y a péché véritable, c'est estimer, en son âme, un de ses frères d'autant meilleur qu'il est plus riche.

C'est ce que l'Apôtre insinue quand il ajoute : « Ne jugez-vous pas en vous-même les uns des autres et n'êtes vous pas des juges pleins de pensées iniques ? »[171].

19.

C'est donc de la loi de la charité que parle l'auteur sacré quand il parle de la loi de la liberté.

« Si vous accomplissez, dit-il, la loi royale selon ce mot de l'Écriture : *Vous aimerez le prochain comme vous-même*[172], vous faites bien. Mais si vous faites acception des personnes, vous commettrez un péché et vous êtes condamnés par la loi comme transgresseurs »[173].

Après le passage difficile sur lequel j'ai exposé assez longuement mon avis, l'Apôtre revient à cette loi de liberté.

« Réglez vos paroles et vos actions, comme devant être jugés par la loi de liberté »[174], dit-il.

Et, ne perdant pas de vue ce qu'il a dit auparavant ___ « Nous commettons tous beaucoup de fautes » ___ il indique aux fidèles un remède souverain pour les blessures quoti-

[171] Jacques II, 4.
[172] Lévitique IX, 18.
[173] Jacques II, 8 et 9.
[174] Jacques II, 12.

diennes, si légères soient-elles, de l'âme : « Celui qui n'aura point fait miséricorde sera jugé sans miséricorde »[175].

Le Sauveur avait dit, en effet : « Pardonnez et l'on vous pardonnera, donnez et vous sera donné »[176].

« La 1nisóricorde s'élève au-dessus du jugement »[177], poursuit saint Jacques.

Il ne dit pas : la miséricorde l'emporte sur le jugement, car il n'y a pas d'opposition entre l'une et l'autre, mais « s'élève », car plusieurs recueillent les effets salutaires de la miséricorde, mais à la condition d'avoir fait eux-mêmes miséricorde.

« Heureux les miséricordieux, car Dieu leur fera miséricorde »[178], a-t'il été dit.

20.

Il est assurément juste de pardonner à ceux qui ont pardonné, de donner à ceux qui ont été les premiers à le faire. En Dieu, la miséricorde n'est point étrangère à la justice, ni la justice étrangère à la miséricorde, ce qui inspirait

[175] Jacques II, 13.
[176] Luc VI, 37 et 38.
[177] Jacques II, 13.
[178] Matthieu V, 7.

au psalmiste ces paroles : « Je chanterai votre miséricorde et votre justice, Seigneur »[179].

Quiconque s'autorise de sa propre justice, fût-elle exceptionnelle, pour juger sans miséricorde, s'établit dans une fausse sécurité et provoque le juste courroux du Seigneur. Le roi-prophète le redoutait quand il disait à Dieu : « N'entrez point en jugement avec votre serviteur »[180].

De là, ce langage du Seigneur au peuple rebelle : « Pourquoi voulez-vous entrer en jugement avec moi ? »[181].

Lorsque le Roi de toute justice montera sur son trône, qui se glorifiera de la pureté de son cœur ? Et qui se glorifiera d'être exempt de tout péché ?[182]

Quelle espérance nous restera-t-il, hormis celle de voir la miséricorde s'élever au-dessus du jugement ?

Cette espérance concerne ceux qui ont fait miséricorde au prochain et qui ont dit du fond de leur cœur : « Pardonnez-nous, comme nous pardonnons »[183] et ceux qui ont

[179] Psaume C, 1.
[180] Psaume CXLII, 2.
[181] Jérémie II, 29.
[182] Cf. Proverbes XX, 8 et 9.
[183] Matthieu VI, 12.

donné sans murmure, car « Dieu aime qui donne avec joie »[184].

Si saint Jacques prend sujet de parler des œuvres de miséricorde, c'est pour rassurer ceux que sa doctrine avait tout à l'heure effrayés. Il leur montre comment l'homme peut effacer ces péchés de chaque jour auxquels on ne peut échapper en cette vie, étant coupable lorsque nous violons la loi en un point comme si nous l'avions violée tout entière.

Nous serions exposés, sans cela, par les fautes nombreuses que nous commettons tous, à voir notre dette envers Dieu grossir indéfiniment et à comparaitre nous-mêmes devant un juge qui nous refuserait la miséricorde que nous n'aurions pas pratiquée.

En pardonnant à nos frères et en étant généreux à leur égard, nous mériterons le pardon de nos propres péchés et l'accomplissement des divines promesses[185].

21.

Je vous ai dit là beaucoup de choses peu intéressantes pour vous, qui n'avez nullement besoin d'apprendre les

[184] II Corinthiens IX, 7.

[185] Cf. I Pierre IV, 8 (*L'amour couvre une multitude de péchés*) et Luc XI, 41 (*Donnez l'aumône selon vos moyens, et tout sera pur pour vous*).

points de doctrine dignes de votre approbation, puisque vous les enseignez depuis longtemps aux autres.

Je parle du fond même des choses. Pour le style dans lequel je les ai rendues, je ne m'en préoccupe pas plus qu'il ne faut. Si donc vous y trouvez quelque détail inexact, je vous prie de me le signaler et de ne pas appréhender de me reprendre.

J'estimerais malheureux celui qui n'aurait pas pour vos travaux si considérables, pour ces profondes et saintes études, la vénération la plus grande et qui n'en rendrait pas grâces au Seigneur notre Dieu, dont la bonté vous a fait ce que vous êtes.

Devant mettre plus de zèle à m'instruire auprès du prochain de ce que j'ignore sans fruit, que d'empressement à communiquer aux autres ce que je sais, à plus forte raison, solliciterai-je cette charité et ce service d'un homme dont la science, au nom et avec l'aide de Dieu, a jeté sur la littérature latine un lustre qu'elle n'avait jamais pu obtenir précédemment.

Quant à cette parole de l'Apôtre en particulier : « Quiconque observe toute la loi et la viole en un seul point, est coupable comme s'il avait violé la loi toute entière », si votre charité croit devoir l'expliquer différemment et plus exac-

tement, je vous conjure dans le Seigneur de vouloir bien nous en donner communication.

Lettre 133 – Jérôme à Augustin. Année 410.

Il lui marque qu'il a reçu d'Orose deux livres à son adresse, à savoir les deux lettres 130 et 131 insérées plus haut et il s'excuse de n'y avoir pas répondu.

Jérôme à son respectable père el seigneur Augustin, qu'il honore avec une affection toute filiale. Salut en Jésus-Christ.

01

Un homme honorable que vous considérez comme votre fils et que je considère comme mon frère, le prêtre Orose m'a visité. Il a été le bienvenu, tant à cause de son mérite, que du désir que vous en aviez témoigné.

Malheureusement, les circonstances ont été ingrates. J'ai dû préférer le silence à la parole, interrompre mes travaux et, selon le mot d'Appius, faire de l'éloquence canine.

Aussi, n'ai je pu répondre en temps utile aux deux livres que vous n'aviez adressés expressément et où brillent votre érudition et votre éloquence.

Ce n'est pas qu'il y ait, à mon avis, quoi que ce soit de répréhensible. Mais, comme le disait l'Apôtre, « chacun abonde en son sens. L'un pense d'une manière, l'autre d'une autre »[186].

Certainement tout ce qui pouvait être dit en pareil sujet, tout ce qu'un esprit élevé pouvait puiser aux sources des divines Écritures, se trouve dans vos écrits. Soufrez, je le demande à votre révérence, souffrez que j'accorde à votre génie quelques louanges.

S'il y a quelque discussion entre nous, c'est dans l'intérêt de la science. Quant à nos rivaux et surtout aux hérétiques, s'ils aperçoivent entre nous diversité d'opinions, ils prétendront calomnieusement qu'elle procède de l'irritation de nos cœurs.

Je me suis voué, cependant, à vous aimer, à vous honorer, à vous admirer, à reconnaitre votre supériorité, à défendre vos paroles comme je défendrais les miennes.

Dans le Dialogue que j'ai publié dernièrement, j'ai fait, de votre béatitude, la mention qui convenait.

Travaillons encore énergiquement à exterminer de l'Église cette pernicieuse hérésie. Elle feint sans cesse de

[186] Romains XIV, 5.

revenir à la vérité, pour obtenir la facilité de répandre dans les Églises sa doctrine, car, si elle se montrait en plein jour, elle serait chassée et elle périrait.

02

Vos saintes et vénérables filles Eustochium et Paula se montrent dignes par leurs vertus du nom qu'elles portent et des exhortations que vous leur avez adressées. Elles saluent particulièrement votre béatitude, ainsi que tous nos frères qui travaillent avec nous au service de Dieu notre Sauveur.

Nous avons envoyé, l'année dernière, le saint prêtre Firmus pour des affaires les concernant à Ravenne et, de là, en Afrique et en Sicile. Nous pensons qu'il est, à cette heure, sur le sol africain.

Offrez, je vous en prie, aux saints qui vivent prés de vous nos salutations respectueuses.

J'ai envoyé mes lettres au saint prêtre Firmus. Si elles vous étaient remises, ayez la bonté de les lui adresser.

Fasse le Christ Seigneur que vous demeuriez en bonne santé et que vous vous souveniez de moi, très-cher seigneur et bienheureux père.

Lettre 140 – Jérôme à Augustin. Année 418.

Il le félicite du zèle avec lequel il s'oppose aux entreprises de l'hérésie et il se rend témoignage de sa propre ardeur dans les mêmes luttes.

Jérôme à son seigneur et père le saint et bienheureux Augustin.

01

En tout temps, assurément, je vous ai entouré du respect, de l'honneur et de l'affection qui vous sont dus pour le bonheur que vous avez d'être la demeure du Sauveur mon Dieu.

Mais à présent, en tant que la chose est possible, au plus haut degré de ces sentiments j'ajoute quelque chose encore qui comble la mesure. C'est que je ne saurais passer une heure sans exalter votre nom, pour l'ardeur avec laquelle vous portez haut l'étendard de la foi au milieu des vents contraires.

Vous avez mieux aimé, dans la mesure de vos forces, être seul délivré de Sodome, que de rester parmi ceux qui périssent. Votre prudence m'entend à demi-mot.

Courage ! L'univers proclamera en vous le héros chrétien.

Les catholiques vénèrent et admirent en vous le restaurateur de leur antique foi et, ce qui est le signe d'une gloire plus grande, tous les hérétiques vous détestent.

Ils me poursuivent aussi d'une haine pareille et, ne pouvant nous percer d'un glaive, ils nous immolent dans leurs désirs.

Vénérable seigneur et père bienheureux, que la clémence de Notre-Seigneur Jésus-Christ vous garde sain et sauf et me maintienne en votre souvenir.

Lettre 141 – Jérôme à Augustin. Année 410.

Il l'avertit que les hérésies condamnées intriguent encore dans l'ombre et par des voies détournées et que plus d'un homme puissant les favorise hypocritement.

Jérôme à son seigneur et père le saint et bienheureux Augustin.

01

Beaucoup boitent des deux pieds et leur front orgueilleux n'est pas complètement abattu, quoique brisé. S'ils

n'ont plus la même liberté de prêcher leur erreur passée, ils y demeurent, néanmoins, attachés de cœur.

Les frères saints qui sont ici avec votre humble serviteur, surtout vos saintes et vénérables filles, vous supplient d'agréer leurs salutations. Je prie votre couronne de saluer en mon nom et mes frères, mon seigneur Alypius et mon seigneur Evodius.

Jérusalem, prise est au pouvoir de Nabuchodonosor, refuse d'entendre les conseils de Jérémie. Bien plus, elle regrette l'Égypte, elle voudrait mourir dans Taphnès et y périr dans l'éternelle servitude.

Lettre 142 – Jérôme à Augustin e Alypius. Année 419.

Il félicite Alypius et Augustin, dont les soins ont porté le coup mortel à l'hérésie Célestienne. En même temps, il s'excuse de n'avoir pas écrit encore contre les livres du diacre Annianus, Pèlagien.

A mes seigneurs, vraiment saints et en toute affection et à bon droit vénérables, Alypius et Augustin évêques. Jérôme, salut en Jésus-Christ.

01.

Le saint prêtre Innocent, qui est porteur de cet entretien, n'emporta pas, l'an dernier, ce que j'avais écrit en votre considération, parce qu'il ne croyait plus jamais retourner en Afrique.

Toutefois, Dieu a voulu et nous l'en remercions, que vous triomphiez de notre silence par vos lettres. C'est que j'ai pour infiniment agréable toute occasion qui s'offre à moi d'écrire à votre révérence et je prends Dieu à témoin que, si la chose était possible, je prendrais les ailes de la colombe pour aller me jeter dans vos bras, en tout temps, à cause de l'excellence de vos vertus.

Mais encore à présent, surtout parce que, grâce à votre collaboration et à vos efforts, l'hérésie Célestienne a été frappée à mort. Elle qui a si profondément infecté les cœurs de plusieurs et que, bien qu'ils se sentent vaincus et condamnés, ils ne déposent pas les poisons de leurs âmes et tout ce qu'ils peuvent c'est de nous haïr, parce qu'ils croient que nous leur avons fait perdre la liberté d'enseigner l'hérésie.

02.

Vous demandez si j'ai réfuté les livres d'Annianus, le pseudo diacre de Céléda, qui se gorge d'expédients pour alimenter les frivoles discours dont un autre colore ses blasphèmes. Mais ces livres, transcrits par notre frère le saint prêtre Eusèbe, je ne les ai reçus que depuis peu.

Après cela, j'ai tellement souffert, soit des maladies qui m'ont assiégé, soit parce que votre sainte et vénérable fille Eustochium s'est endormie dans le Seigneur, que je me suis à peu prés arrêté à la pensée de n'y répondre que par le mépris. Il ne cesse pas de se vautrer dans le même fange et, sauf quelques lambeaux sonores de phrases mendiées, il n'ajoute rien à ce qu'il avait dit.

Nous avons fait beaucoup, néanmoins, puisque, en essayant de répondre à ma lettre, il s'est trahi de plus en plus et à rendu ses blasphèmes évidents pour tous. Tout ce qu'il nie avoir dit antérieurement dans le misérable synode de Diospolis, il le proclame dans cet ouvrage et il n'est pas important de répondre à ces ineptes bagatelles.

Pourtant, si Dieu nous prête vie et si les copistes ne nous font pas défaut, nous répondrons succinctement en quelques opuscules. Non pas pour réfuter une hérésie qui

est morte, mais pour démontrer, en nos discours, l'ignorance et l'impiété d'Annianus.

Cette tâche, votre sainteté la remplirait mieux, parce que je crains d'être obligé de faire mon apologie à l'encontre de cet hérétique.

Nos enfants communs en Jésus-Christ, Albine, Pinianus et Mélanie vous saluent avec empressement.

Cette lettre vous est écrite de Bethléem la sainte et je l'ai remise, pour vous l'apporter, au saint prêtre Innocent.

La petite Paule vous prie, de la manière la plus propre à vous toucher, de vous souvenir d'elle et vous salue bien des fois.

Je désire que la clémence de notre Seigneur Jésus-Christ vous conserve sains et saufs et me garde votre souvenir, messeigneurs et pères dignes de l'affection et de la vénération de tous.

Table des Matières

Crédits 2

LETTRES 3

Lettre 056 – Augustin à Jérôme. Année 394-395. 3

01. ..... *3*

02 ..... *5*

03 ..... *7*

La feinte patronne le mensonge *7*

04. ..... *10*

05 ..... *12*

Lettre 067 – Augustin à Jérôme. Année 397. 14

01. ..... *14*

02 ..... *16*

03 ..... *16*

04. ..... *18*

05 ..... *19*

06. ..... *21*

07 ..... *23*

08. ..... *24*

09. ..... *25*

Lettre 100 – Augustin à Jérôme. Année 402. 27

01. ..... *27*

02 ..... *27*

03 ..... *28*

Lettre 101 – Jérôme à Augustin. Année 403. 29

01. ..... *30*

02 ..... *31*

03 ..... *32*

Lettre 102 – Jérôme à Augustin. Année 397. 33

01. ..... *34*

02 ..... *34*

Lettre 103 – Augustin à Jérôme. Année 407. 35

01. ..... *36*

02 ..... *36*

03 ..... *38*

04. ..... *39*

05. ..... *40*
06. ..... *41*
LETTRE 104 – JÉRÔME À AUGUSTIN. ANNÉE 404. 42
01. ..... *43*
02. ..... *44*
Que tout soupçon doit disparaître dans l'amitié. *44*
03. ..... *45*
04. ..... *46*
05. ..... *48*
LETTRE 109 – AUGUSTIN À JÉRÔME. ANNÉE 397. 50
01. ..... *50*
02. ..... *52*
03. ..... *53*
04. ..... *55*
05. ..... *56*
06. ..... *58*
07. ..... *60*
08. ..... *61*
09. ..... *63*
10. ..... *65*
LETTRE 111 – JÉRÔME À AUGUSTIN. ANNÉE 403/404. 68
01. ..... *68*
02. ..... *69*
03. ..... *72*
04. ..... *73*
05. ..... *76*
06. ..... *77*
07. ..... *78*
08. ..... *82*
09. ..... *84*
10 ..... *86*
11. ..... *88*
12. ..... *89*
13. ..... *91*
14. ..... *93*
15. ..... *97*
16. ..... *99*
17. ..... *100*
Trompeuse simulation. *100*
18. ..... *103*

19. ..... *104*
20. ..... *105*
21. ..... *108*
22. ..... *109*
LETTRE 114 – JÉRÔME À AUGUSTIN. ANNÉE 405. 111
01. ..... *112*
LETTRE 115 – AUGUSTIN À JÉRÔME. ANNÉE 405. 113
01. ..... *114*
02. ..... *115*
03. ..... *117*
04. ..... *118*
05. ..... *119*
06. ..... *120*
07. ..... *121*
08. ..... *122*
09. ..... *124*
10. ..... *126*
11. ..... *128*
12. ..... *129*
13. ..... *130*
14. ..... *131*
15. ..... *133*
16. ..... *135*
17. ..... *137*
18. ..... *139*
19. ..... *141*
20. ..... *143*
21. ..... *146*
22. ..... *147*
23. ..... *149*
24. ..... *150*
25. ..... *152*
26. ..... *153*
27. ..... *154*
28. ..... *156*
29. ..... *157*
30. ..... *158*
31. ..... *159*
32. ..... *160*
33. ..... *162*

34. ..... *164*
35. ..... *165*
36. ..... *166*
LETTRE 130 – AUGUSTIN À JÉRÔME. ANNÉE 414-415. 167
Traité sur l'origine de l'âme humaine. *167*
01. ..... *168*
02. ..... *169*
03. ..... *170*
04. ..... *172*
05. ..... *176*
06. ..... *177*
07. ..... *178*
08 ..... *180*
09. ..... *182*
10. ..... *183*
11. ..... *185*
12. ..... *186*
13. ..... *188*
14. ..... *190*
15. ..... *190*
16. ..... *192*
17. ..... *194*
18. ..... *195*
19. ..... *198*
20. ..... *199*
21. ..... *200*
22. ..... *203*
23. ..... *204*
24. ..... *206*
25. ..... *206*
26. ..... *207*
27. ..... *209*
28. ..... *211*
LETTRE 131 – AUGUSTIN À JÉRÔME. ANNÉE 415. 213
01. ..... *213*
02. ..... *214*
03. ..... *216*
04. ..... *219*
05. ..... *221*
06. ..... *222*

07. ..... *224*
08. ..... *225*
09. ..... *226*
10. ..... *226*
11. ..... *228*
12. ..... *231*
13. ..... *232*
14. ..... *233*
15. ..... *235*
16. ..... *236*
17. ..... *238*
18. ..... *239*
19. ..... *240*
20. ..... *241*
21. ..... *243*
LETTRE 133 – JÉRÔME À AUGUSTIN. ANNÉE 410. 245
01 ..... *245*
02 ..... *247*
LETTRE 140 – JÉRÔME À AUGUSTIN. ANNÉE 418. 248
01 ..... *248*
LETTRE 141 – JÉRÔME À AUGUSTIN. ANNÉE 410. 249
01 ..... *249*
LETTRE 142 – JÉRÔME À AUGUSTIN E ALYPIUS. ANNÉE 419. 250
01. ..... *251*
02 ..... *252*
TABLE DES MATIÈRES 254